



**Tableau de bord de la
gouvernance**

Édition 2022

AVANT-PROPOS

L'Institut national de la statistique et de la démographie (INSD) a le plaisir de mettre à la disposition des utilisateurs de données statistiques le Tableau de bord de la gouvernance (TBG) édition 2022 qui constitue le huitième numéro de cette série.

Le TBG présente une description des tendances des indicateurs de suivi de la gouvernance au Burkina Faso. Il présente des séries statistiques selon la disponibilité des données issues des enquêtes et des sources administratives nationales et internationales. L'analyse des données et les illustrations concernent les 5 dernières années.

L'INSD réitère sa profonde gratitude aux services publics, parapublics et privés pour leur contribution indispensable à la réalisation du présent document.

Nous profitons également de l'occasion pour formuler nos remerciements à tous ceux qui, d'une manière ou d'une autre, ont contribué à l'élaboration de ce document.

Malgré les efforts déployés dans sa réalisation, cette œuvre n'est pas exempte de lacunes et d'imperfections. Aussi sommes-nous ouverts à toutes les observations, critiques et suggestions pouvant contribuer à améliorer les prochaines éditions.

Nous osons espérer que ce document répondra à vos attentes et constituera un instrument d'amélioration de vos connaissances dans le domaine de la gouvernance au Burkina Faso.

Le Directeur Général

Boureima OUEDRAOGO

Chevalier de l'Ordre du mérite de l'économie et des
finances

TABLES DES MATIERES

LISTE DES TABLEAUX	5
LISTE DES GRAPHIQUES.....	6
1. DÉMOCRATIE ET BONNE GOUVERNANCE POLITIQUE	11
1.1 Système politique et électoral.....	11
1.1.1 <i>Participation de la population aux élections</i>	11
1.1.2 <i>Création de partis politiques :</i>	12
1.1.3 <i>Inscription des partis et formations politiques aux élections</i>	13
1.1.4 <i>Obtention de sièges par les partis et formations politiques</i>	13
1.1.5 <i>Participation politique des femmes</i>	14
1.2 Représentativité des femmes dans la Fonction publique	15
1.3 Système judiciaire	16
1.3.1 <i>Allocation budgétaire au secteur de la justice</i>	17
1.3.2 <i>Accès aux services de la justice</i>	18
1.3.3 <i>Activités judiciaires</i>	19
1.3.4 <i>Population carcérale</i>	20
1.4 Médias	21
1.4.1 <i>Paysage médiatique</i>	21
1.4.2 <i>Accès des ménages aux médias audiovisuels</i>	22
1.4.3 <i>Accès aux technologies de l'information et de la communication</i>	22
1.5 Société civile	23
1.6 Activités du Médiateur du Faso	24
1.6.1 <i>Volume des dossiers reçus</i>	25
1.6.2 <i>Plaintes mettant en cause les institutions et les ministères</i>	25
1.6.3 <i>Plaintes mettant en cause les collectivités territoriales en pourcentage des dossiers instruits</i>	26

1.6.4	<i>Plaintes mettant en cause les Établissements publics et les organismes à capitaux publics de l'État</i>	26
1.6.5	<i>Réaction de l'Administration aux saisines du Médiateur du Faso</i>	27
2	GOUVERNANCE ET GESTION ÉCONOMIQUES	28
2.1	Politique macro-économique	28
2.1.1	<i>Inflation</i>	28
2.1.2	<i>Le Produit intérieur brut (PIB)</i>	29
2.1.3	<i>Échanges extérieurs en rapport avec le PIB</i>	31
2.1.4	<i>Évolution de la monnaie et du crédit à l'économie en rapport avec le PIB</i>	32
o	<i>En progression en 2021</i>	32
2.2	Emploi.....	33
2.2.1	Mobilisation des ressources intérieures.....	34
2.2.2	Evolution des recettes fiscales et du solde budgétaire de base en pourcentage du PIB :	34
2.3	Exécution du budget.....	35
2.3.1	Part du budget affectée aux ministères prioritaires.....	35
2.3.2	Exécution du budget.....	36
3	GOUVERNANCE DES ENTREPRISES	40
3.1	Assurés sociaux	40
3.2	Respect de la législation du travail.....	40
3.3	Affaires nouvelles dans les tribunaux du travail.....	41
4	DÉVELOPPEMENT SOCIO-ÉCONOMIQUE.....	1
4.1	Mobilisation des ressources d'emprunt.....	1
4.1.1	<i>Dettes publiques</i>	1
4.1.2	<i>Aide publique au développement en pourcentage du PIB</i>	2
4.2	Éducation préscolaire et enseignement primaire.....	4

4.2.1	Taux Brut de préscolarisation	5
4.2.2	Taux brut d'admission (TBA) au CP1	5
4.2.3	Taux brut de scolarisation (TBS) au primaire.....	6
4.2.4	Taux net de scolarisation (TNS) au primaire.....	7
4.2.5	Taux d'achèvement au primaire (TAP)	8
4.2.6	Salles de classes sous paillote au primaire (publique) :.....	9
4.3	Enseignements post-primaire et secondaire.....	10
4.3.1	<i>Taux de transition globale au post-primaire</i>	<i>12</i>
4.3.2	<i>Taux de transition global au secondaire.....</i>	<i>12</i>
4.3.3	<i>Taux brut d'admission en classe de sixième (6^{ème}).....</i>	<i>13</i>
4.3.4	<i>Taux brut d'admission au secondaire (2^{nde}).....</i>	<i>14</i>
4.3.5	<i>Taux brut de scolarisation au Post-primaire.....</i>	<i>15</i>
4.3.6	<i>Taux brut de scolarisation au Secondaire.....</i>	<i>15</i>
4.3.7	<i>Ratio élèves/classe au post-primaire.....</i>	<i>17</i>
4.3.8	<i>Taux de réussite au BEPC.....</i>	<i>18</i>
4.4	Enseignement supérieur	19
4.4.1	<i>Les établissements d'enseignement supérieur et de recherche.....</i>	<i>19</i>
4.4.2	<i>Les effectifs des étudiants.....</i>	<i>20</i>
4.4.3	<i>Le nombre d'étudiants pour 100 000 habitants.....</i>	<i>21</i>
4.4.4	<i>Taux de réussite au Baccalauréat:</i>	<i>21</i>
4.4.5	<i>Le personnel enseignant.....</i>	<i>22</i>
4.5	Santé	23
4.5.1	<i>Ratio population/centre de santé.....</i>	<i>26</i>
4.5.2	<i>CSPS remplissant la norme minimale en personnel.....</i>	<i>26</i>
4.5.3	<i>Rupture en médicaments dans les dépôts MEG.....</i>	<i>27</i>
4.5.4	<i>Ratio infirmiers/population.....</i>	<i>27</i>

4.5.5	Couverture en CPN.....	28
4.5.6	Accouchement assisté par un personnel de santé qualifié.....	29
4.5.7	Pratiques contraceptives.....	29
4.5.8	Causes de décès liées au paludisme	29
4.5.9	Couverture vaccinale	30
4.5.10	État nutritionnel des enfants de moins de 5 ans	31
4.5.11	Mortalité.....	32
4.6	Conditions de vie des ménages burkinabè	34
4.6.1	Accessibilité à certains services	34
4.6.2	Utilisation de combustible solide (bois, charbon de bois et dérivés).....	35
4.6.3	Utilisation de l'électricité comme source d'éclairage.....	36
4.6.4	Réseau routier bitumé du Burkina Faso.....	37
4.6.5	Pauvreté.....	38
5.	DÉMOCRATIE ET BONNE GOUVERNANCE POLITIQUE	40
5.1	Stabilité politique	40
5.2	Droits civils et politiques	40
5.3	Médias	41
5.4	Indice synthétique de mesure des droits politiques, civils et des droits de l'homme	42
6.	GOUVERNANCE ET GESTION ÉCONOMIQUES	43
7.	GOUVERNANCE DES ENTREPRISES	44
8.	DÉVELOPPEMENT SOCIO-ÉCONOMIQUE	45
	ANNEXES	XI

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1 : Niveau des indicateurs du système électoral et politique selon les années électorales.....	11
Tableau 2 : Nombre de partis politiques enregistrés.....	11
Tableau 3 : Indicateurs de la participation politique des femmes.....	14
Tableau 4 : Indicateurs sur la représentativité des femmes dans la Fonction publique.....	15
Tableau 5 : Niveaux des indicateurs du système judiciaire.....	16
Tableau 6 : Évolution des indicateurs relatifs aux médias.....	21
Tableau 7: Situation des médias selon leur statut.....	22
Tableau 8 : Évolution des indicateurs relatifs à l'accessibilité des ménages aux TIC.....	22
Tableau 9 : Evolution de la population ayant accès aux technologies de l'information et de la communication pour 100 habitants (télé densité).....	23
Tableau 10 : Évolution du nombre d'ONG et d'ONG locales.....	23
Tableau 11 : Niveau des indicateurs relatifs au Médiateur du Faso.....	24
Tableau 12 : Évolution des indicateurs macro-économiques.....	28
Tableau 13 : Indicateurs de mobilisation des ressources.....	34
Tableau 14: niveau des indicateurs relatifs au budget.....	36
Tableau 15 : Évolution du nombre d'assurés sociaux à la CNSS (travailleurs immatriculés à la CNSS).....	40
Tableau 16 : Nombre moyen d'infractions liées au travail.....	40
Tableau 17 : Évolution du nombre d'affaires nouvelles au niveau des tribunaux de travail ...	41
Tableau 18 : Niveau des indicateurs relatifs à la dépendance en matière de développement 1	
Tableau 19 : Niveau des indicateurs d'appréciation du développement de l'éducation préscolaire et de l'enseignement primaire.....	4
Tableau 20 : Évolution de certains indicateurs du post-primaire et du secondaire.....	10
Tableau 21 : Évolution de certains indicateurs de l'enseignement supérieur.....	19
Tableau 22: Niveau des indicateurs relatifs à la santé.....	23
Tableau 23: Indicateurs sur la mortalité des enfants de moins de 5ans et mortalité maternelle.....	32
Tableau 24 : Évolution de quelques indicateurs de conditions de vie des ménages.....	34
Tableau 25 : Évolution du réseau routier bitumé (en kms).....	37

Tableau 26 : Niveau des indicateurs de stabilité politique.....	40
Tableau 27 : Niveau des indicateurs de droits civils et politiques.....	41
Tableau 28 : Niveau des indicateurs de la liberté de la presse	41
Tableau 29 : Niveau des indicateurs de mesure des droits politiques, civils et des droits de l'homme.....	42
Tableau 30 : Niveau des indicateurs relatifs à la corruption	43
Tableau 31 : Niveau des indicateurs relatifs à la gouvernance des entreprises	44
Tableau 32 : Niveau des indicateurs de développement socio-économique	45

LISTE DES GRAPHIQUES

Graphique 1 : Évolution du taux de participation aux élections	12
Graphique 2 : Évolution du nombre de partis politiques enregistrés	12
Graphique 3 : Évolution du nombre de partis et formations politiques inscrits aux élections .	13
Graphique 4: Évolution de la proportion (%) de femmes au Gouvernement et au parlement	14
Graphique 5 : Évolution de la part du budget du Ministère en charge de la Justice dans le budget national (en %)	17
Graphique 6 : Evolution du nombre de magistrats, avocats, huissiers, notaires pour 100 000 habitants.....	18
Graphique 7 : Évolution des nombres d'affaires nouvelles des TGI.....	19
Graphique 8 : Répartition des détenus par sexe (%)	20
Graphique 9 : Répartition des détenus par statut (mineurs, majeurs)	20
Graphique 10 : Volume des dossiers annuelles reçus par le Médiateur du Faso	25
Graphique 11: Dossiers clos en % des dossiers instruits.....	25
Graphique 12: Plaintes mettant en cause les ministères et les institutions en % des dossiers instruits.....	25
Graphique 13: Plaintes mettant en cause les collectivités territoriales en % des dossiers instruits.....	26
Graphique 14 : Plaintes mettant en cause les Établissements publics et les organismes à capitaux publics en % des dossiers instruits.....	26
Graphique 15 : Évolution du taux (%) de réaction de l'Administration.....	27
Graphique 16 : Evolution de l'inflation à moyen terme	29

Graphique 17: Evolution du taux de croissance réel du PIB et des parts sectorielles	30
Graphique 18: Évolution de la formation brute de capital fixe en pourcentage du PIB	31
Graphique 19: Évolution de la liquidité monétaire M2/PIB	32
Graphique 20: Evolution du crédit à l'économie en % du PIB nominal.....	32
Graphique 21: Evolution du taux d'activité (en %).....	33
Graphique 22: Evolution du taux de chômage urbain (en %).....	33
Graphique 23: Evolution des recettes fiscales et du solde budgétaire de base en % du PIB	34
Graphique 24 : Évolution des parts budgétaires des Ministères de la Santé et de l'Éducation Nationale de 2017 à 2021.	36
Graphique 25 : Évolution du taux d'exécution du budget de la Santé de 2017 à 2021.....	37
Graphique 26 : Évolution du taux (%) d'exécution du budget du MENAPLN de 2017 à 2021	38
Graphique 27 : Évolution des dépenses réelles par rapport aux dotations définitives (hors financements extérieurs et dette) de 2017 à 2021	38
Graphique 28 : Évolution du recouvrement des recettes ordinaires par rapport aux prévisions définitives des recettes ordinaires de 2017 à 2021	39
Graphique 29 : Nombre d'assurés sociaux à la CNSS.....	40
Graphique 30 : Évolution du nombre d'affaires nouvelles des Tribunaux de travail	41
Graphique 31 : Evolution de la dette publique	2
Graphique 32 : Evolution de l'aide publique au développement (APD).....	3
Graphique 33 : Évolution des Taux Bruts de Préscolarisation	5
Graphique 34 : Évolution du Taux Brut d'Admission (%) au primaire.....	6
Graphique 35 : Évolution des Taux bruts de scolarisation (TBS) au primaire	7
Graphique 36 : Évolution du Taux net de scolarisation (%) au primaire.....	8
Graphique 37 : Évolution du ratio élèves/maître au primaire.....	8
Graphique 38 : Évolution du Taux d'Achèvement au Primaire	9
Graphique 39 : Évolution des salles de classe du public sous paillotes au primaire	10
Graphique 40 : Évolution des taux de transition au post primaire	12
Graphique 41 : Évolution des taux de transition au secondaire	13
Graphique 42 : Évolution des taux bruts d'admission en classe de sixième (6ème)	14

Graphique 43 : Évolution des taux bruts d'admission en classe de seconde (2nde).....	14
Graphique 44 : Évolution des taux bruts de scolarisation au post primaire	15
Graphique 45 : Évolution des taux bruts de scolarisation au secondaire	16
Graphique 46 : Évolution du Ratio élèves/classe au post-primaire (enseignement général) .	17
Graphique 47 : Évolution du Ratio élèves/classe au secondaire.....	18
Graphique 48 : Évolution du taux de réussite au BEPC.....	18
Graphique 49 : Évolution en indice base 100 en 2014/2015 du nombre d'établissements d'enseignement supérieurs par statut et par année	20
Graphique 50 : Évolution de l'effectif des étudiants par sexe et par année	20
Graphique 51 : Évolution du nombre d'étudiants pour 100000 habitants selon le sexe.....	21
Graphique 52 : Évolution des taux de réussite aux examens du Baccalauréat par nature (en %).	22
Graphique 53 : Evolution du ratio étudiant /enseignant permanent.....	23
Graphique 54: Évolution du nombre d'habitants pour un CSPS.....	26
Graphique 55 : Évolution (%) de CSPS remplissant la norme minimale en personnel	27
Graphique 56 : Évolution du ratio infirmiers pour 10 000 habitants	28
Graphique 57 : Evolution du taux (%) de CPN4 et de la proportion des femmes enceintes vues en consultation prénatale à T1 de la grossesse.....	28
Graphique 58 : Évolution (%) du taux d'accouchements assisté par un personnel qualifié ...	29
Graphique 59 : Évolution (%) du taux d'utilisation des méthodes contraceptives.....	29
Graphique 60 : Évolution (%) des causes de décès liées au paludisme	30
Graphique 61 : Couverture (%) vaccinale par antigène	31
Graphique 62 : Évolution du retard de croissance et de l'insuffisance pondérale des enfants de moins de cinq (5) ans	31
Graphique 63 : Tendence de la mortalité des enfants de moins de 5 ans et mortalité maternelle	33
Graphique 64 : Taux d'accès l'eau potable (en %)	34
Graphique 65 : Nombre de points d'eau modernes pour 100 000 habitants	35
Graphique 66 : Proportion des ménages ayant accès aux marchés des produits alimentaires	35
Graphique 67 : Proportion des ménages utilisant du bois ou du charbon de bois pour la cuisine	36

.Graphique 68 : Proportion des ménages utilisant l'électricité pour l'éclairage	36
Graphique 69 : Indicateurs de pauvreté de la population au Burkina Faso	38
Graphique 70 : Niveau des indicateurs de stabilité politique	40
Graphique 71 : Niveau des indicateurs de mesure des droits politiques, civils et des droits de l'homme.....	42
Graphique 75 : Évolution de l'indice de la perception de la corruption	43
Graphique 73 : Évolution de l'indice de liberté économique du Burkina Faso	44
Graphique 74 : Indice du développement humain.....	45

PARTIE A : LES INDICATEURS D'ORIGINE NATIONALE

1. DÉMOCRATIE ET BONNE GOUVERNANCE POLITIQUE

1.1 Système politique et électoral

Le nombre de partis politiques, leur capacité à obtenir des sièges et le taux de participation de la population aux échéances électorales constituent des éléments d'appréciation de la démocratie. Le niveau des indicateurs analysés est indiqué dans le tableau 1 et tableau 2.

Tableau 1 : Niveau des indicateurs du système électoral et politique selon les années électorales

Indicateurs		2012	2015	2016	2020
Taux de participation aux élections	Présidentielles	75,3	60	-	50,79
	Législatives	75,7	60,1		50,7
	Municipales	-		48,9	-
Nombre de partis et formations politiques inscrits aux élections	Présidentielles	-	22	-	13
	Législatives	74	99	-	126
	Municipales	67	-	85	-
Nombre de partis et formations politiques ayant obtenu un siège	Législatives	13	14	-	15
	Municipales	40	-	43	-

Sources : Commission Électorale Nationale Indépendante, Direction de la législation, de la formation et du suivi des partis politiques/MATD, Conseil d'État

Tableau 2 : Nombre de partis politiques enregistrés

	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Nombre	107	107	111	139	141	146	157	196	202	205

Sources : Commission Électorale Nationale Indépendante, Direction de la législation, de la formation et du suivi des partis politiques/MATD, Conseil d'État

1.1.1 Participation de la population aux élections

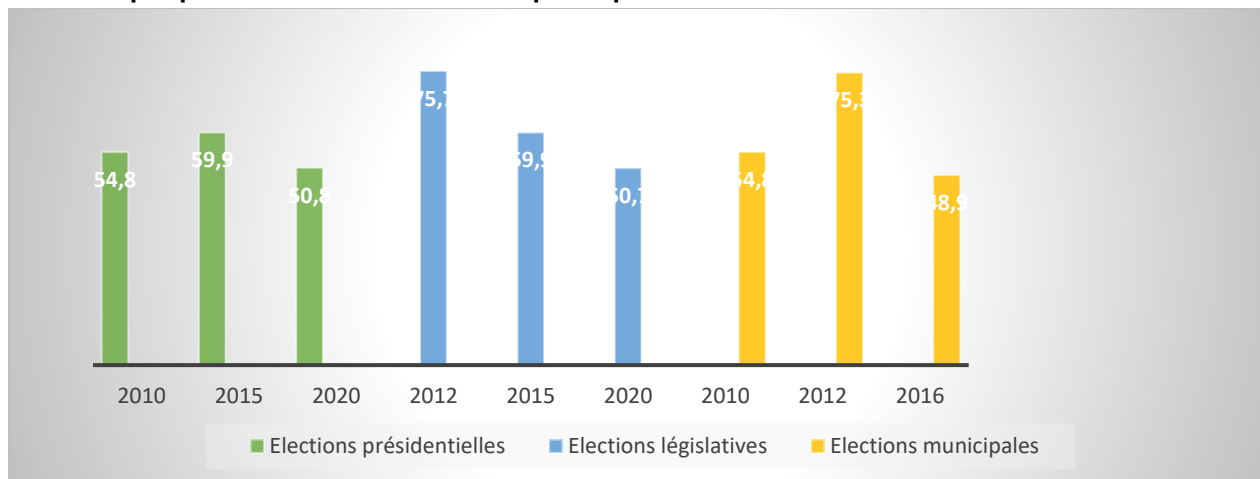
- Depuis 2010, seules les dernières élections ont connu moins de participations

La participation de la population aux élections est un indicateur de l'enracinement de la démocratie en vue de la promotion de la bonne gouvernance et de l'instauration d'une paix durable.

Parmi les élections organisées depuis 2010, l'engouement a été le plus faible aux dernières élections, qu'elles soient présidentielles, législatives ou municipales. En effet, elles ont été organisées alors que le pays est en situation d'insécurité.

A l'exception des législatives dont la participation baisse continuellement, pour les deux autres, il y a eu plus d'engouement aux avant-dernières élections.

Graphique 1 : Évolution du taux de participation aux élections



Source : construction à partir des données de la commission électorale nationale indépendante (CENI)

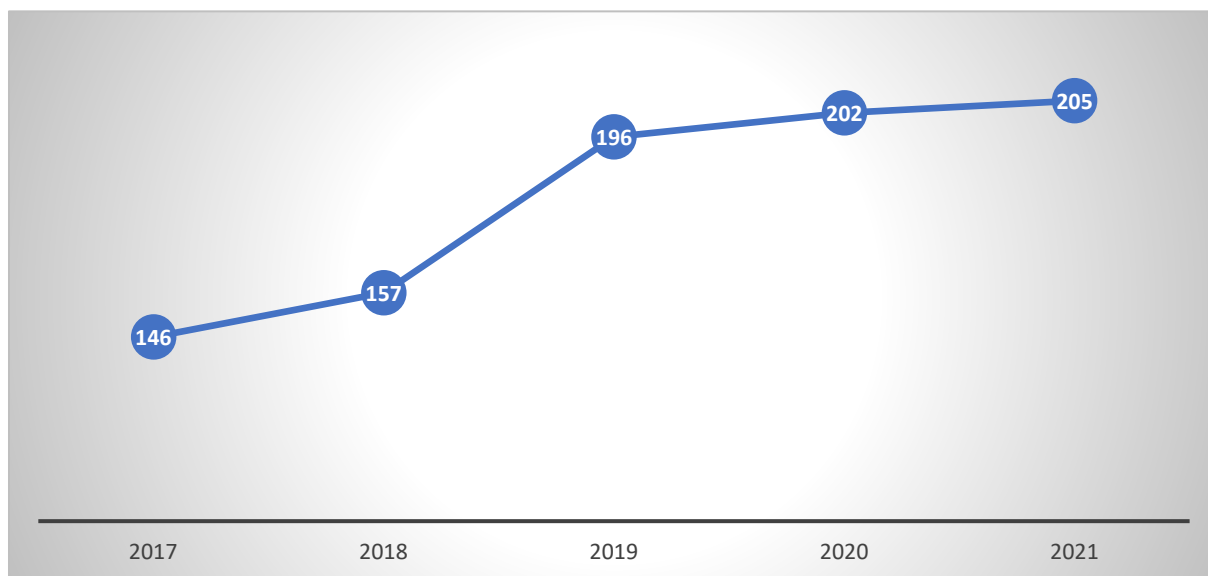
1.1.2 Création de partis politiques :

- 2 partis politiques créés en 2021...

Le nombre de partis politiques est de 205 en 2021 avec une augmentation de 2 par rapport à 2020.

La tendance est à la hausse au cours des 5 dernières années et le taux d'accroissement annuel moyen est de 8,9%.

Graphique 2 : Évolution du nombre de partis politiques enregistrés



Source : construction à partir des données de la direction de la législation, de la formation et du suivi des partis politiques / Ministère de l'administration territoriale et de la Décentralisation.

1.1.3 Inscription des partis et formations politiques aux élections

- *Plus de la moitié des partis politique ne participent pas aux élections...*

Les partis politiques sont « des organisations durables, disposant d'une assise à la fois nationale et locale, dont le but est de conquérir et d'exercer le pouvoir politique en recherchant le soutien populaire »¹.

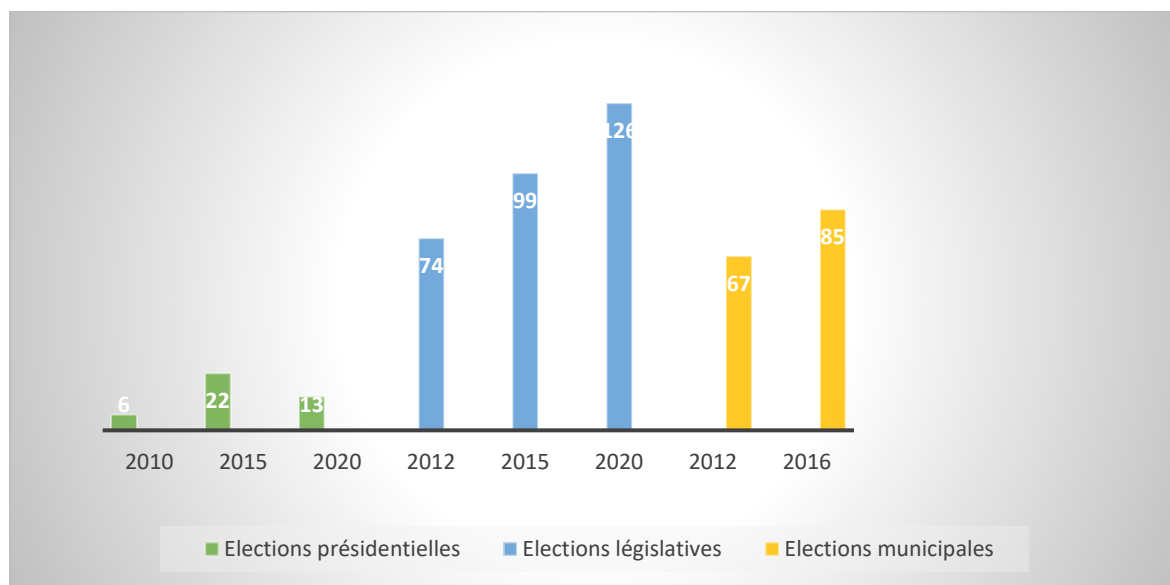
Pour conquérir le pouvoir politique, il est nécessaire de s'inscrire aux différentes élections, présidentielles, législatives et/ou municipales.

Le nombre de partis politiques qui participe aux élections croit pour les législatives et les municipales.

Pour ce qui est des élections présidentielles, seulement 22 partis ont été inscrits pour celles de 2015 et 13 pour celles de 2020.

La vie politique au Burkina est caractérisée par un grand nombre de partis politiques qui n'affichent pas un bon dynamisme quant à la participation aux élections.

Graphique 3 : Évolution du nombre de partis et formations politiques inscrits aux élections



Source : construction à partir des données de la commission électorale nationale indépendante (CENI)

1.1.4 Obtention de sièges par les partis et formations politiques

- *Trois (3) partis et formations politiques de plus aux élections municipales en 2016...*

Le nombre de partis et formations politiques ayant obtenu au moins un conseiller lors de l'élection municipale de 2016 est de 43 contre 40 en 2012. Aux élections municipales de 2016, la moitié des partis et formations politiques inscrits a obtenu au moins un siège de conseiller. Cette proportion est de 60% en 2012.

Pour les élections législatives de 2020, seulement 15 partis ont obtenu au moins un siège de député à l'assemblée nationale. Cela représente 11,9% des partis inscrits pour ces élections.

¹ Centre pour la bonne gouvernance, *partis et système de partis politiques au burkina faso, 2009*

1.1.5 Participation politique des femmes

- Une faible représentativité des femmes au parlement et au gouvernement...

La participation politique des femmes est analysée à travers deux indicateurs que sont le nombre de femmes au parlement et celui au gouvernement. Le tableau 3 présente l'évolution de ces 2 indicateurs.

Tableau 3 : Indicateurs de la participation politique des femmes

Indicateurs	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Proportion de femmes au parlement	17/111	20/127	24/127	9/90	14/127	15/127	15/127	16/127	16/127	16/127
Proportion de femmes au gouvernement	4/31	5/32	5/32	4/26	7/29	7/32	6/33	7/32	7/32	6/25

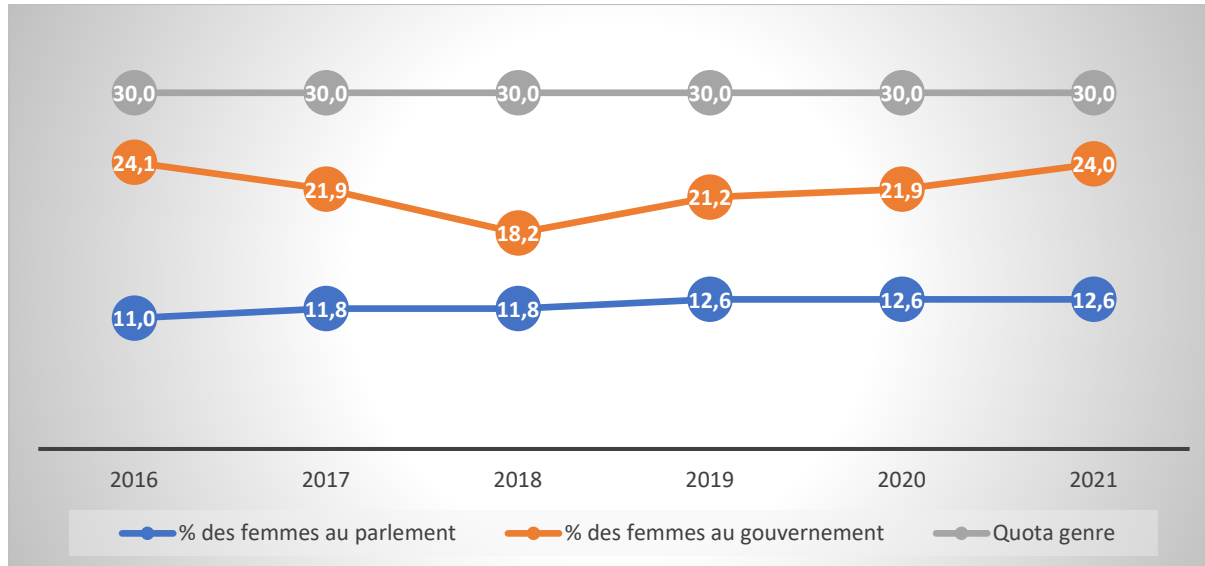
Source : Union inter parlementaire, Journal officiel

Les femmes représentent 12,6% de l'effectif du parlement en 2021, cette proportion est la même depuis 2019.

Quant à la proportion des femmes au Gouvernement, elle est de 24% en 2021 contre 21,9% en 2020, soit une hausse de 2,1 points de pourcentage.

Le quota genre de 30% de femmes dans les instances dirigeantes n'est pas encore atteint au parlement, ni dans les différents gouvernements.

Graphique 4: Évolution de la proportion (%) de femmes au Gouvernement et au parlement



Sources : construction à partir des données de l'union inter parlement, Journal officiel

1.2 Représentativité des femmes dans la Fonction publique

La représentativité des femmes dans la Fonction publique est une thématique importante de la gouvernance politique. Elle est analysée à travers la proportion des femmes dans l'effectif du personnel de la Fonction Publique, notamment la proportion des femmes cadres supérieurs et celle des femmes cadres moyens dont l'évolution au cours des dernières années est présentée dans le tableau 4.

Tableau 4 : Indicateurs sur la représentativité des femmes dans la Fonction publique

-Indicateurs	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Proportion (%) de femmes dans la Fonction publique	32,1	31,1	32,4	33,3	33,8	34,4	34,2	33,5	33,6	33,4
Proportion (%) de femmes cadres supérieurs dans la Fonction publique (catégories A, 1ère, I, P et 6ème)	18,7	18,8	19,1	19,4	19,5	20,0	19,9	19,7	19,7	19,8
Proportion (%) de femmes cadres moyens dans la Fonction publique (catégorie B, 2^{ème} et II)	30,0	31,5	33,1	33,9	34,4	35,3	37,7	38,1	38,2	40,7

Sources : Annuaire statistiques du Ministère en charge de la Fonction Publique et du Travail

Globalement, l'effectif annuel des femmes représente le tiers de l'effectif annuel des agents de la fonction publique sur la période de 2017 à 2021.

Les femmes cadres supérieurs représentent 1/5 de l'effectif des cadres supérieurs de la fonction publique entre 2017 et 2021.

En ce qui concerne les femmes cadres moyens dans la Fonction publique d'Etat, leur effectif augmente plus que celui des hommes de la même catégorie dans la même période. En effet, leur proportion est passée de 35,3% en 2017 à 40,7% en 2021, soit un gain de 5,4 points de pourcentage.

1.3 Système judiciaire

La justice a pour fonction de trancher les litiges en appliquant la règle de droit, de garantir les libertés individuelles et collectives et de jouer un rôle de contre-pouvoir dans l'État de droit. Le tableau 5 retrace l'évolution de certains indicateurs relatifs à l'autorité de la loi et à la justice.

Tableau 5 : Niveaux des indicateurs du système judiciaire

Indicateurs	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Part du budget du Ministère de la justice (%)	0,7	0,8	1,0	0,7	0,98	0,98	1,27	1,37	1,42	1,00
Part du budget du Ministère de la sécurité (%)	2,4	5,2	4,6	4,0	7,8	6,3	1,2	4,0	4,6	4,5
Nombre de tribunaux de grande instance (TGI)	24	24	24	24	24	25	25	25	25	25
Rayon moyen d'accès à un TGI (en Km)	60,3	60,3	60,3	60,3	60,3	59,1	59,1	59,1	59,1	59,1
Nombre de magistrats en activité	391	415	409	428	449	480	508	505	580	661
Nombre de magistrats pour 100 000 habitants	2,4	2,5	2,5	2,7	2,4	2,6	2,6	2,5	2,5	3,4
Nombre d'avocats pour 100 000 habitants	1,0	0,9	1,0	0,9	0,9	0,9	0,9	0,9	0,9	1,0
Nombre d'huissiers pour 100 000 habitants	0,2	0,2	0,2	0,2	0,1	0,1	0,2	0,2	0,2	0,2
Nombre de notaires pour 100 000 habitants	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,2
Nombre d'affaires nouvelles des TGI pour crimes et délits au parquet	8 771	10 186	10 031	9 704	8 668	9 121	8 690	8 815	6 655	8 510
Nombre d'affaires nouvelles des TGI pour crimes et délits contre les particuliers au parquet	2 237	2 968	2 773	2 509	2 280	2 577	2 831	3 084	2 412	3 010
% des jugements rendus par les chambres correctionnelles des TGI par rapport aux affaires nouvelles	88,1	87,8	95,5	96,2	82,4	62,3	77,5	60,0	81,6	76,9
temps moyen de traitement des dossiers de flagrant délit	1 mois 19 jrs	1 mois 19 jrs	1 mois 16 jrs	1 mois 23 jrs	1 mois 21 jrs	3 mois 6 jrs	2 mois 20 jrs	2 mois 02 jrs	3 mois 19 jrs	2 mois 5 jrs
temps moyen de traitement des dossiers de Citation directe	10 mois 19 jrs	11 mois 29 jrs	13 mois 16 jrs	10 mois 12 jrs	10 mois 12 jrs	12 mois 29 jrs	1 an 2 mois	12 mois 13 jrs	14 mois 4 jrs	11 mois 26 jrs
temps moyen de traitement des dossiers d'instruction	4 ans	4ans 1 mois	3ans 9 mois	3ans 6 mois	4 ans	3ans 8 mois	4ans 2 mois	4ans 2 mois	4 ans 5 mois	6 ans 2 mois
Nombre de détenus au 31/12	5 039	5 035	5 976	6 827	7 544	7 670	7 840	7 812	7 359	7 401
détenus en attente de jugement (%)	32,1	33,4	36,6	37,8	43,0	43,0	34,2	36,7	40,5	36,1
Nombre de détenus hors OMD ²	4 777	4 968	5 929	6 752	7 435	7 653	7 829	7 812	7 359	7 401
dont Femmes (%)	1,4	1,3	1,7	1,7	1,5	1,7	2,1	2,4	2,0	1,5
dont Mineurs (<18 ans) (%)	2,3	2,6	2,6	3,5	3,2	3,0	2,7	2,0	1,7	1,9
Population détenue pour 100 000 habitants	31,0	30,0	34,5	38,2	39,6	42,0	44,1	38,6	35,9	35,6
Population incarcérée (entrées)	8 257	8 876	10 008	10 335	9 601	7 998	8 653	7 025	5 231	6 870
Proportion de détenus mineurs incarcérés (%)	2,3	2,5	2,6	3,5	3,2	6,6	6,5	6,5	4,1	4,8

Source : annuaires statistiques du Ministère en charge de la justice et lois de finances

² *Ordre de mise en détention*

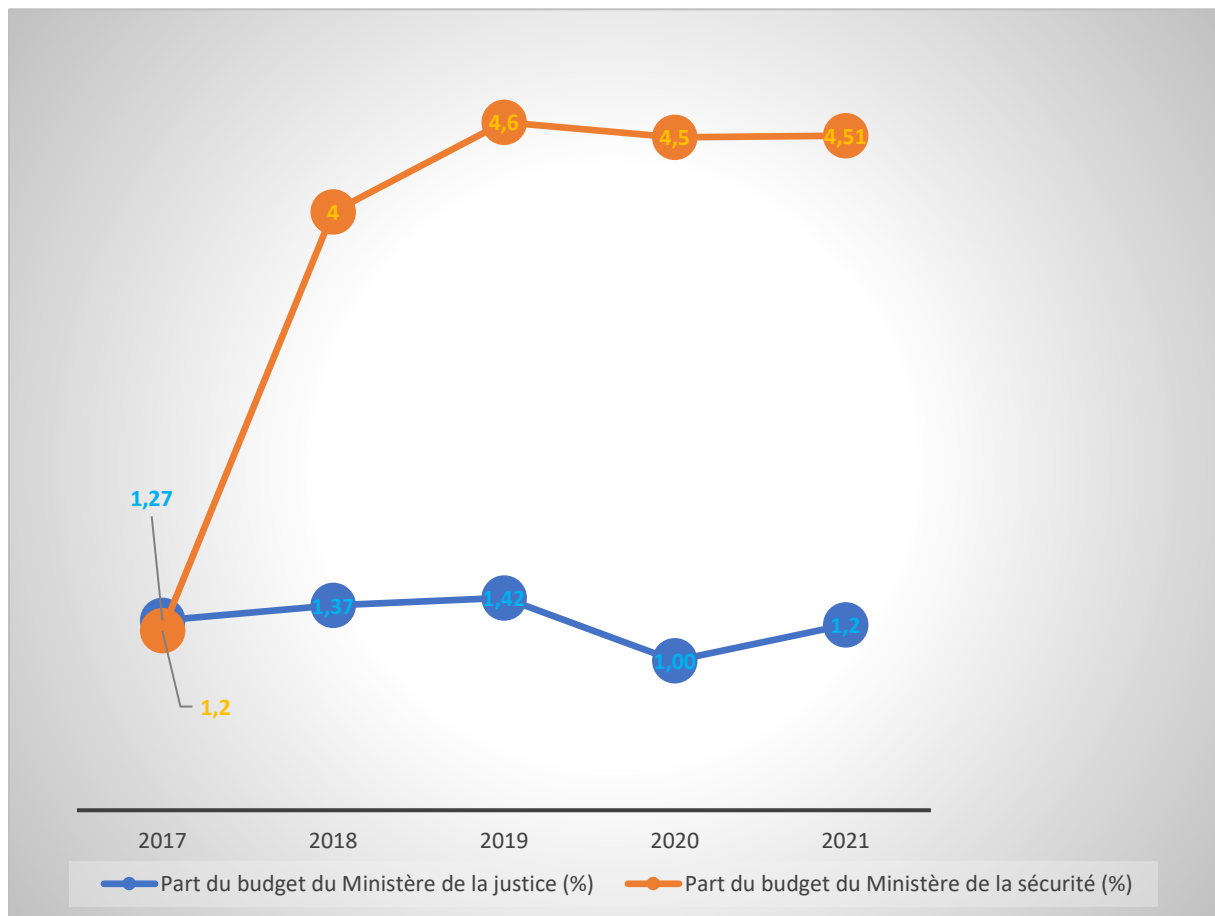
1.3.1 Allocation budgétaire au secteur de la justice

- Une hausse du budget de la justice en 2021..

La part du budget allouée au Ministère en charge de la justice (MJ) varie entre 1,0% et 1,4% sur la période de 2016 à 2020. En 2021 cette proportion est de 1,2% contre 1,0% en 2020 soit une hausse de 0,2 point. Cette fluctuation de la part du budget alloué au ministère en charge de la justice est en partie lié aux réorganisations gouvernementales (fusions ou scissions des départements ministériels).

Le Ministère en charge de la sécurité intervient en amont des actions de la justice à travers les actions des Officiers de police judiciaire. La part du budget de l'Etat alloué à ce ministère (4,5%) n'a évolué entre 2020 et 2021.

Graphique 5 : Évolution de la part du budget du Ministère en charge de la Justice dans le budget national (en %)



Source : construction à partir des données de l'annuaire statistiques du Ministère en charge de la Justice, DGB

1.3.2 Accès aux services de la justice

1.3.2.1 Les Tribunaux de grande instance (TGI)

- Une stagnation du nombre de TGI...

Le nombre de Tribunaux de grande instance (TGI) au Burkina Faso n'a pas connu d'évolution depuis 2016. On dénombre 25 TGI sur toute l'étendue du territoire national entre 2016 et 2020. Le rayon moyen d'accès à un TGI est de 59,1 km sur cette même période.

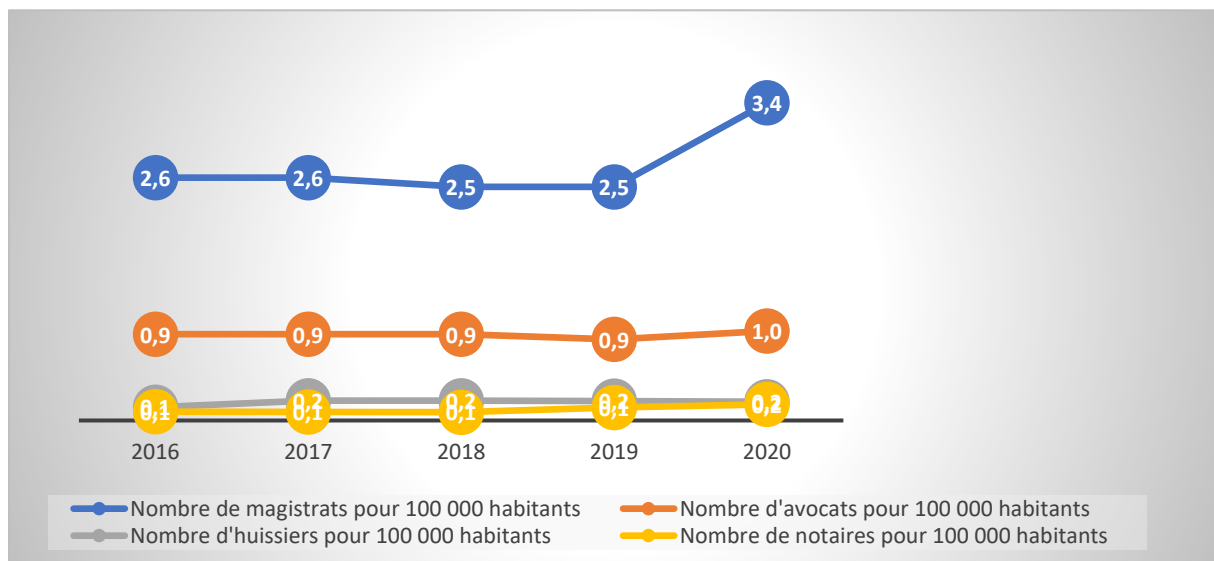
1.3.2.2 Les magistrats et auxiliaires de justice

- Un ratio « magistrats pour 100 000 habitants » toujours en dessous de la norme internationale...

Le nombre de magistrats en activité est passé de 480 à 661 entre de 2016 et 2020, soit une augmentation moyenne annuelle de 8,3%. Cependant, on observe une légère baisse de 0,6% entre 2017 et 2018³. Le nombre de magistrats pour 100 000 habitants a augmenté, passant de 2,6 en 2016 à 3,4 en 2020. Cependant, d'énormes efforts restent à faire pour atteindre, la norme recommandée au niveau international qui est de 10 magistrats pour 100 000 habitants.

S'agissant des auxiliaires de justice, le nombre pour 100 000 habitants est très faible sur la période 2016-2020. Les ratios nombre de notaires, avocats et huissiers pour 100 000 habitants sont, respectivement, de « 0,2 », « 1,0 » et « 0,2 » en 2020. Ces ratios ont très peu évolué entre 2016 et 2020 avec 0,1 point de pourcentage chacun.

Graphique 6 : Evolution du nombre de magistrats, avocats, huissiers, notaires pour 100 000 habitants



Source : construction à partir des données de l'annuaire statistiques du Ministère en charge de la Justice

³ En 2018, un seul magistrat est sorti de l'ENAM

1.3.3 Activités judiciaires

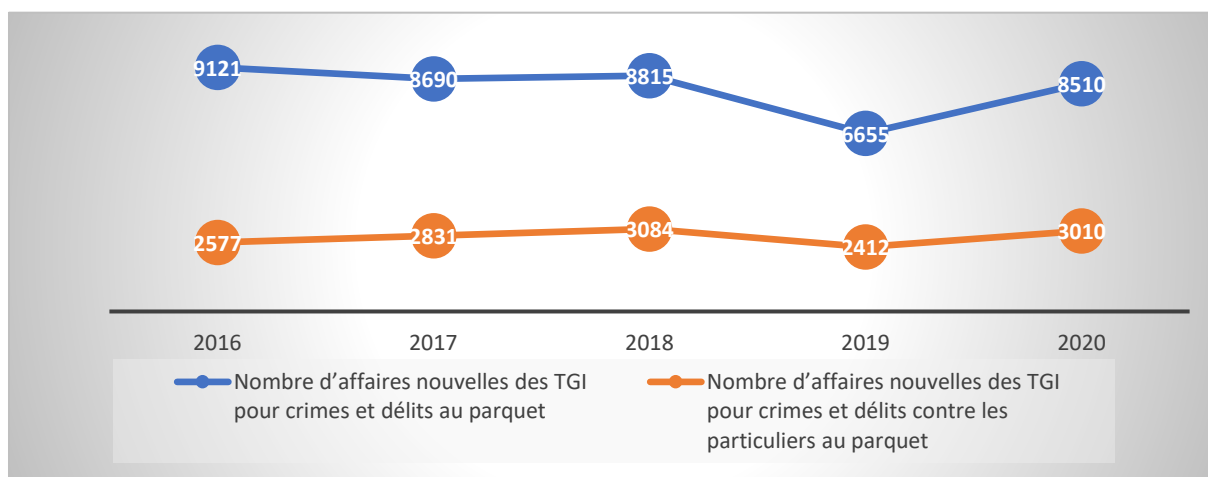
1.3.3.1 Affaires nouvelles dans les parquets des TGI

- Une hausse des affaires nouvelles enregistrées dans les parquets en 2020 ...

Les parquets des tribunaux de grande instance ont enregistré 8 510 affaires nouvelles en 2020 contre 6 655 en 2019 soit une hausse de 27,9%. Cette hausse s'explique par la reprise progressive des activités juridictionnelles suite aux levés de certaines mesures barrières en lien avec la COVID-19. Cependant, de façon générale, le nombre d'affaires nouvelles connaît une tendance baissière au cours des cinq dernières années.

Les affaires nouvelles relatives aux crimes et délits contre les particuliers⁴ sont au nombre de 3 010 en 2020, avec une augmentation de 24,8% par rapport à 2019. Les affaires nouvelles de crimes et délits contre les particuliers constituent 35,4% de l'ensemble des affaires nouvelles des parquets en 2020 contre 36,2% en 2019.

Graphique 7 : Évolution des nombres d'affaires nouvelles des TGI



Source : construction à partir des données de l'annuaire statistique du Ministère en charge de la Justice

1.3.3.2 Jugements rendus par les chambres correctionnelles des TGI

- Une baisse du ratio en 2020...

Le ratio des jugements correctionnels par rapport au nombre d'affaires nouvelles orientées vers les chambres correctionnelles permet d'apprécier la capacité des TGI à vider le stock de dossiers. En 2020, ce ratio est de 76,9% contre 81,6% en 2019, soit une baisse de 4,7 points de pourcentage. Cette situation traduit l'accumulation des affaires en cours de traitement dans les chambres correctionnelles des TGI. En effet, les décisions rendues au cours d'une année donnée ne concernent pas uniquement les affaires nouvelles de l'année en question.

La célérité dans le traitement des affaires pénales dépend de l'orientation du parquet (flagrant délit, citation directe, instruction). La durée moyenne de traitement des affaires correctionnelles⁵ en 2020 s'est réduite par rapport à 2019. En effet, celle de traitement des affaires de flagrant délit est passée de 3 mois 19 jours en 2019 à 2 mois 5 jours en 2020. Quant à la procédure de citation directe, la durée de

⁴ Les crimes et délits contre les particuliers regroupent les infractions telles que les assassinats, les coups et blessures volontaires, les coups mortels, les homicides et blessures involontaires, les homicides volontaires, les empoisonnements, les viols et les autres formes de violences.

⁵ Les affaires nouvelles correctionnelles sont celles de citations directes et de flagrants délits

traitement des affaires est de 11 mois 26 jours en 2020 contre 14 mois en 2019, soit une amélioration d'environ 2 mois.

Le temps moyen mis pour clôturer les dossiers d'instruction est de 6 ans 2 mois contre 4 ans 5 mois en 2019, soit un allongement de 1 an 9 mois.

1.3.4 Population carcérale

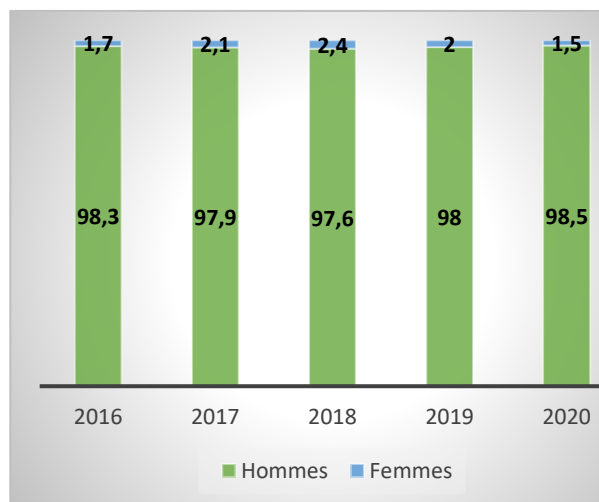
- Une augmentation des entrées en 2020...

Les incarcérés, encore appelés « les entrées », désignent le nombre de personnes entrées dans les Maisons d'arrêts et de correction (MAC) au cours d'une année donnée. Les maisons d'arrêt et de correction ont reçu 6 870 détenus au cours de l'année 2020 contre 5 231 en 2019 soit une augmentation 31,3%. Parmi les détenus entrés en 2020, on note 4,8% de mineurs. La proportion des mineurs incarcérés (6,6%) était maximale en 2016. La proportion des femmes incarcérées connaît une baisse continue entre 2017 et 2020. Elle est passée de 3,6% en 2017 à 3,0% en 2020.

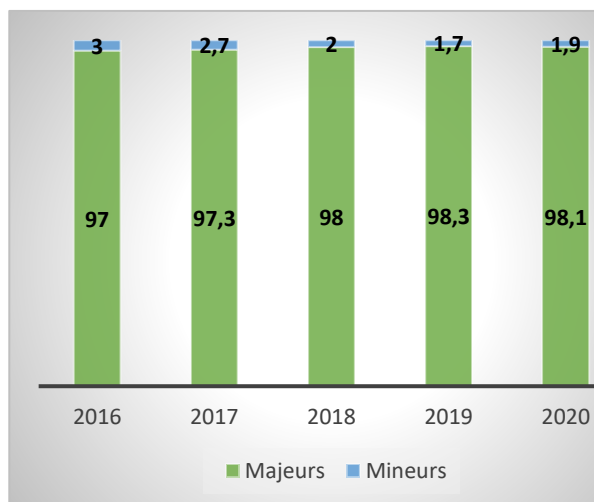
A la date du 31 décembre 2020, on dénombre 7 401 détenus contre 7 359 en 2019. Les détenus en attente de jugement (les mis en examen et les prévenus) représentent 36,1% en 2020 contre 40,5% en 2019, soit une baisse de 4,4 points. La structure par sexe fait ressortir que la proportion des femmes a baissé, 1,5% des détenus sont des femmes au 31 décembre 2020 contre 2,0% en 2019. Selon l'âge, les mineurs représentent 1,9% au 31 décembre 2020.

Au Burkina Faso, 36 personnes sur 100 000 habitants sont en détention en 2020 contre 44 en 2017. A partir de 2017, le nombre de détenus pour 100 000 habitants connaît une baisse continue.

Graphique 8 : Répartition des détenus par sexe (%)



Graphique 9 : Répartition des détenus par statut (mineurs, majeurs)



Source : construction à partir des données de l'annuaire statistiques du Ministère en charge de la Justice

1.4 Médias

Le paysage médiatique est un facteur important de démocratie et de bonne gouvernance notamment à travers sa diversité et la liberté d'expression. Le paysage médiatique est apprécié à travers l'importance numérique des médias dont l'évolution est présentée dans le tableau 6 :

1.4.1 Paysage médiatique

En 2020, le paysage de la presse audiovisuelle, est marqué par une forte dominance du secteur privé (85% pour la télévision et 93% pour les radios).

Le paysage de la presse écrite nationale en 2020, est composé principalement de mensuelles et les bimensuelles (68,7% hormis les journaux institutionnels spécialisés).

Tableau 6 : Évolution des indicateurs relatifs aux médias

		2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Presse audiovisuel	Télévisions publiques	2	3	3	3	3	3	3	3	4	3
	Télévisions privées	26	26	29	29	29	29	26	26	17	17
	Radios publiques	15	17	3	3	7	7	7	7	11	11
	Radios privées	126	122	139	164	164	164	157	157	151	156
Presse écrite	Quotidiens	6	5	9	14	11	8	8	8	8	8
	Hebdomadaires	11	10	12	11	11	8	8	8	4	9
	Bimensuels	17	17	23	24	18	14	14	14	11	18
	Bimestriels	1	1	1	2	1	1	1	1	nd	4
	Mensuels	24	24	25	25	22	18	18	18	9	28
	Journaux institutionnels spécialisés	-	-	-	-	-	19	19	19	nd	22
Presse en ligne	-	-	14	18	28	36	36	36	61	133	

Source : Conseil Supérieur de la Communication (CSC)

Entre 2019 et 2020, le nombre de médias a connu une légère évolution au niveau des médias commerciales, institutionnelles et communales. L'environnement médiatique au Burkina Faso en 2020 est composé principalement des médias à statut associatives ou communautaires (51 médias), commerciales (39 médias) et confessionnelles (39 médias).

Tableau 7: Situation des médias selon leur statut

	2011	2012	2013*	2014*	2015*	2016*	2017*	2018*	2019*	2020
Confessionnelles	33	35	32	32	32	32	40	40	39	39
Associatives ou communautaires	42	44	42	48	48	48	51	51	48	48
Commerciales Internationales	34	36	35	37	37	37	40	40	38	39
Communales Publiques	3	3	3	3	3	3	4	4	4	4
Institutionnelles	4	4	20	20	20	21	19	19	19	21
Ensemble	20	21	10	10	10	10	7	7	11	11
						0	3	3	3	5
Ensemble	136	143	142	150	150	151	164	164	162	167

Source : Conseil Supérieur de la Communication (CSC)

*y compris non fonctionnelles

1.4.2 Accès des ménages aux médias audiovisuels

- *Une tendance haussière des ménages possédant une télévision...*

L'accès des ménages aux médias audiovisuels est mesuré à travers la proportion des ménages possédant au moins une télévision ou un poste radio.

En 2019, 52,1% des ménages possèdent au moins un poste radio et 29,7% au moins un poste téléviseur.

Tableau 8 : Évolution des indicateurs relatifs à l'accessibilité des ménages aux TIC

Indicateurs	2007	2009	2015	2018	2019
Proportion de ménages possédant un poste radio	69,5	43	53,7	42,4	52,1
Proportion de ménages possédant un poste téléviseur	15,7	15,3	23,3	30,6	29,7

Source : INSD/Enquête sur les conditions de vie des ménages, RGPH 2019

1.4.3 Accès aux technologies de l'information et de la communication

- *La télé densité : une hausse de 8,6 points entre 2020 et 2021*

La télé densité mesure l'accès des populations aux technologies de l'information et de la communication. En 2021, le taux d'abonnements aux réseaux mobiles⁶ est de 111,8 pour 100 habitants, on compte, en moyenne, 111,8 points d'accès aux réseaux mobiles. Cet indicateur a augmenté d'environ 8,6 points sur la période 2020-2021. Cet accroissement résulte des efforts fournis par les compagnies de téléphonie pour accroître le taux de couverture, la qualité des services et la réduction du coût de la communication.

⁶ Puces actives

Tableau 9 : Evolution de la population ayant accès aux technologies de l'information et de la communication pour 100 habitants (télé densité)

Indicateurs	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Télé densité (%)	59,5	64,9	69,9	78,3	81,3	91,8	98,5	100,6	103,2	111,8

Source : ARCEP

1.5 Société civile

Les organisations de la société civile notamment les ONG sont des acteurs qui interviennent dans le développement socioéconomique et politique du pays.

Le nombre d'ONG a connu une augmentation continue depuis 2015 passant de 207 ONG à 371 en 2021. Les ONG internationales représentent 87,6% de l'ensemble des ONG en 2021. Aussi le nombre des ONG internationales croient tandis que celui des ONG locales est constante depuis 2018.

Tableau 10 : Évolution du nombre d'ONG et d'ONG locales

Années	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
ONG	178	222	252	266	288	303	325
ONG locales	29	42	45	46	46	46	46

Source: DGCOOP

1.6 Activités du Médiateur du Faso

Depuis sa création le 17 mai 1994, le Médiateur du Faso s'est positionné parmi les institutions majeures de la République. Il est une autorité administrative indépendante qui a une part déterminante dans la résolution et la prévention des dysfonctionnements des services publics dans leurs rapports avec les citoyens et dans le renforcement de la gouvernance administrative.

Le Tableau 11 fait état du volume des plaintes instruites par l'Institution au cours de la période 2011-2020, en référence notamment à quelques indicateurs nationaux.

Tableau 11 : Niveau des indicateurs relatifs au Médiateur du Faso

Indicateurs	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Nombre de dossiers instruits	768	786	786	560	445	491	579	815	787	740
Nombre de dossiers reçus	414	411	390	173	215	189	223	445	273	135
Pourcentage des Nouveaux dossiers reçus des dossiers instruits	53,9	52,3	49,6	30,9	48,3	38,5	38,5	54,6	34,7	18,2
Pourcentage des dossiers clos des dossiers instruits	51,2	49,6	50,8	58,9	32,1	25,7	35,9	36,9	23,1	17,7
Pourcentage des Plaintes mettant en cause les ministères et institutions de l'ensemble des structures mises en causes	59,8	56,1	57,4	60,4	62,7	61,3	54,6	61	63,2	60,7
Pourcentage des plaintes mettant en cause les collectivités territoriales de l'ensemble des structures mises en cause	22,9	27,4	26,6	27,5	24	27,5	24,5	20,9	22,2	21,4
Pourcentage des plaintes mettant en cause les services publics et organismes à capitaux publics des nouveaux dossiers reçus	10,2	11,5	7,4	8,8	11,7	9,4	13,8	12,3	9,8	12,6
Nombre de saisines de l'administration	388	394	345	401	213	273	525	336	379	236
Taux (%) de réaction de l'administration	41,0	38,3	58,8	51,6	34,7	54,6	55	68,5	61,7	54,7

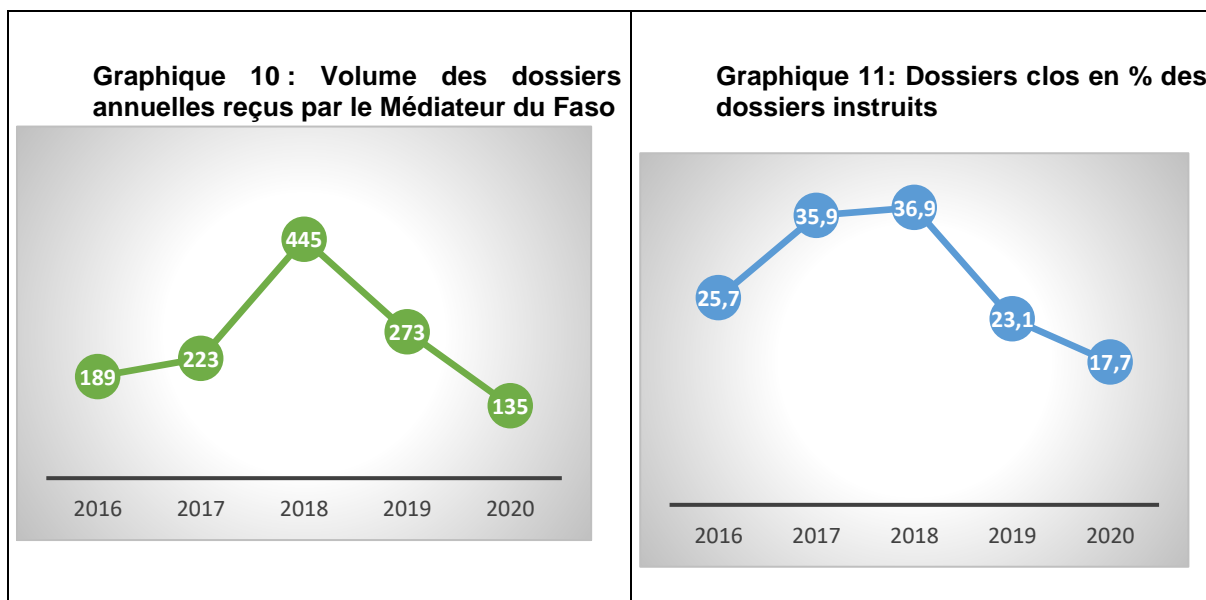
Sources: Rapports d'activités du Médiateur du Faso

1.6.1 Volume des dossiers reçus

- Baisse consécutive du nombre de dossiers reçus entre 2018 et 2020

Le nombre de dossiers reçus par le Médiateur du Faso en 2020 est de 135 contre 273 en 2019, soit un écart de 138 de moins. La proportion des nouveaux dossiers reçus des dossiers instruits est de 18,2% en 2020 contre 37,7% en 2019. La baisse du nombre d'audiences foraines explique une telle situation compte tenu de la situation sécuritaire délétère et de la pandémie à coronavirus.

Parmi ces dossiers instruits en 2020, 17,7% ont été clos, avec une baisse de 5,4% par rapport à 2019.



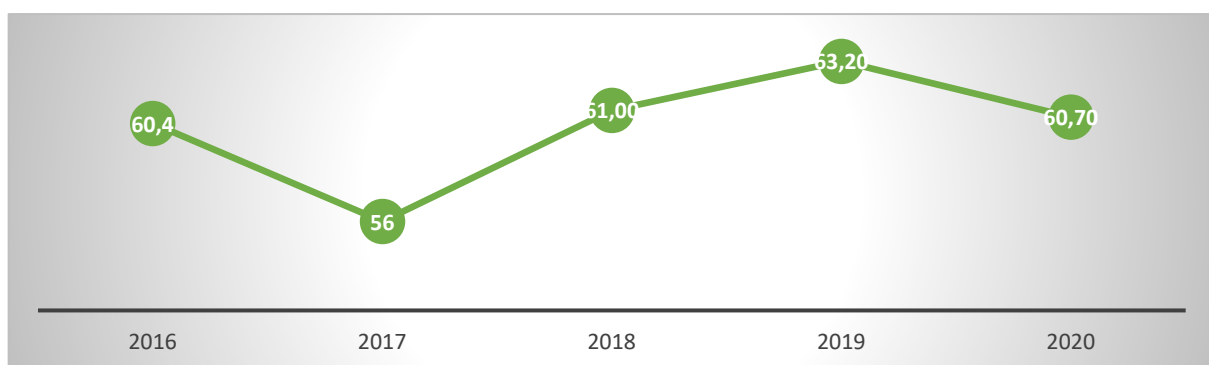
Sources: construction à partir des données des rapports d'activités du Médiateur du Faso

1.6.2 Plaintes mettant en cause les institutions et les ministères

- Une baisse de 3 points de la proportion des plaintes entre 2019 et 2020

La majorité des plaintes instruites par le Médiateur du Faso mettent en cause les institutions et les ministères. En 2020, on enregistre 740 plaintes dont 449 ont mis en cause les ministères et institutions, soit 60,7% de l'ensemble des plaintes.

Graphique 12: Plaintes mettant en cause les ministères et les institutions en % des dossiers instruits



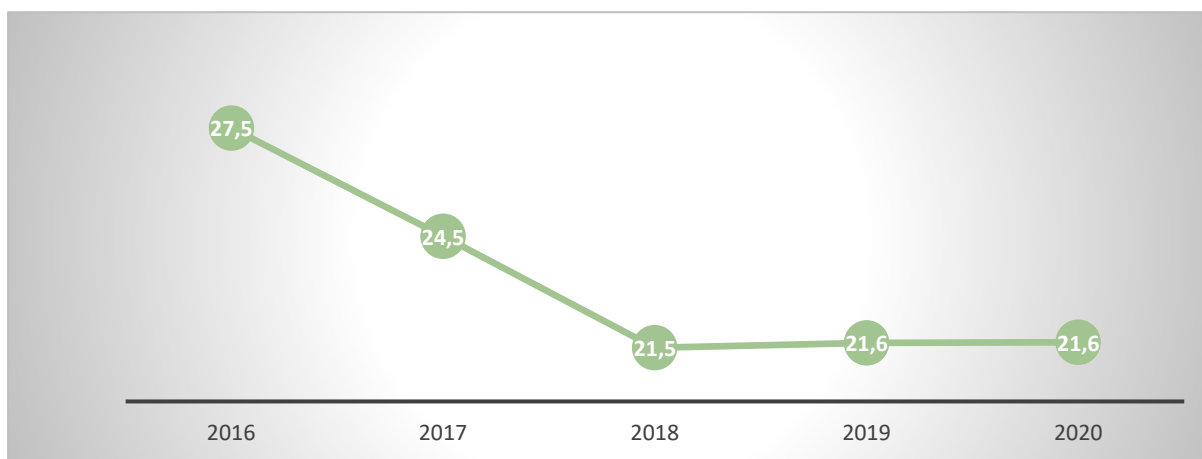
Sources : : construction à partir des données des rapports d'activités du Médiateur du Faso

1.6.3 Plaintes mettant en cause les collectivités territoriales en pourcentage des dossiers instruits

- Une tendance à la baisse depuis 2016

Au niveau des collectivités territoriales, on note une forte baisse des plaintes mettant en cause les collectivités territoriales entre 2016 et 2018. Par contre sur la période 2018-2020, cette proportion est presque constante (soit 21,5% en 2018 ; 21,6% en 2019 et 2020).

Graphique 13: Plaintes mettant en cause les collectivités territoriales en % des dossiers instruits

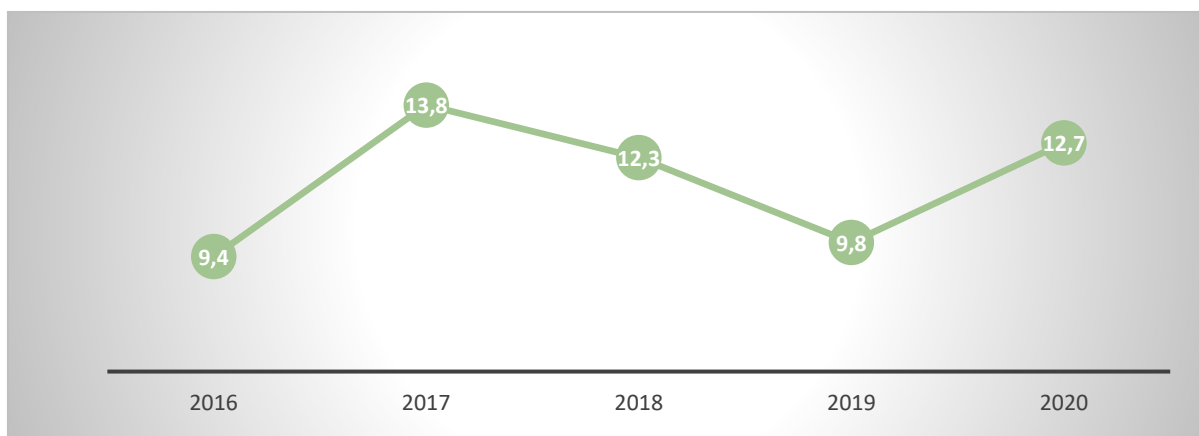


Sources : : construction à partir des données des rapports d'activités du Médiateur du Faso

1.6.4 Plaintes mettant en cause les Établissements publics et les organismes à capitaux publics de l'État

En 2020, la proportion des plaintes mettant en cause les établissements publics et les organismes à capitaux publics de l'État est de 12,7% en hausse par rapport à 2019 (9,8%). Au cours des cinq dernières années, cet indicateur a évolué de façon irrégulière.

Graphique 14 : Plaintes mettant en cause les Établissements publics et les organismes à capitaux publics en % des dossiers instruits



Sources : : construction à partir des données des rapports d'activités du Médiateur du Faso

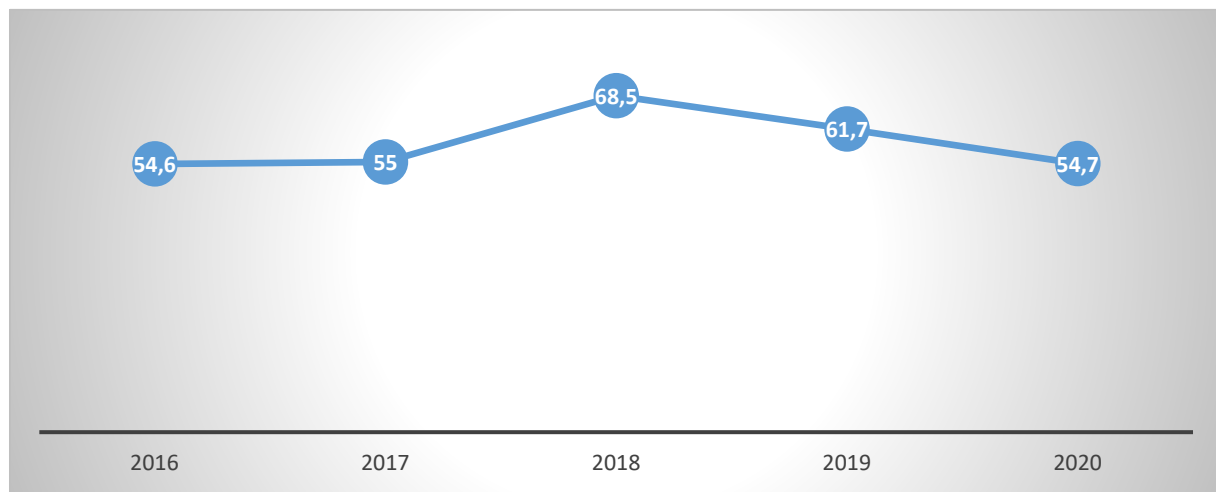
1.6.5 Réaction de l'Administration aux saisines du Médiateur du Faso

- Une baisse progressive de la réaction de l'Administration sur les trois (3) dernières années.

La recherche de solutions aux plaintes soumises au Médiateur du Faso et jugées fondées, l'amène à adresser des correspondances à l'endroit des administrations mises en cause. Le comportement des administrations s'analyse à travers le taux de réaction aux saisines de l'institution.

En 2020, le taux de réaction de l'administration est de 54,7% contre 61,7% en 2019, soit une baisse de 7,0%. Ce taux est en baisse progressive depuis 2018.

Graphique 15 : Évolution du taux (%) de réaction de l'Administration



Sources : : construction à partir des données des rapports d'activités du Médiateur du Faso

2 GOUVERNANCE ET GESTION ÉCONOMIQUES

2.1 Politique macro-économique

La situation macro-économique est appréciée à travers le taux d'inflation, le Produit Intérieur Brut (PIB), la balance commerciale, les entrées nettes d'investissements directs étrangers et le crédit à l'économie. Le niveau des indicateurs y relatifs est présenté dans le Tableau 12.

Tableau 12 : Évolution des indicateurs macro-économiques

Indicateurs	2012	2013	2014	2015	2016*	2017*	2018	2019	2020	2021
Taux d'inflation (en %)	3,8	0,5	-0,3	0,9	-0,2	0,4	2	-2,9	1,9	3,9
PIB nominal par tête (en milliers de FCFA)	227,5	233,1	235,6	237,2	243,5	251,2	260,7	267,2	264,5	270,4
Variation annuelle du PIB réel (en %)	6,5	5,8	4,3	3,9	5,9	6,3	6,8	6	1,9	6,9
Balance des biens en % du PIB	1,9	-5,6	-2,1	-2,3	0,0	0,0	2,1	-0,5	7,1	11,8
Balance des biens et services en % du PIB	-5,2	-13,4	-9,3	-9,4	-6,8	-6,6	-1,6	-3,7	2,8	7,5
Solde courant ext. hors dons en % du PIB	-4,6	-13,4	-9,9	-11,0	-8,9	-8,6	-6,3	-7,9	-4,8	-3,9
Entrées nettes d'investissements directs étrangers en % du PIB	2,3	3,6	2,3	1,84	2,49	-0,05	1,15	0,65	-0,62	2,25
Formation Brute du Capital Fixe (FBCF) en % du PIB	29,3	31,8	24,9	24,7	25,0	24,7	22,6	23,9	20,5	20,7
Rapport M2 au PIB (en %)	30,5	32,6	35,0	41,6	44,5	31,6	29,5	28,6	27,3	26,3
Crédit à l'économie (en milliards de FCFA)	1181,2	1492,3	1773,8	1897,5	2039,8	1221,7	1301,7	1379,7	1422,7	1519,7
Crédit à l'économie en % du PIB	24,1	26,3	18,9	7,0	7,5	-40,1	6,5	6,0	3,1	6,8

Sources : DGEP (Instrument automatisé des prévisions mars 2022)

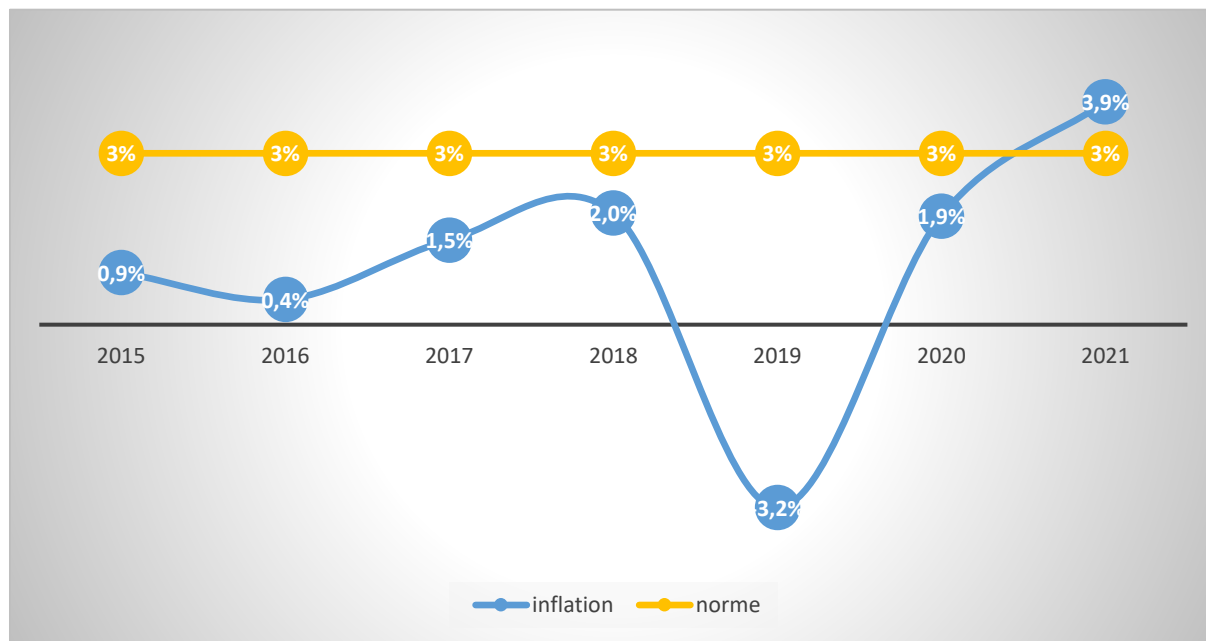
2.1.1 Inflation

- *Une flambée de prix*

En 2021, le taux d'inflation a connu une hausse dans le monde de façon générale et au Burkina Faso de façon particulière. C'est ainsi que le taux d'inflation en glissement annuel en décembre 2021 s'est établi à 8,0% contre 2,3% en décembre 2020. Pendant ce temps l'inflation en moyenne annuelle est ressortie à 3,9% en 2021 contre 1,9% en 2020. Cette progression en moyenne annuelle est imputable à la flambée des prix des « produits alimentaires et boissons non alcoolisées » (+7,3%), des « boissons alcoolisées, tabac et stupéfiants » (+4,7%), des services de « logement, eau et électricité, gaz et autres combustibles » (+2,0%) et des services d'« enseignement » (+1,5%). Pour les « produits alimentaires et boissons non alcoolisées », la hausse en glissement annuel comme en moyenne annuelle s'explique par l'envolée des prix des céréales non transformées, des pâtes alimentaires, des viandes, du lait, de la volaille, des agrumes et des fruits secs et noix.

Sur la période 2017-2021, le taux d'inflation du pays est resté conforme à la norme communautaire (<=3%) excepté l'année 2021 où il se situe à 3,9%. Malgré les efforts de volonté de la part de l'Etat avec la poursuite des mesures gouvernementales de lutte contre la vie chère (la vente des céréales à prix social dans les zones déficitaires, le contrôle des prix des produits de grande consommation, l'ouverture de points de ventes de céréales à prix subventionnés), la maîtrise de l'inflation est restée complexe à cause du contexte international et national difficile.

Graphique 16 : Evolution de l'inflation à moyen terme



Source: construction à partir des données du CPC, mars 2022, à partir des données de l'INSD

2.1.2 Le Produit intérieur brut (PIB)

2.1.2.1 Variation annuelle du PIB réel

○ Reprise de l'activité économique en 2021

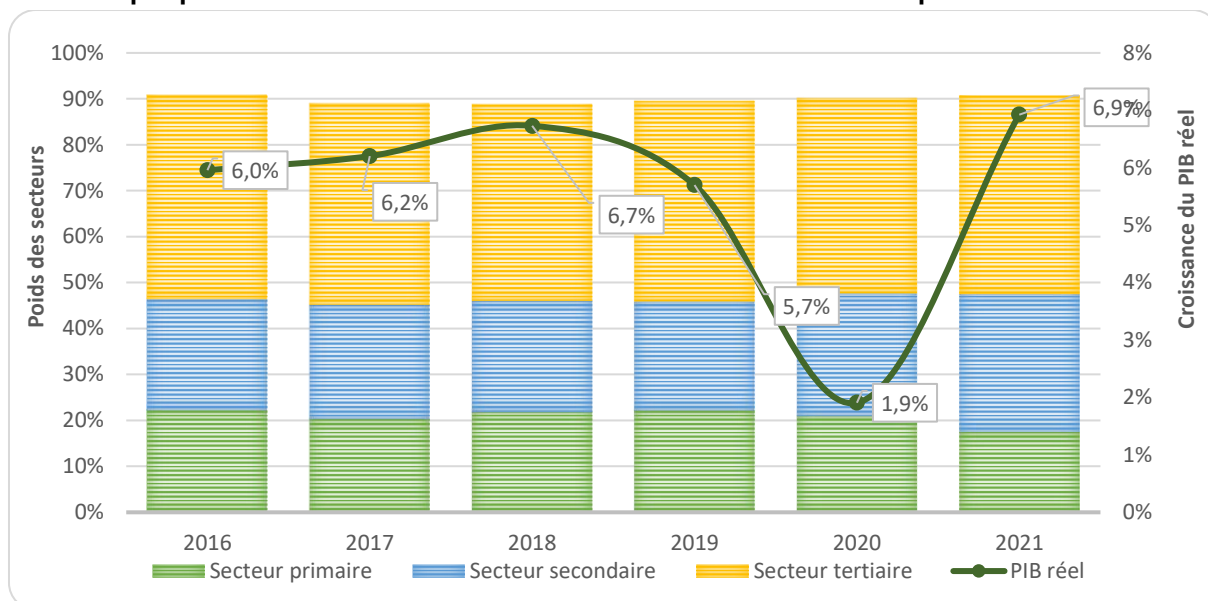
L'activité économique en 2021 s'est déroulée dans un contexte international marqué par la reprise progressive des activités et l'avancée notable des campagnes de vaccinations contre la COVID-19 et dans un contexte national par la persistance des attaques terroristes entraînant un déplacement interne massif de populations et une campagne agro-pastorale quelque peu défavorable. Elle a enregistré une croissance de 6,9% en 2021 contre 1,9% en 2020. Cette croissance est tirée par les secteurs tertiaire (+12,5%) et secondaire (+8,2%). Quant à l'activité dans le secteur primaire, elle s'est affichée en baisse de 6,4% contre une hausse de 6,5% en 2020. Le PIB nominal s'est établi à 10 795,4 milliards de FCFA en 2021 contre 10 154,9 milliards de FCFA en 2020.

La valeur ajoutée du secteur tertiaire est ressortie en hausse de 12,5% en 2021 après une baisse de 2,7% en 2020. Cette performance est due principalement à la reprise des activités dans les branches « transport et auxiliaires de transport » (+27,1%), « commerce » (+20,7%), « hôtellerie et restauration » (+17,6%), et « postes et télécommunications » (+13,2%). La contribution du secteur tertiaire (y compris Impôts et taxes nets sur les produits) à la croissance du PIB est passée de -0,9 point de pourcentage en 2020 à 5,8 points de pourcentage en 2021. Sa part à la formation du PIB est de 51,9% en 2021 contre 50,3% en 2020.

La valeur ajoutée du secteur secondaire a enregistré une croissance de 8,2% en 2021 contre 5,8% en 2020. Cette évolution est principalement impulsée par les branches « fabrication de ciment et autres produits minéraux » (+13,9%), « fabrication de boisson et tabac » (+9,8%), « travaux de construction, d'installation et de finition » (+7,9%) et « extraction d'or » (+7,1%). La contribution du secteur secondaire à la croissance du PIB est ressortie à 2,4 points de pourcentage en 2021 contre 1,5 point de pourcentage en 2020. Sa part à la formation du PIB s'est située à 30,4% en 2021 contre 29,6% en 2020.

La valeur ajoutée du secteur primaire a baissé de 6,4% en 2021 après une hausse de 6,5% en 2020. Cette contreperformance est principalement imputable à l'agriculture de rente (-18,4%) et à l'agriculture vivrière (-7,5%). En revanche, les activités d'égrenage de coton et d'élevage ont enregistré des hausses respectives de 6,6% et 2,8%. La contribution du secteur primaire à la croissance du PIB est de -1,3 point de pourcentage en 2021 contre 1,3 point de pourcentage en 2020. Sa part à la formation du PIB en 2021 est de 17,7% contre 20,2% en 2020.

Graphique 17: Evolution du taux de croissance réel du PIB et des parts sectorielles



Source: construction à partir des données du CPC, mars 2022

2.1.2.2 Le PIB nominal par tête

- *En faible progression*

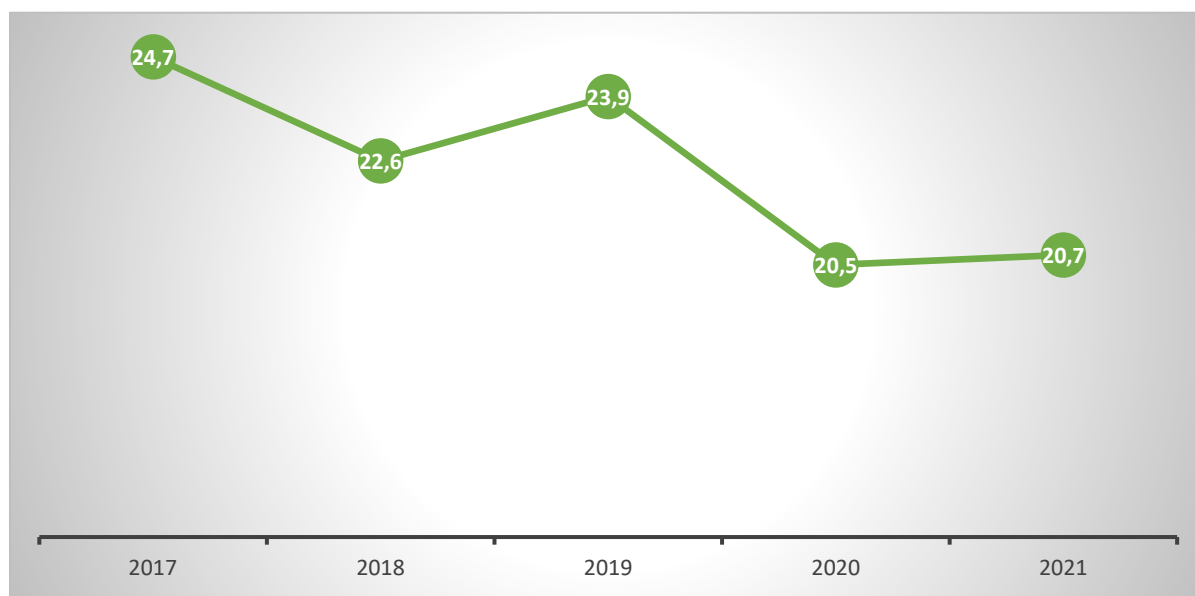
La moyenne du PIB nominal par habitant est de 262 800F CFA sur la période 2017-2021. Le PIB nominal par tête est passé de 251 168,4F CFA en 2017 à 270 433,8F CFA en 2021, soit une progression moyenne annuelle de 2,2% qui correspond à une variation de 5 868,70 F CFA sur la période. Cet accroissement de la richesse n'est pas suffisant pour absorber les dépenses supplémentaires liées à l'accroissement démographique (2,94%).

2.1.2.3 Variation de la formation brute du capital fixe en rapport avec le PIB

- *Fléchissement de la FBCF en pourcentage du PIB*

De 2017 à 2021, la Formation brute de capital fixe (FBCF) en pourcentage du PIB nominal a connu une tendance baissière sur toute la période passant de 24,7% à 20,7%. L'année 2021 a été marquée par l'achèvement financier des grands chantiers du Plan National de Développement Economique et Social (PNDES).

Graphique 18: Évolution de la formation brute de capital fixe en pourcentage du PIB



Source: construction à partir des données de la DGEP

2.1.3 Échanges extérieurs en rapport avec le PIB

L'analyse porte sur la balance des biens et services, le solde courant hors dons publics ainsi que sur les entrées nettes d'investissements directs étrangers.

Les transactions économiques avec l'extérieur ont été caractérisées en 2021, par une bonne orientation du cours de l'or et d'un repli de celui du coton fibre, dans un contexte de dépréciation du cours du dollar. Dans l'ensemble, les échanges avec le reste du monde se sont traduits par une amélioration du solde excédentaire du compte des transactions courantes. Parallèlement, l'excédent du compte de capital et le solde du compte financier se sont également améliorés. Au total, le solde global de la balance des paiements est demeuré excédentaire en 2021, s'affichant à 721,3 milliards de FCFA, ainsi en augmentation de 250,6 milliards de FCFA sur un an.

La balance des biens a dégagé un solde excédentaire de 1 276,2 milliards de FCFA en 2021 contre un excédent de 720,4 milliards de FCFA en 2020, en raison d'un accroissement des exportations (+583,5 milliards de FCFA) plus important que celui des importations (+27,7 milliards de FCFA).

Sur la période 2017-2021, les échanges extérieurs ont enregistré des excédents de la balance des biens, à l'exception de l'année 2019. En effet, le solde de la balance des biens, en pourcentage du PIB, est passé d'une situation de quasi-équilibre (0,0%) en 2017 à une amélioration (2,1%) en 2018 et une chute en 2019 (-0,5%), pour afficher une remontée en 2021 (11,8%). Sur la période sous revue, l'évolution de la balance des biens a fortement été influencée par celle des expéditions de l'or marchandise, premier produit d'exportation du Burkina Faso depuis l'année 2009.

S'agissant de la balance des biens et services ainsi que du solde courant extérieur hors dons, leurs évolutions sont caractérisées par la même tendance d'amélioration et de baisse observée au niveau de la balance des biens. En effet, le solde de la balance des biens et services, en pourcentage du PIB nominal, s'est amélioré de 2017 à 2018, passant respectivement de -6,6% à -1,6% pour enregistrer une dégradation en 2019 en s'établissant à -3,7%. Avant de connaître une amélioration qui s'est poursuivie sur les deux ans avec 2,8% en 2020 et 7,5% en 2021. Quant au solde courant extérieur hors dons, après des niveaux en part du PIB de -8,6% en 2017 et -6,3% en 2018, il s'est situé à -7,9%, -4,8% et -3,9% respectivement en 2019, 2020 et 2021.

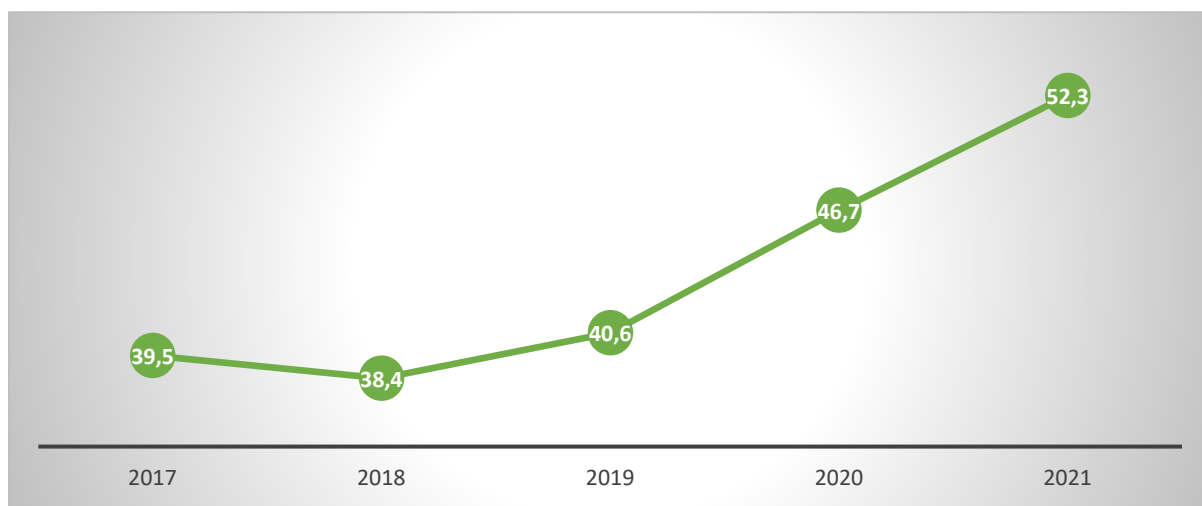
Concernant les investissements directs étrangers, les entrées nettes, en pourcentage du PIB nominal ont connu une évolution avec des ratios qui sont passés de -0,1% et 1,2% en 2017 et 2018 avant de connaître un repli de 0,7 et un creux de -0,6% en 2020. Puis elles se sont ensuite améliorées en 2021 pour ressortir à 2,2%. Cette évolution pourrait indiquer un certain attentisme ou détournement des investisseurs étrangers vis-à-vis du Burkina Faso, dans un contexte de persistance d'instabilité sociale et des attaques terroristes.

2.1.4 Évolution de la monnaie et du crédit à l'économie en rapport avec le PIB

- *En progression en 2021*

La liquidité monétaire dans l'économie burkinabé s'est accrue régulièrement au cours des cinq dernières années, avec une moyenne de 43,5% en part du PIB nominal sur la période. En effet, elle est passée de 46,7 % en 2020 à 52,3% en 2021, soit une progression de 5,6 points de pourcentage.

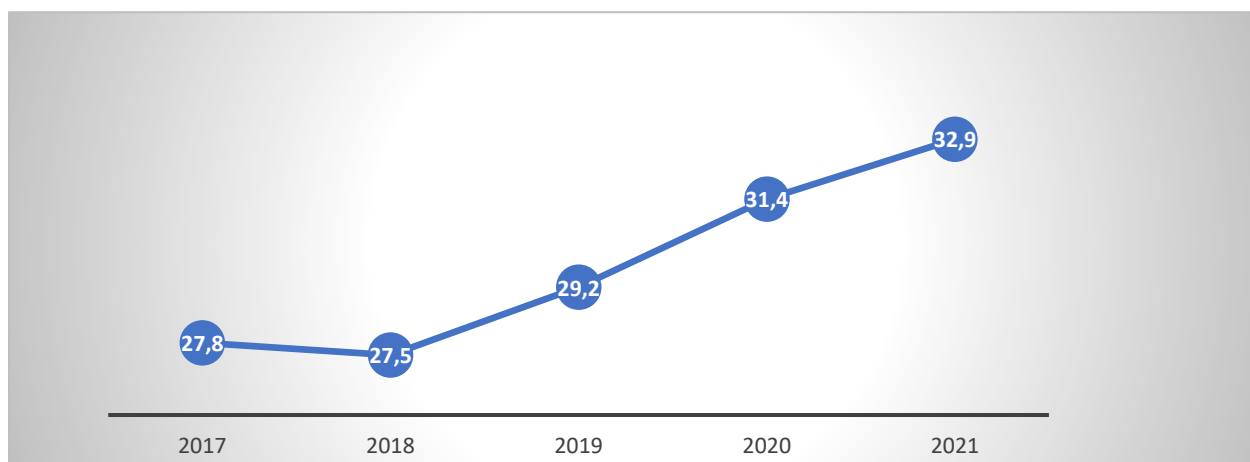
Graphique 19: Évolution de la liquidité monétaire M2/PIB



Source: construction à partir des données de la BCEAO

S'agissant des crédits à l'économie, même si en valeur nominale il est observé une hausse continue, en part du PIB nominal, ils sont quasiment stables entre 27,5% et 32,9% sur les cinq dernières années. En effet, en part du PIB nominal, ils sont passés de 31,4% en 2020 à 32,9% en 2021. Sur la période 2017-2021 on a une moyenne annuelle de 29,8%. En termes de progression du volume total des crédits, les montants octroyés ont augmenté de façon continue de 2017 à 2021, passant d'un encours en fin de période de 2 370,2 milliards de FCFA en 2017 à 3553,9 milliards de FCFA 2021. Sur la période sous revue on a une moyenne annuelle de 9,9%. Cette progression traduit, entre autres, les effets d'assouplissement des conditions de crédits et du dynamisme des opérations d'injections de liquidité effectuées par la BCEAO.

Graphique 20: Evolution du crédit à l'économie en % du PIB nominal



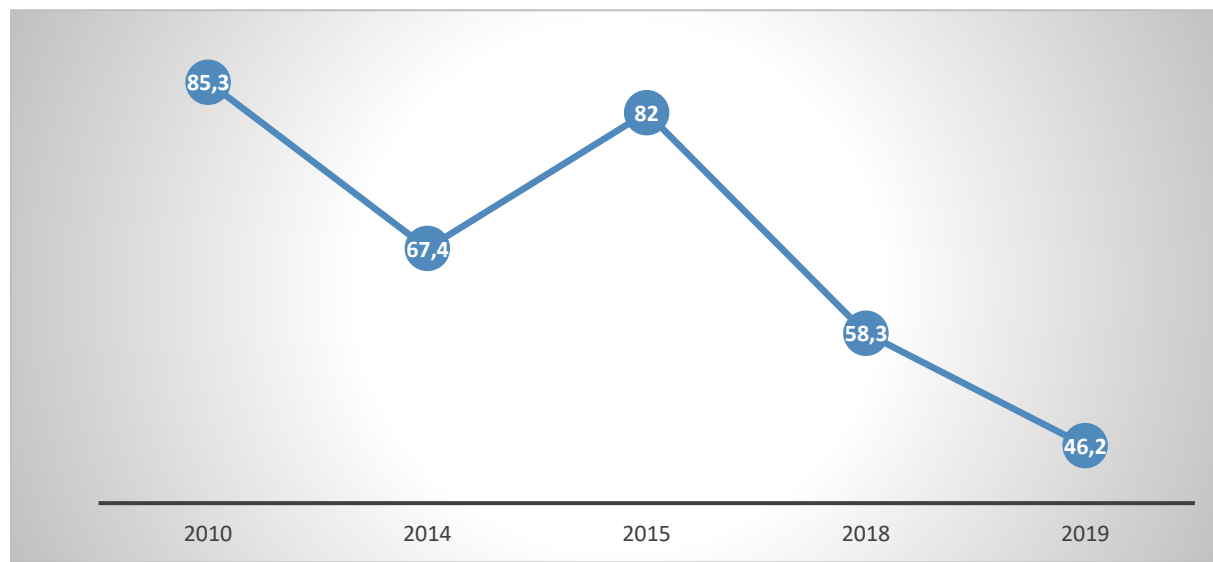
Source: construction à partir des données de la BCEAO/statistiques monétaires

2.2 Emploi

L'emploi est analysé ici à travers le taux d'activité et le taux de chômage urbain.

Le taux d'activité est la proportion de l'ensemble de la main-d'œuvre dans la population en âge de travailler. Il se chiffre à 46,2% en 2019 contre 58,3% en 2018. Il est à son niveau le plus bas depuis 2010.

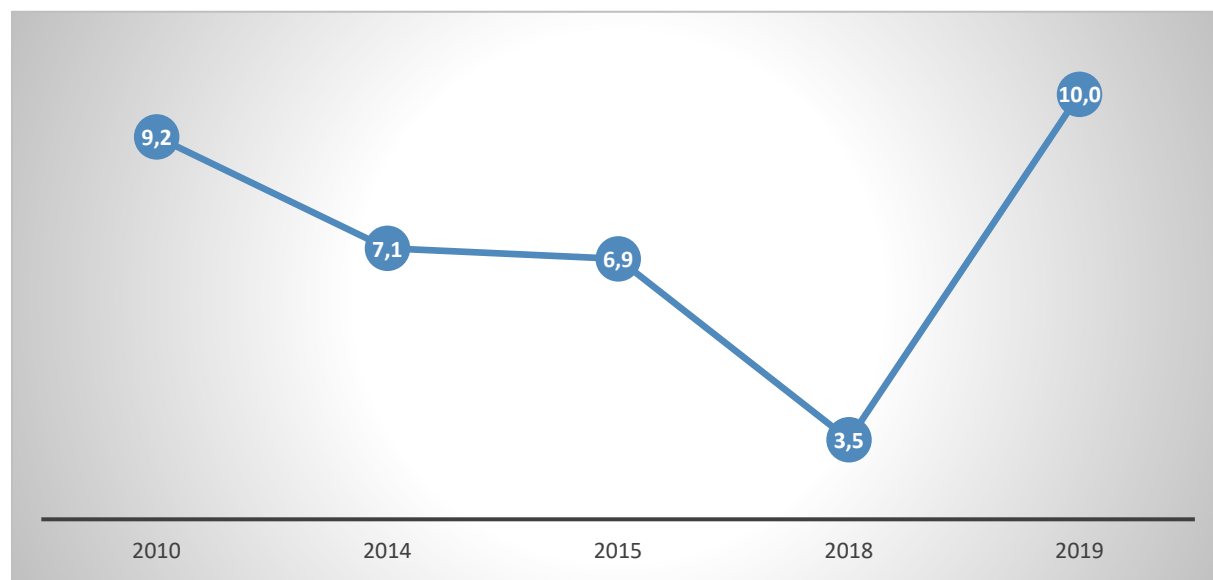
Graphique 21: Evolution du taux d'activité (en %)



Source : construction à partir des données de l'INSD/EMC ; ENESI, EHCVM2018, RGPH5

Le taux de chômage en milieu urbain qui était en baisse successif entre 2010 et 2018, a haussé en 2019 (10,0%). Cette situation est la résultante de vagues déplacements de population des zones rurales vers celles urbaines à cause du terrorisme.

Graphique 22: Evolution du taux de chômage urbain (en %)



Source : construction à partir des données de l'INSD/EMC, ENESI, EHCVM2018, RGPH5

2.2.1 Mobilisation des ressources intérieures

La mobilisation des ressources est appréciée à travers le taux de pression fiscale et le déficit budgétaire.

Tableau 13 : Indicateurs de mobilisation des ressources

Indicateurs	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Recettes fiscales en % du PIB	15,6	16,8	12,5	12,5	13,0	15,3	15,1	15,1	13,5	15,5
Solde budgétaire de base en % du PIB	-4,1	-2,9	1,8	-2,2	-3,6	-6,3	-4,2	-3,4	-5,2	-5,5

Source : Instrument Automatisé de Prévision (IAP) / DGEP / Ministère de l'économie et des finances

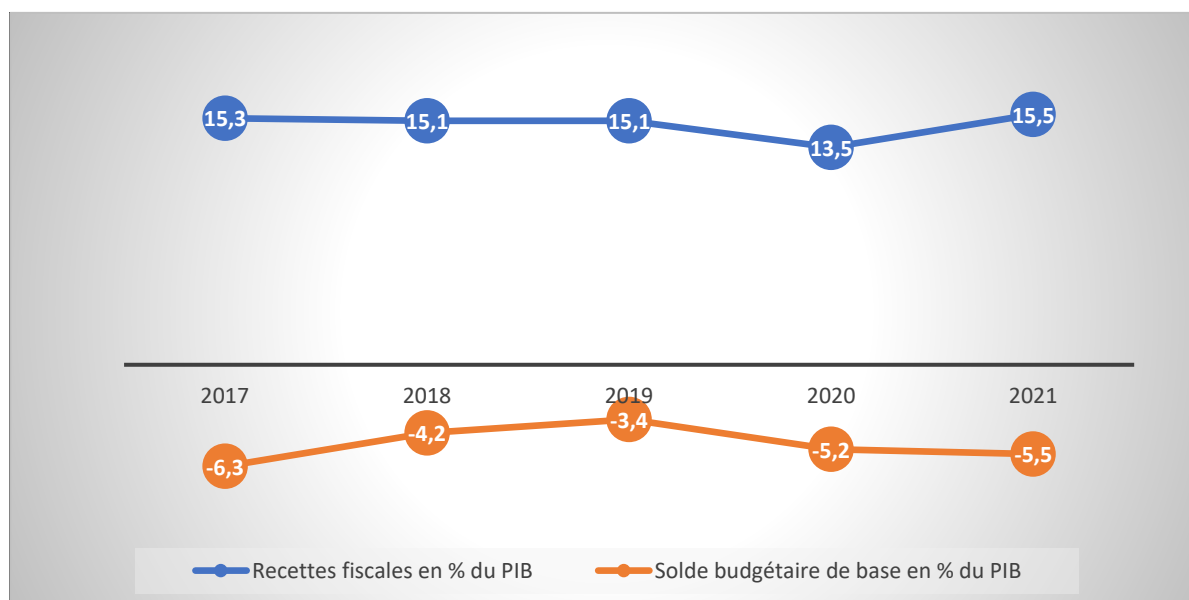
2.2.2 Evolution des recettes fiscales et du solde budgétaire de base en pourcentage du PIB :

- *Un redressement du taux de pression fiscale à partir de 2016*

Le taux de pression fiscale (recette fiscale en pourcentage du PIB) est de 15,5% en 2021 contre 13,5% en 2020. Sa moyenne annuelle sur la période 2017-2021 est de 14,9%.

Le solde budgétaire de base en pourcentage du PIB est de -5,5% en 2021 contre -5,2% en 2020. Sa moyenne annuelle est de -4,94% sur la période 2017-2021.

Graphique 23: Evolution des recettes fiscales et du solde budgétaire de base en % du PIB



Source : construction à partir des données de l'Instrument Automatisé de Prévision (IAP) / DGEP / Ministère de l'économie et des finances

2.3 Exécution du budget

2.3.1 Part du budget affectée aux ministères prioritaires

Les ministères prioritaires identifiés par le gouvernement dans le cadre du dialogue avec les partenaires techniques et financiers sont ceux en charge de l'éducation et de la santé. Ce dialogue a abouti à un certain nombre d'engagements du gouvernement en ce qui concerne la part du budget de l'Etat à allouer à ces deux ministères. Il s'agit également à travers ces engagements de renforcer les politiques publiques en matière de développement du capital humain en allouant une proportion donnée du budget de l'Etat (hors dette, exonérations, contreparties et surcoûts de projets, subventions de produits pétroliers et transferts en capital) aux secteurs de la santé et de l'éducation.

En 2021, les engagements du gouvernement consistaient à allouer au moins 12,7% du budget au ministère en charge de la santé et 15,6% pour celui en charge de l'éducation.

De façon générale, dans le budget 2021, les engagements pris en ce qui concerne les parts du budget de l'Etat à consacrer au ministère de l'éducation nationale et au ministère de la santé n'ont pas été entièrement respectés.

2.3.1.1. Part du budget alloué au Ministère de la santé

L'objectif de 12,7% non atteint en 2021...

La part du budget consacrée au ministère de la santé au titre de l'année 2021 se situe à 10,9% pour un engagement de 12,7%. Cette part a connu une baisse de 0,2 point par rapport à son niveau de 2020 qui était de 11,1%.

Sur les cinq dernières années (2017-2021), la part du budget de l'Etat alloué au ministère de la santé est en moyenne de 11,7% traduisant une volonté continue du gouvernement à poursuivre l'amélioration du système sanitaire.

Les mesures essentielles entreprises dans le secteur de la santé en 2021 ont concerné : (i) le renforcement de la qualité des services par la promotion de la formation continue, les spécialisations et l'amélioration du plateau technique ;(ii) l'amélioration de l'accessibilité des populations aux services sanitaires de base à travers la poursuite de la gratuité des soins de santé maternelle et infantile, élargie au dépistage des cancers féminins et aux soins d'urgence tout en améliorant la gouvernance en la matière ; (iii) la poursuite de la réalisation des infrastructures de santé, afin de réduire les distances à parcourir par les populations à travers la normalisation des CSPS, des Centres médicaux avec antenne (CMA) chirurgicale, de Centres Hospitaliers Régionaux et la transformation des CSPS des chefs-lieux de communes rurales en Centres Médicaux ; (iv) la dotation des formations sanitaires en moyens roulants en nombre et en qualité pour faciliter les évacuations des patients vers les formations sanitaires de référence ; (v) la mise en œuvre progressive de l'assurance maladie universelle; (vi) la mise en œuvre effective de la gratuité des premiers soins d'urgence dans les formations sanitaires et l'amélioration de la qualité des soins ; (vii) l'intensification des actions de promotion de la planification familiale par des campagnes massives de sensibilisation aussi bien en milieu rural qu'urbain et la poursuite de la gratuité de la planification familiale.

2.3.1.2. Part du budget alloué au Ministère en charge de l'Éducation Nationale

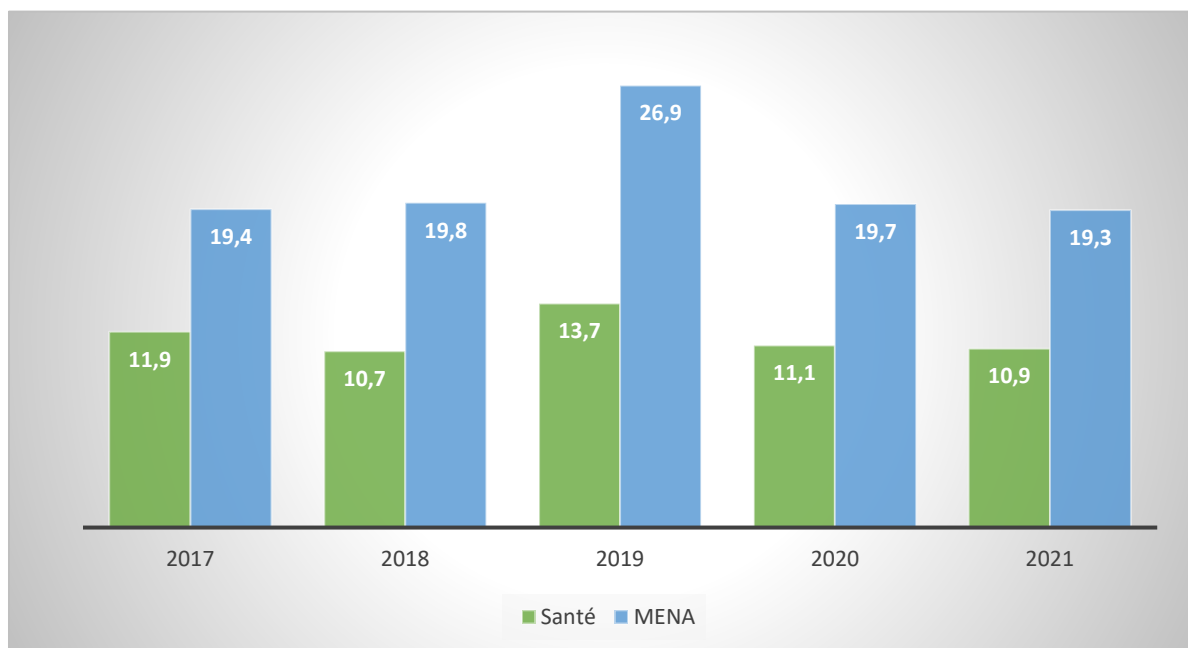
L'objectif de 15,6% atteint en 2021...

Le ministère en charge de l'éducation nationale enregistre quant à lui une allocation budgétaire représentant 19,34% du budget de l'Etat en 2021, pour un objectif de 15,6%. L'objectif de 2021 est donc atteint avec un écart 3,74 points de pourcentage.

Sur la période 2017-2021, la part du budget de l'Etat allouée au MENAPLN s'est établie en moyenne à 21,03%. Entre 2020 et 2021, cette part est passée de 19,71% à 19,34% soit une légère baisse de 0,37 point de pourcentage.

Dans l'éducation primaire et post primaire, les actions entreprises au titre du budget 2021 ont porté sur : (i) l'accroissement de l'offre éducative ; (ii) l'amélioration de la qualité de l'éducation et (iii) l'accélération de la mise en œuvre des réformes et des investissements.

Graphique 24 : Évolution des parts budgétaires des Ministères de la Santé et de l'Éducation Nationale de 2017 à 2021.



Source: construction à partir des données de la DPB, rapport trimestriel sur l'exécution du budget, annuaire statistique de la DGB

2.3.2 Exécution du budget

L'analyse du niveau d'exécution du budget est faite à travers le taux d'exécution globale du budget hors financements extérieurs et dette, le taux de réalisation des recettes ordinaires et les taux d'exécution des budgets des ministères prioritaires (santé et éducation). Ces indicateurs sont calculés à partir des données des lois de règlement.

Tableau 14: niveau des indicateurs relatifs au budget

Indicateurs (en %)	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Taux d'exécution du budget du Ministère de la santé	94,3	98,3	70,5	95,2	99,9	99,1	99,2	95,0	96,6	97,7
Taux d'exécution du budget du MENA	100,8	102,3	109,4	111,5	99,7	99,6	114,7	99,6	99,2	98,1
Dépenses réelles totales par rapport aux dotations définitives	97,7	98,3	85,7	98,7	98,7	97,8	97,6	95,3	94,9	95,4
Recettes ordinaires par rapport aux prévisions définitives	107,1	94,9	84,6	97,2	93,4	93,8	95,8	98,3	93,7	103,8

Source : Annuaire Statistique budgétaire de la Direction Générale du Budget (DGB)

2.3.2.1. Taux d'exécution des budgets des secteurs prioritaires

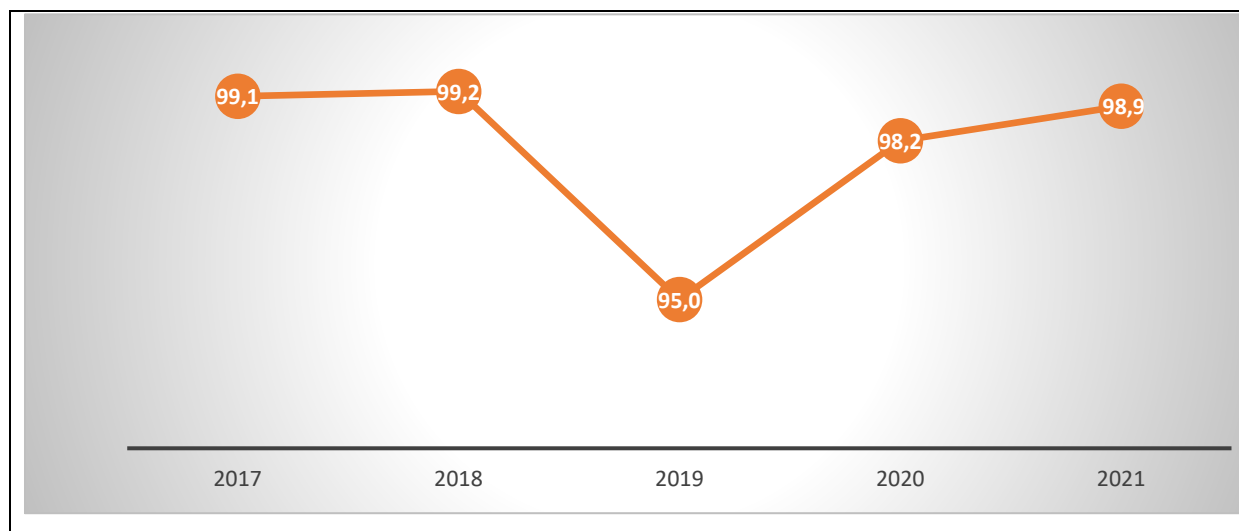
L'analyse des taux d'exécution des budgets des secteurs prioritaires porte sur les budgets des ministères de la santé et de l'éducation nationale.

- *Taux d'exécution du budget (hors financements extérieurs) du Ministère de la Santé : l'objectif de 90% en 2021 atteint.*

Le budget du Ministère de la santé affiche un taux d'exécution hors financements extérieurs de 98,9% en 2021. Comparé à 2020, on note une légère progression de cet indicateur de 0,7 point de pourcentage passant de 98,2% à 98,9%.

Sur la période 2017-2021, le taux d'exécution budgétaire du ministère de la santé affiche une moyenne de 98,1%, soit 8,1 points de plus que le plancher de 90% requis dans le cadre des engagements du gouvernement avec les partenaires techniques et financiers.

Graphique 25 : Évolution du taux d'exécution du budget de la Santé de 2017 à 2021



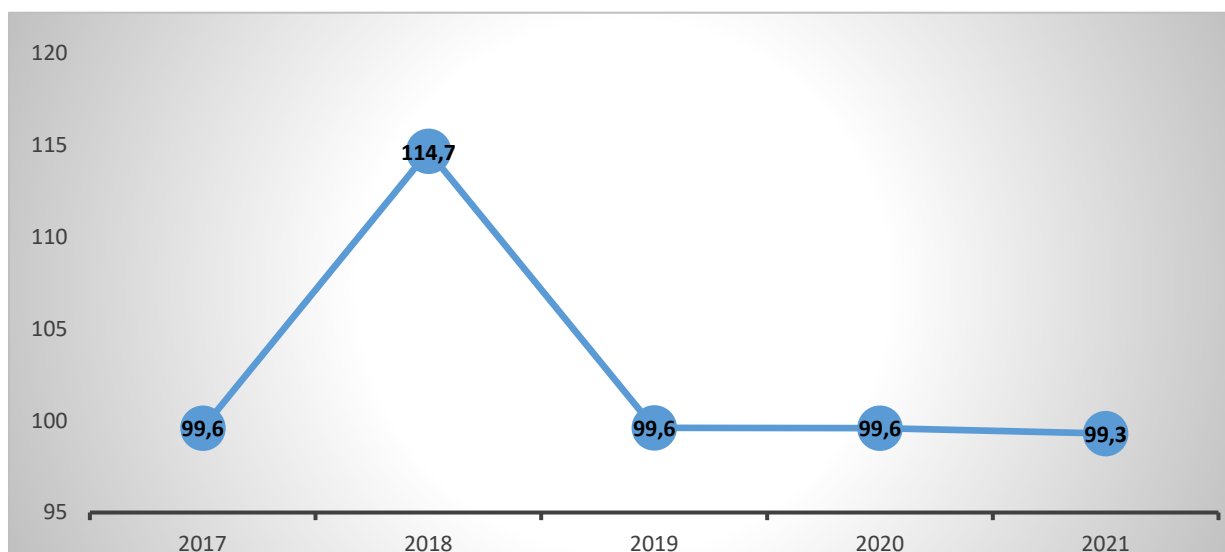
Source: construction à partir des données de l'annuaire Statistique budgétaire de la Direction Générale du Budget (DGB)

- *Taux d'exécution du budget (hors financements extérieurs) du ministère de l'Éducation Nationale et de la Promotion des Langues National (MENAPLN) : l'objectif de 90% en 2021 atteint*

En 2021, le taux d'exécution budgétaire hors financements extérieurs du MENAPLN, est de 99,3% contre 99,6% en 2020 soit une légère baisse des performances d'exécution de 0,3 point de pourcentage.

Entre 2017 et 2021, l'exécution budgétaire du MENAPLN affiche de bonnes performances avec un taux d'exécution moyen annuel 102,6% supérieur à la norme de 90% requise dans le cadre des engagements du gouvernement avec les partenaires techniques et financiers.

Graphique 26 : Évolution du taux (%) d'exécution du budget du MENAPLN de 2017 à 2021



Source : construction à partir des données des annuaires statistiques budgétaires de la Direction Générale du Budget (DGB)

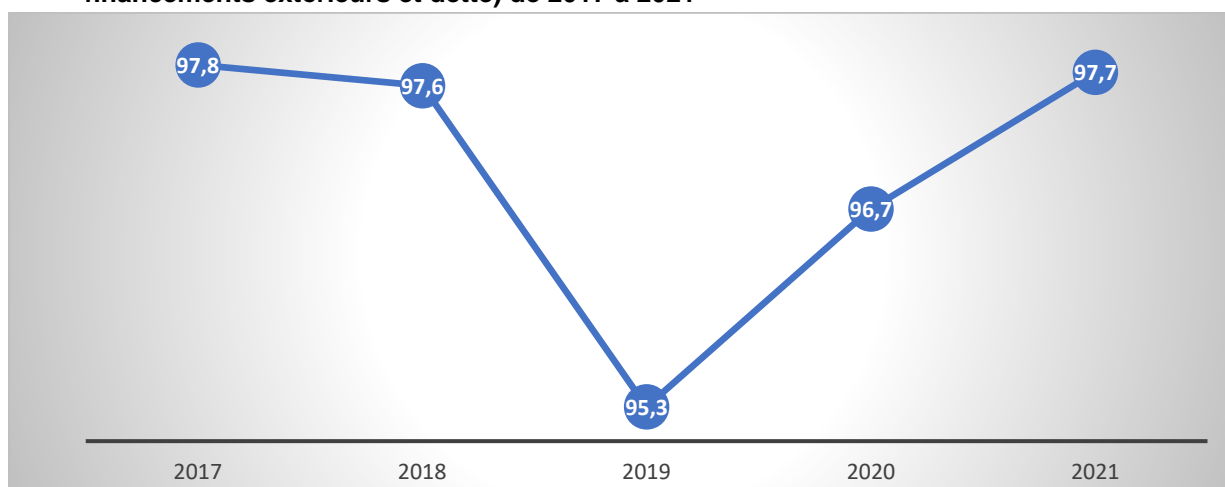
2.3.2.2. Dépenses réelles totales (hors financements extérieurs et dette) par rapport aux dotations définitives

Le taux d'exécution du budget de l'Etat hors financements extérieurs et dette est passé de 96,7% en 2020 à 97,7% en 2021, soit une légère régression de 1,0 point de pourcentage.

Entre 2017 et 2021 le taux d'exécution du budget hors financements extérieurs et dette est relativement stable avec une moyenne de 97,0%.

Cette performance d'ensemble, appréciable dans l'exécution des dépenses budgétaires résulte principalement des progrès engagés dans la mise en œuvre du budget programme à travers notamment : (i) la mise en place de la comptabilité de l'ordonnateur pour une plus grande efficacité du processus de redevabilité et de suivi de l'exécution des dépenses d'investissement à travers les AE/CP ; (ii) la poursuite de la réforme comptable avec la nomination, la formation, l'équipement et l'installation des comptables nouveaux réseaux; (iii) la poursuite du maillage des ministères et institutions en Unités de Vérification pour plus d'efficacité.

Graphique 27 : Évolution des dépenses réelles par rapport aux dotations définitives (hors financements extérieurs et dette) de 2017 à 2021



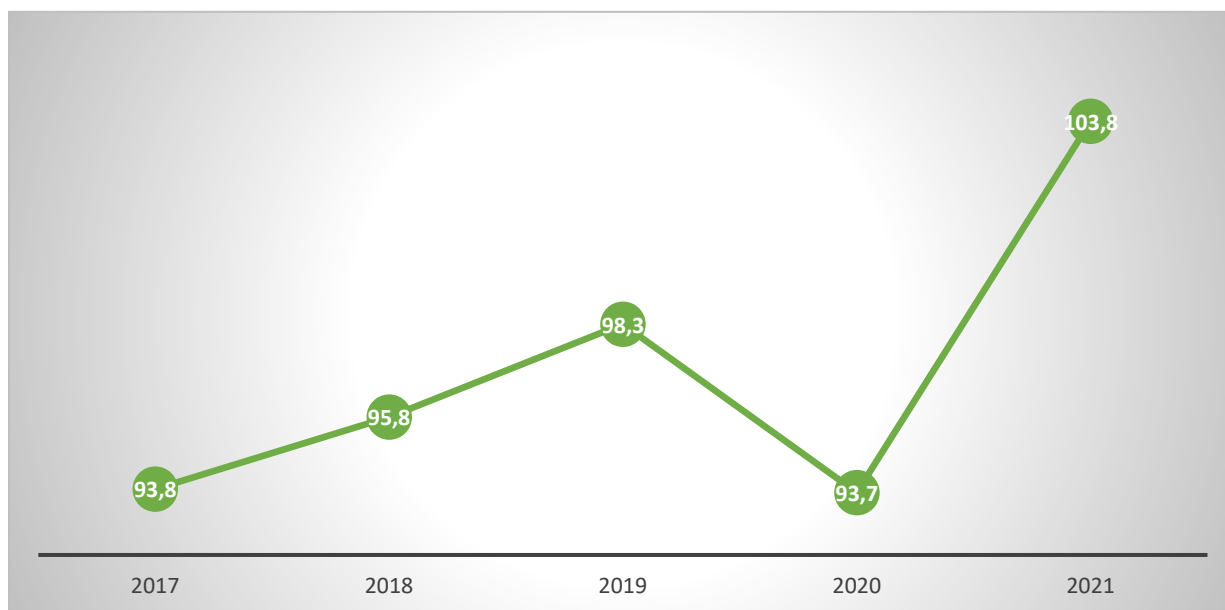
Source : construction à partir des données des annuaires statistiques budgétaires de la Direction Générale du Budget (DGB)

2.3.2.3. Recettes ordinaires par rapport aux prévisions définitives

Le taux de recouvrement des recettes ordinaires du budget de l'État s'est situé à 103,8% en 2021 contre 93,7% en 2020, soit une progression de 10,1 points de pourcentage.

L'analyse de cet indicateur sur les cinq dernières années (2017-2021) fait ressortir un taux de recouvrement moyen de 97%. La bonne performance de 2021 est principalement liée à un accroissement de la production dans le secteur minier.

Graphique 28 : Évolution du recouvrement des recettes ordinaires par rapport aux prévisions définitives des recettes ordinaires de 2017 à 2021



Source : construction à partir des données des annuaires statistiques budgétaires de la Direction Générale du Budget (DGB)

3 GOUVERNANCE DES ENTREPRISES

Le nombre d'assurés sociaux au niveau de la CNSS et le nombre d'affaires nouvelles au niveau des tribunaux du travail sont des indicateurs qui permettent la mesure du niveau de respect du droit de travail.

3.1 Assurés sociaux

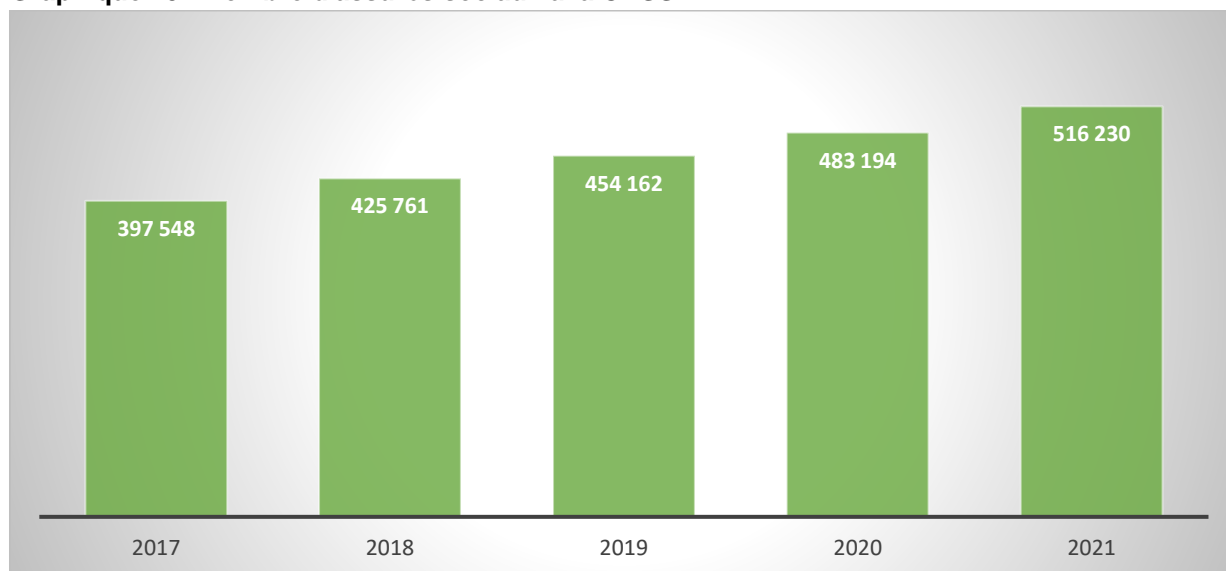
Tableau 15 : Évolution du nombre d'assurés⁷ sociaux à la CNSS (travailleurs immatriculés à la CNSS)

Années	2017	2018	2019	2020	2021
Nombre d'assurés sociaux à la CNSS	397 548	425 761	454 162	483 194	516 230

Source : Annuaires statistiques du MFPTPS

L'effectif global des travailleurs immatriculés à la CNSS au cours de la période 2017 à 2021 connaît une évolution annuelle moyenne de 6,7%. Cette évolution est le signe d'une augmentation de la création d'emplois dans le secteur privé et également du respect du droit de travail.

Graphique 29 : Nombre d'assurés sociaux à la CNSS



Source : construction à partir des données des données de l'Annuaires statistiques du MFPTPS

3.2. Respect de la législation du travail

Le respect de la législation du travail est apprécié à travers le nombre moyen d'infractions à la législation sociale par établissement contrôlé. Cette situation est présentée dans le tableau suivant :

Tableau 16 : Nombre moyen d'infractions liées au travail

Indicateurs	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Nombre moyen d'infractions à la législation sociale par établissements contrôlés	29	65	52	59	58	54

Source : Annuaires statistiques du MFPTPS

⁷ La notion d'assurés sociaux fait référence aux travailleurs immatriculés à la Caisse Nationale de Sécurité Sociale (CNSS).

Le contrôle des établissements en 2021 par les inspections du travail et de la protection sociale a permis de révéler en moyenne 54 infractions commises par établissement. Comparativement à l'année 2020, cet indicateur est en baisse de 4 points.

Le nombre élevé de ces infractions pourrait s'expliquer par la méconnaissance ou la mauvaise application des textes législatifs et réglementaires.

3.3. Affaires nouvelles dans les tribunaux du travail

- Une croissance du nombre d'affaires nouvelles des tribunaux du travail en 2020...

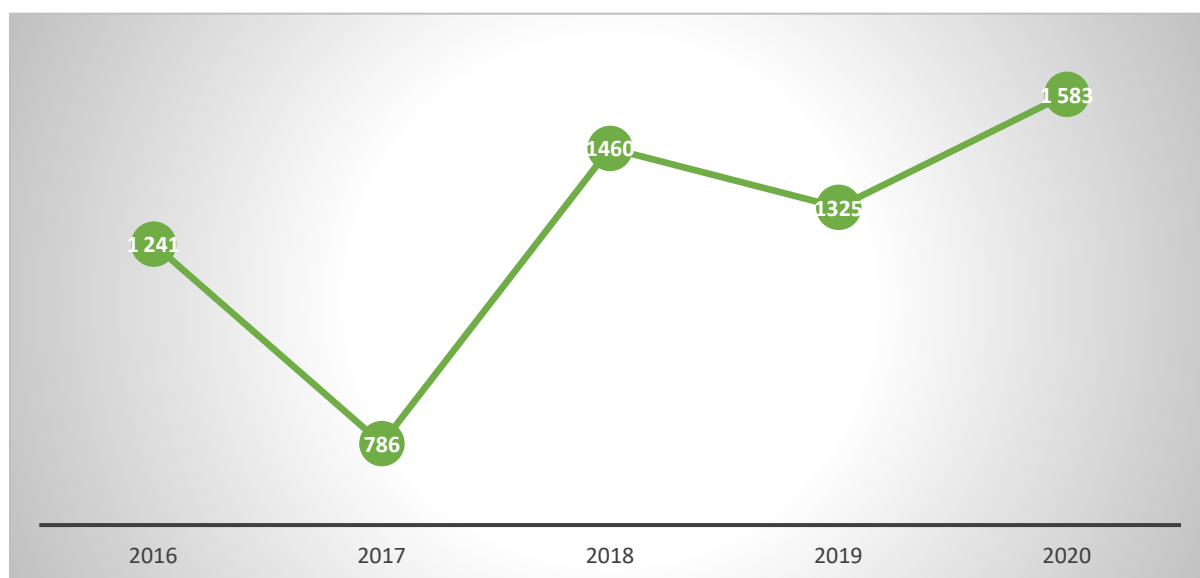
Tableau 17 : Évolution du nombre d'affaires nouvelles au niveau des tribunaux de travail

Années	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Nombre d'affaires nouvelles au niveau des tribunaux de travail	75	1	99	97	12	1	78	14	13	1
	6	10	6	7	25	24	6	60	25	58
Dont rupture de contrat de travail	39	54	54	51	63	74	35	64	88	74
	0	5	7	0	2	7	2	7	7	9
Dont non-paiement de salaire	16	23	23	24	22	18	16	37	24	28
	3	4	4	1	4	2	2	0	1	4
Dont reconstitution de carrière	16	65	28	26	31	53	25	88	31	24
Dont référés	79	10	11	11	14	13	12	11	92	49
		4	1	8	2	8	4	5		
Dont sécurité sociale	11	33	18	24	50	32	23	47	40	12
										3
Dont autres	97	12	58	58	14	89	10	19	34	35
		3			6		0	3		4

Source : Annuaire statistique du Ministère de la justice

Le nombre d'affaires nouvelles enregistrées dans les tribunaux de travail est passé de 1325 en 2019 à 1 583 en 2020 soit une augmentation de 19,5%. Les affaires nouvelles enregistrées dans les tribunaux de travail en 2020 portent majoritairement sur des affaires de rupture de contrat de travail (47,3% contre 66,9% en 2019) et aux non-paiements de salaire (17,9% en 2020 contre 18,2% en 2019).

Graphique 30 : Évolution du nombre d'affaires nouvelles des Tribunaux de travail



Sources : construction à partir des données de l'Annuaire statistique du Ministère de la justice

4. DÉVELOPPEMENT SOCIO-ÉCONOMIQUE

4.1 Mobilisation des ressources d'emprunt

L'endettement permet à l'Etat de disposer de ressources stables pour le financement des projets de développement. L'analyse de la capacité de mobilisation des ressources d'emprunt aux plans internes et externes, de même que le niveau de dépendance de l'Etat vis-à-vis de ces ressources est faite à partir indicateurs consignés dans le 18.

Tableau 18 : Niveau des indicateurs relatifs à la dépendance en matière de développement

Indicateurs	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Dettes extérieures en % de la dette totale	78,6	74,7	73,0	73,8	70,8	62,7	56,7	56,3	51,6	47,2
Dettes publiques totales (en % du PIB)	28,8	29,4	31,6	35,5	38,7	38,3	42,9	43,70%	43,70%	33,81%
Service de la dette en % des exportations de biens et services	5,7	7,0	3,2%	3,6%	3,1%	3,3%	3,4%	3,7%	3,3%	4,0%
Aide publique au développement en % du PIB	10,3	9,9	8,9	9,9	9,0	9,2	10,5	11,5	12,2	11,8
Dettes extérieures/PIB (%)	22,6	22,0	23,1	26,2	27,4	24,0	24,6	24,80%	23,10%	21,27%
Service de la dette sur recette courante (%)	9,6	9,7	15,2	16,5	33,7	36,6	40,4	34,80%	19,48%	14,62%
Part du budget de l'Etat transféré aux collectivités (%)	10,9	12,2	9,4	9,2	9,2	14,0	12,4	9,2	11,6	-
Part du secteur informel dans la valeur ajoutée du secteur tertiaire	46,6	42,1	40,7	43,6	43,6	43,6	20,4	17,22%	19,20%	20,36%

Source : Instrument Automatisé de Prévision (IAP) / DGEP / Ministère de l'économie, des finances et de la prospective

4.1.1. Dette publique

Sur la période 2017-2021, la dette extérieure du Burkina Faso représente en moyenne 54,8% de la dette publique totale. Cette proportion est en baisse continue au profit de la dette intérieure surtout à partir de 2017 (62,7%) en raison des choix stratégiques opérés par le PNDES. L'analyse de la structure de la dette publique en 2021 indique une prédominance de la dette intérieure avec une part de 52,7%, provenant essentiellement de titres publics (84,1%). La composante extérieure qui représente 47,3% est majoritairement constituée de dette multilatérale (88,6%).

Le ratio de la dette publique totale sur le PIB est en nette progression de 2017 à 2020 passant de 38,3% à 43,7%. Par ailleurs, on observe une baisse de 9,9 % en 2021 malgré que l'indicateur reste conforme à la norme communautaire fixée à 70%.

L'encours de la dette publique est ressorti à 5 995,1 milliards de FCFA au 31 décembre 2021 contre 4 777,7 milliards de FCFA au 31 décembre 2020, soit une progression de 25,5% imputable à ses deux (02) composantes intérieure et extérieure. En effet, au 31 décembre 2021 la dette extérieure a connu une hausse de 374,0 milliards de FCFA (+15,2%) par rapport au 31 décembre 2020, expliquée par les tirages sur les prêts (407,9 milliards de FCFA). Quant à la dette intérieure, elle s'est accrue de 843,4 milliards de FCFA (+36,5%) au 31 décembre 2021 par rapport à fin décembre 2020, en lien principalement avec l'augmentation du stock des titres publics de 794,6 milliards de FCFA (+42,7%)

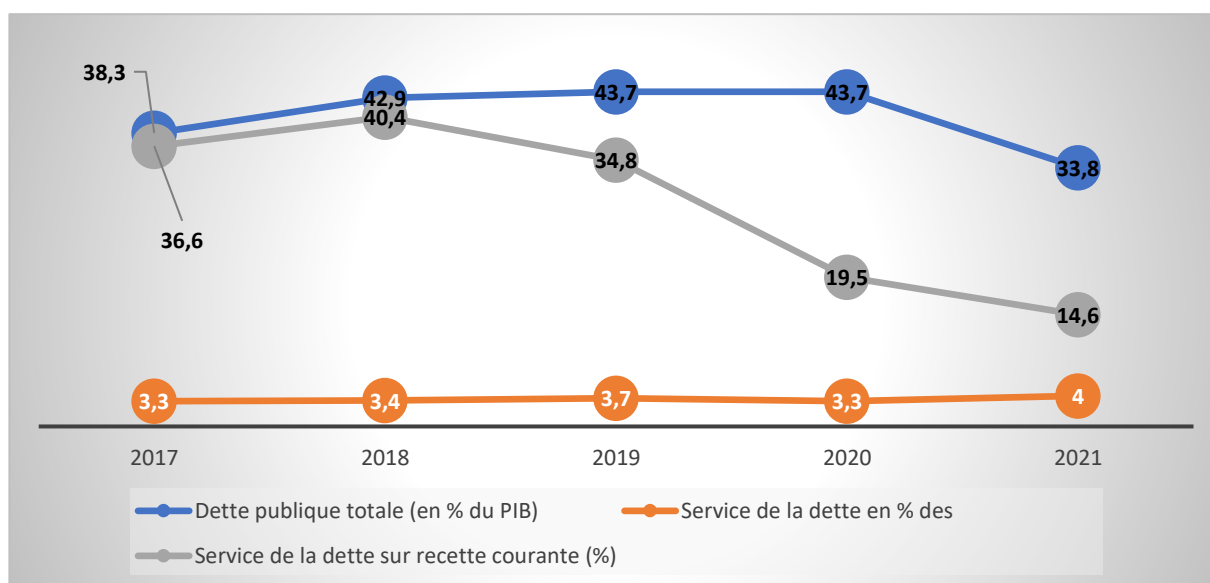
S'agissant du service de la dette publique au 31 décembre 2021, il s'est chiffré à 806,8 milliards de FCFA dont 705,7 milliards de FCFA au titre de la dette intérieure (87,5%). Comparé à la même période de 2020

où son montant était de 627,5 milliards de FCFA, le service de la dette publique a enregistré une hausse de 179,4 milliards de FCFA (+28,6%) à fin décembre 2021.

Les ratios de solvabilité que sont le service de la dette extérieure rapporté aux exportations de biens et services et le service de la dette totale rapporté aux recettes courantes, se sont globalement accrus au cours des quatre (04) dernières années soit une progression moyenne de 16,0% sur la période 2017-2021.

Le service de la dette rapporté aux exportations de biens et services est passé de 3,3% en 2017 à 4,0% en 2021, soit une hausse de 0,7 points de pourcentage. Quant au service de la dette totale rapporté aux recettes courantes, il est ressorti à 15,2% en 2014, puis à 36,6% en 2017 et à 40,4% en 2018, soit une hausse de 27,7 points de pourcentage par an sur cette période. Il a connu une baisse après 2018 et s'affiche 14,62% en 2021.

Graphique 31 : Evolution de la dette publique

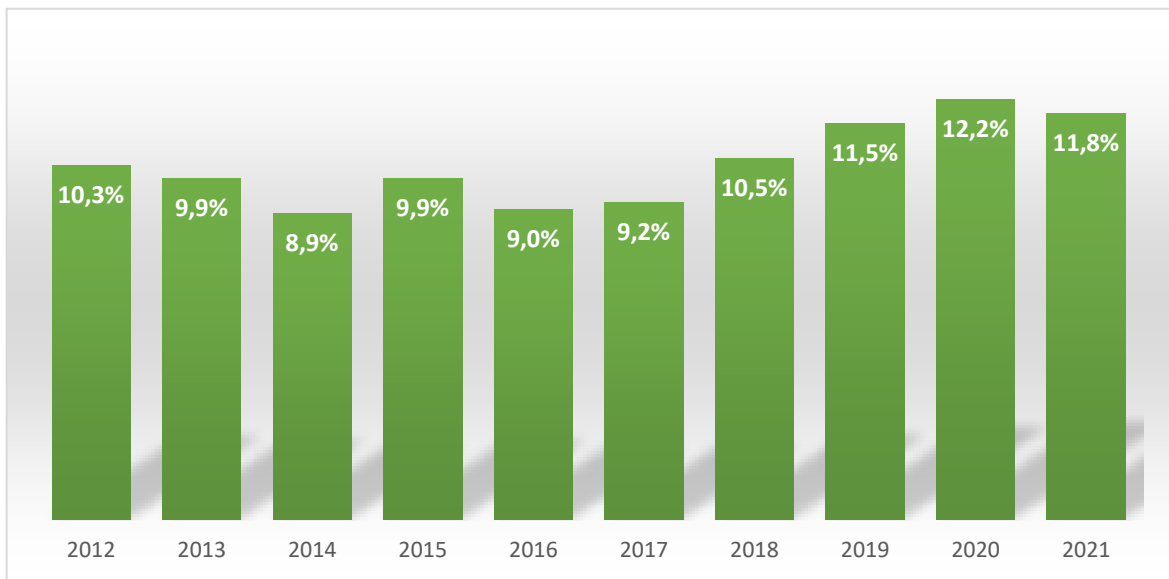


Source : construction à partir des données de l'Instrument Automatisé de Prévision (IAP) / DGEP / Ministère de l'économie et des finances

4.1.2. Aide publique au développement en pourcentage du PIB

Au cours des 5 dernières années, l'aide publique au développement a évolué en dent de scie avec une moyenne annuelle de 9,38%. La faible mobilisation des ressources extérieures de ces dernières années est liée aux difficultés que rencontrent les principaux partenaires au développement du pays surtout ceux de l'Union Européenne, ainsi que l'instabilité sécuritaire du pays.

Graphique 32 : Evolution de l'aide publique au développement (APD)



Source : construction à partir des données de l'Instrument Automatisé de Prévision (IAP) / DGEP / Ministère de l'économie et des finances

4.2 Éducation préscolaire et enseignement primaire

Selon la loi d'orientation, l'éducation préscolaire constitue l'ordre d'éducation de base formelle d'une durée normale de 3 ans destinée aux enfants âgés de 3 à 5 ans et dont le programme vise à leur éveil et à leur préparation au cycle primaire.

L'enseignement primaire est l'ordre d'enseignement formel d'une durée normale de 6 ans destiné aux enfants âgés de 6 ans au moins et dont le programme vise à faire acquérir des connaissances élémentaires. Il est sanctionné par le Certificat d'études primaire (CEP). Le développement de l'enseignement primaire est analysé à travers les indicateurs d'accès et de qualité du système éducatif. L'évolution de ces indicateurs est présentée dans le 19

Tableau 19 : Niveau des indicateurs d'appréciation du développement de l'éducation préscolaire et de l'enseignement primaire

Indicateurs	2011/1 2	2012/1 3	2013/1 4	2014/1 5	2015/1 6	2016/1 7	2017/1 8	2018/1 9	2019/2 0	2020/2 1
TBS au préscolaire (%)	3,5	3,8	4	3,9	2,9	3,5	4,1	5,2	6	6,2
TBS préscolaire des filles (%)	3,6	3,9	4	4	2,9	3,5	4,1	5,2	6	6,2
TBS au primaire (%)	79,6	81,3	83	83,7	86,1	88,5	90,7	88,8	86,6	86,1
TBS au primaire des filles (%)	78,1	81	83,2	83,9	86,4	89	90,9	89,2	87,5	87,3
TNS au primaire (%)	62,2	63,2	64,4	65,7	71,1	72,2	74,3	72,7	69,9	69,4
Ratio élèves/maitre dans le primaire	54,1	52,2	51,3	49,6	48,7	48,5	48,5	49,1	49,6	49,6
Taux d'achèvement au primaire (%)	55,1	59,5	57,6	58,4	58,2	60,3	63	61,7	60,3	62,4
Taux brut d'admission au primaire (%)	88,3	92,8	97	98,8	100,1	102,6	104,8	98	94,9	97,3
Salles de classes sous paillote au primaire (publique)	3432	3920	3914	4353	4670	4753	3550	3681	3739	3291

Sources : Annuaire statistiques du préscolaire et du primaire

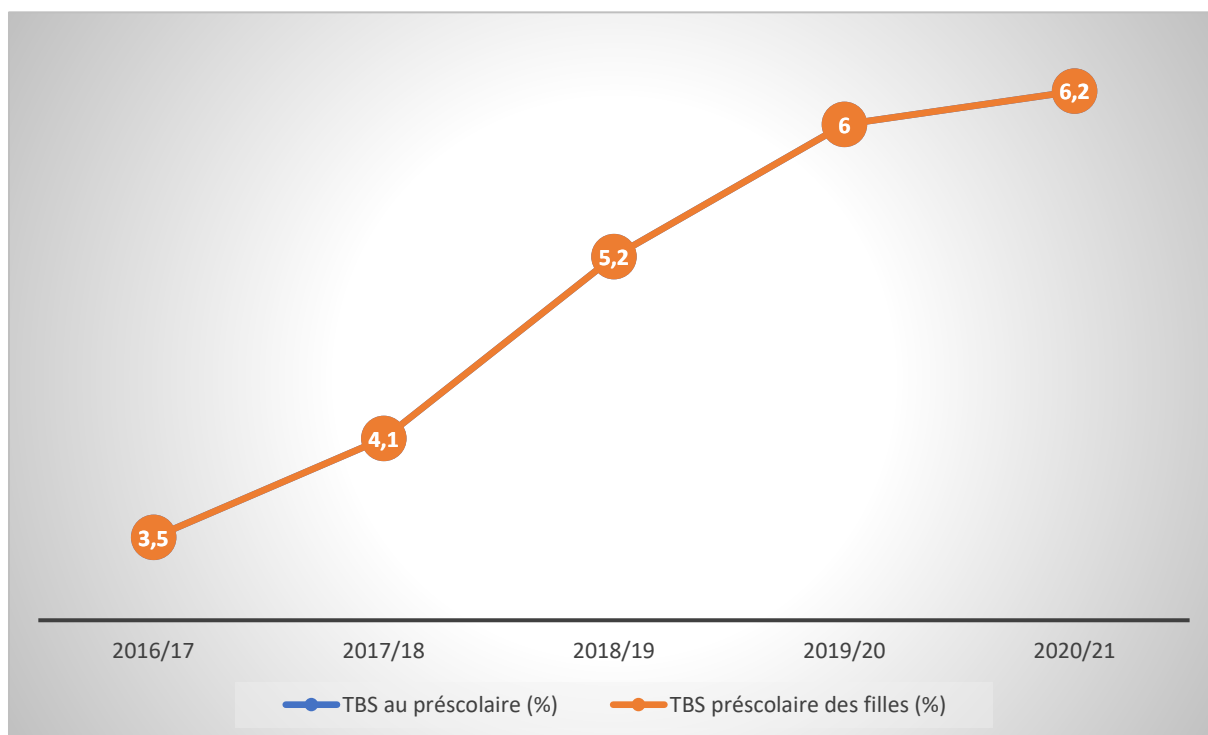
4.2.1 Taux Brut de préscolarisation

- *Un très faible niveau de préscolarisation...*

Le Taux Brut de Préscolarisation (TBP) au niveau national est de 6,2% en 2020/2021. Il est en hausse par rapport à 2019/2020 de 0,2 points. Au cours des cinq dernières années, le taux brut de préscolarisation est en hausse continue passant de 3,5% en 2016/2017 à 6,2% en 2020/2021. Néanmoins, le taux brut de préscolarisation demeure faible au Burkina Faso.

Selon le sexe, on note que le taux brut de préscolarisation des filles et celui des garçons sont sensiblement les mêmes au cours de la période 2017-2021. Le taux de participation des filles est identique à celui des garçons.

Graphique 33 : Évolution des Taux Bruts de Préscolarisation



Source : construction à partir des données des annuaires statistiques de l'éducation préscolaire/MENAPLN

4.2.2 Taux brut d'admission (TBA) au CP1

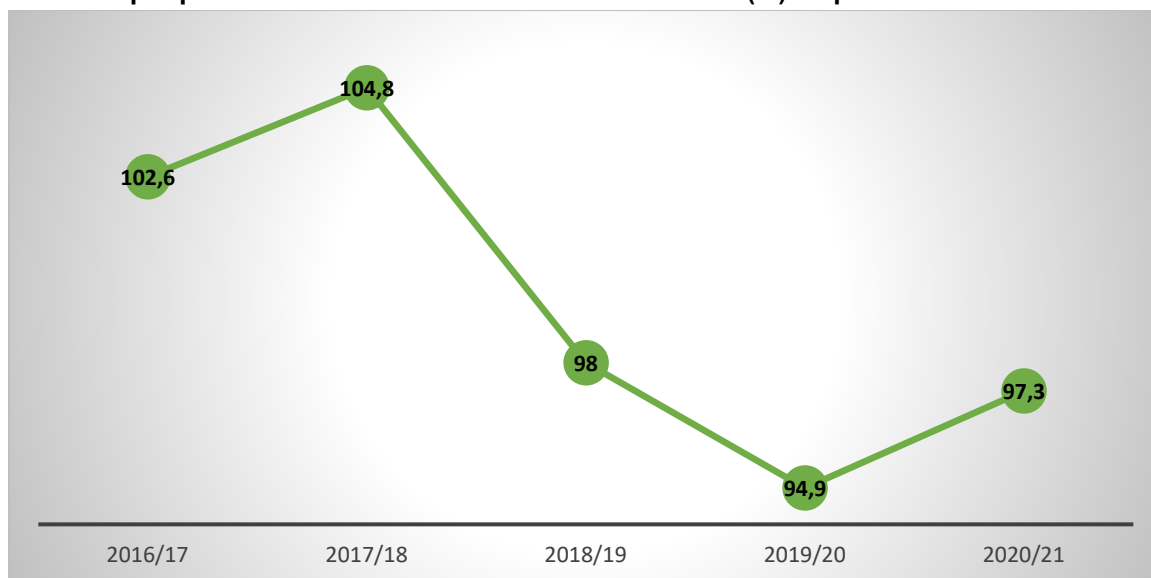
- *Un niveau d'accès satisfaisant au primaire en 2020/2021*

Le Taux Brut d'Admission (TBA) au CP1 est une mesure de l'accès à la première année de l'enseignement primaire et de la capacité du système éducatif à accueillir la population en âge (6 ans) d'y être.

En 2020/2021, le TBA au primaire est de 97,3%. Il est en hausse de 2,4 points par rapport à l'année scolaire précédente, après une baisse continue entre 2017/2018 et 2019/2020. La baisse continue au cours de cette période pourrait s'expliquer par la dégradation de la situation sécuritaire dans certaines régions entraînant la fermeture de nombreuses écoles.

Les efforts en faveur de la scolarisation des filles sont de plus en plus perceptibles. En effet, le TBA des filles est de 96,0% en 2020/2021. Il a progressé de 2,5 points par rapport à l'année scolaire précédente.

Graphique 34 : Évolution du Taux Brut d'Admission (%) au primaire



Source : construction à partir des données des annuaires statistiques de l'éducation préscolaire/MENAPLN

4.2.3 Taux brut de scolarisation (TBS) au primaire

- *Baisse continue depuis 2017/2018*

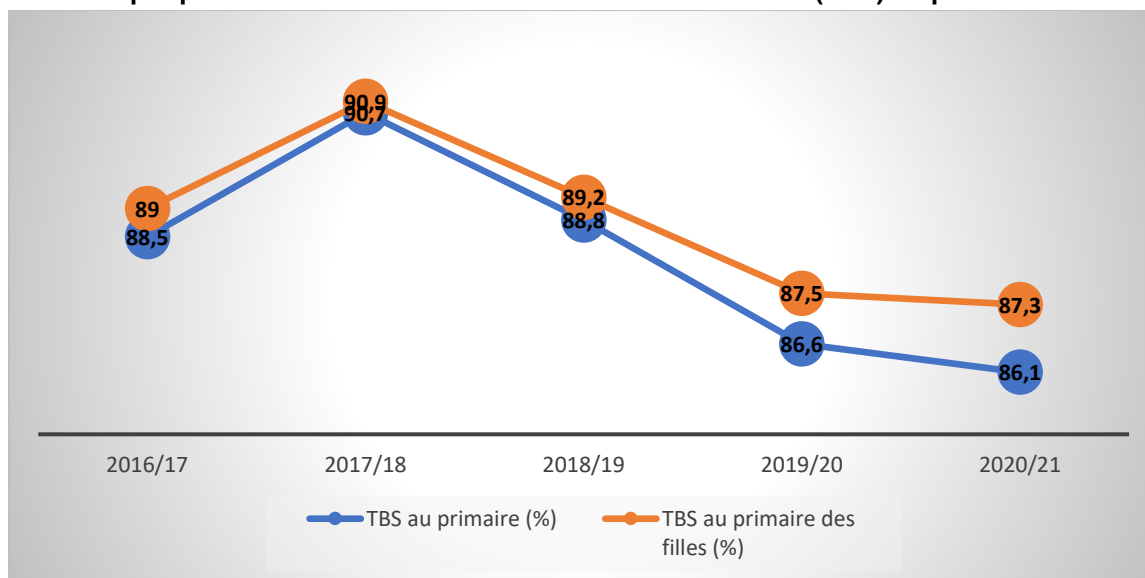
Le taux brut de scolarisation permet d'apprécier les effectifs de la population scolarisée par rapport à ceux de la population scolarisable⁸.

En 2020/2021, le taux brut de scolarisation à l'enseignement primaire est de 86,1% et de 86,6% l'année scolaire précédente, soit une régression 0,5 point. La participation à l'enseignement primaire au niveau national est en baisse continue depuis 2017/2018 avec une régression de 4,6 points par rapport à 2020/2021. Cette situation pourrait s'expliquer par la dégradation de la situation sécuritaire dans certaines régions du pays provoquant la fermeture des écoles dans ces localités.

Le taux brut de scolarisation des filles en 2020/2021 est de 87,3%. La participation des filles, comme celle de l'ensemble a également une tendance baissière. En effet, elle est passée de 90,9% en 2017/2018 à 87,3% en 2020/2021, soit une baisse de 3,6 points. Bien que la participation des filles admette une tendance baissière, il convient de relever qu'elle demeure au-dessus du taux de la participation de l'ensemble des enfants à l'enseignement primaire. Ce résultat révèle une efficacité des politiques de scolarisation mises en œuvre en faveur des filles depuis plus d'une décennie pour réduire les disparités en matière de scolarisation entre les sexes.

⁸ population de 6-11 ans pour le primaire

Graphique 35 : Évolution des Taux bruts de scolarisation (TBS) au primaire



Source : construction à partir des données des annuaires statistiques de l'enseignement primaire/MENAPLN

4.2.4 Taux net de scolarisation (TNS) au primaire

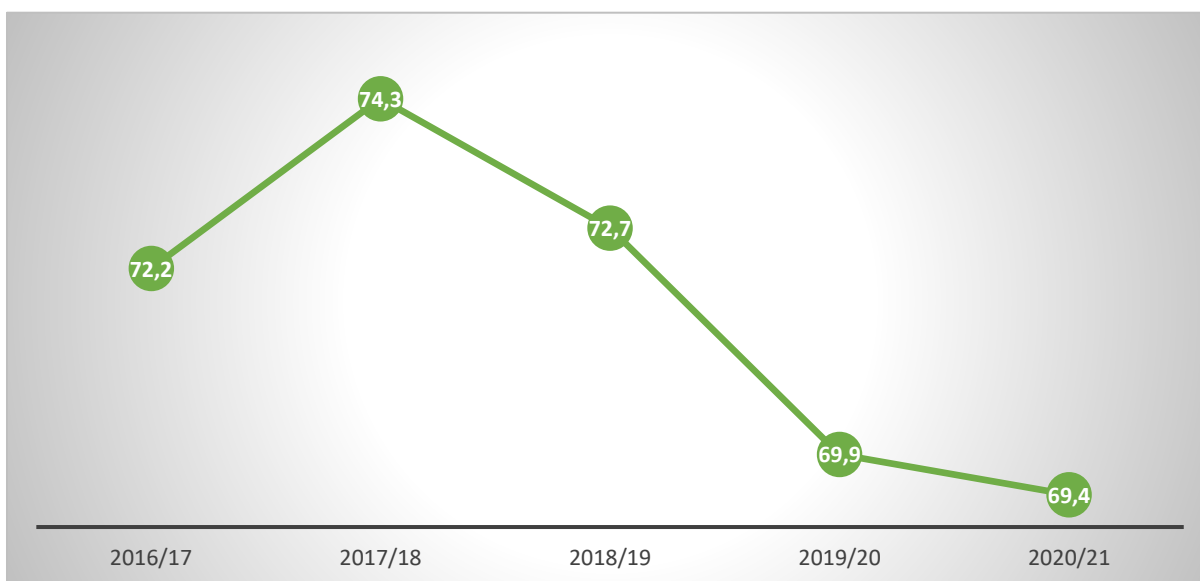
La scolarisation universelle demeure un grand défi à relever au Burkina Faso

Le taux net de scolarisation (TNS) fournit une mesure précise de l'importance de la scolarisation à un niveau d'étude donné, par rapport à la population à scolariser correspondante.

La participation effective des enfants d'âge légal (6-11 ans) à l'enseignement primaire est de 69,4% en 2020/2021. Entre 2017/2018 et 2020/2021, le TNS au primaire est en baisse continue passant de 74,3% à 69,4%, soit une baisse de 4,9%.

L'écart entre le TBS et le TNS en 2020/2021 est de 16,7 %. Ce qui signifie qu'une forte proportion d'enfants hors âge évoluerait dans le système ou que le système serait confronté à un problème de déperdition (redoublement). A la lumière de ce qui précède, la scolarisation universelle reste donc un grand défi à relever au Burkina Faso.

Graphique 36 : Évolution du Taux net de scolarisation (%) au primaire



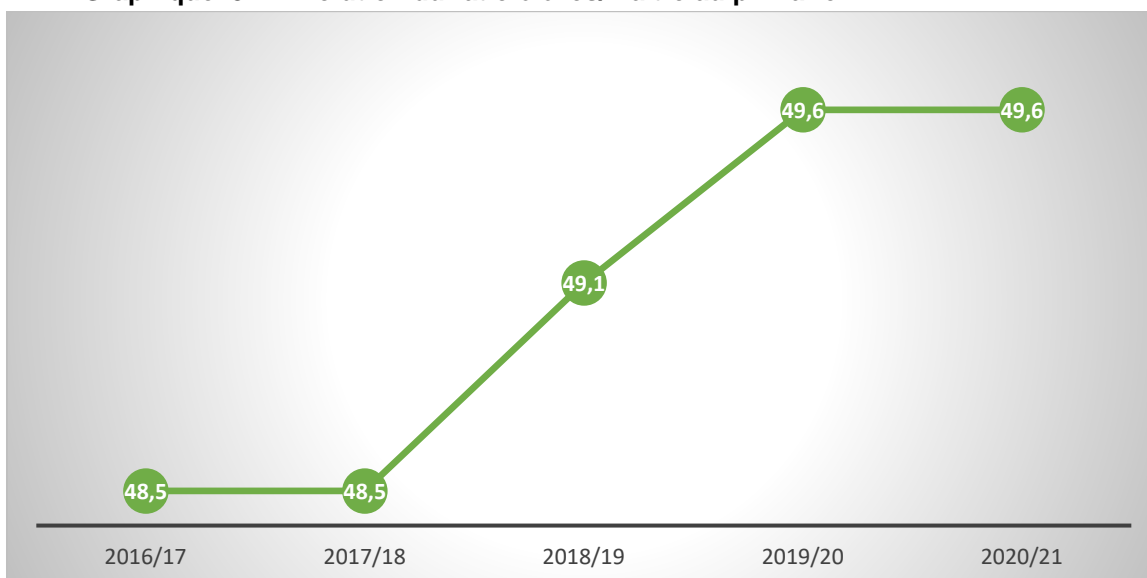
Source: construction à partir des données des annuaires statistiques de l'enseignement primaire/MENAPLN Ratio élèves/maître au primaire

○ *Une amélioration de l'encadrement*

Le ratio élèves/maître permet de connaître la charge moyenne attribuée aux enseignants, en termes de nombre d'élèves par enseignant, ainsi que la qualité d'enseignement offerte aux élèves dans la mesure où l'effectif de la classe est déterminant pour la réussite scolaire.

En 2020/2021 et 2019/2020, un enseignant encadre en moyenne 49 élèves au primaire. Ce ratio a une tendance haussière au cours des cinq dernières années. Il est conforme à la norme nationale qui est de 50 élèves par enseignant. Ce niveau d'encadrement permet de maintenir la qualité d'enseignement même si des inégalités persistent selon le statut d'établissements et le milieu de résidence.

Graphique 37 : Évolution du ratio élèves/maître au primaire



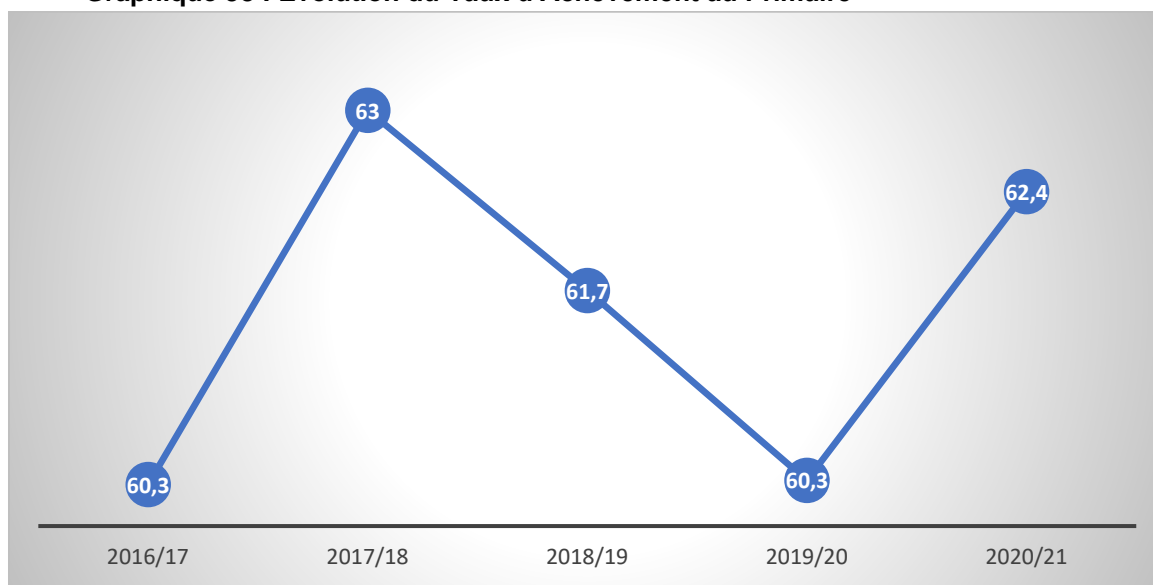
Source: construction à partir des données des annuaires statistiques de l'enseignement primaire/MENAPLN

4.2.5 Taux d'achèvement au primaire (TAP)

- *L'atteinte de l'objectif 4.1 de l'ODD4 reste hypothétique*

Le taux d'achèvement au primaire (TAP) mesure la capacité du système éducatif à maintenir les enfants jusqu'en dernière année du primaire. Les objectifs « Éducation pour tous » voudraient que tout enfant qui rentre en première année du primaire termine le cycle. Au Burkina Faso, ces objectifs sont suivis par la cible 4.1 de l'ODD 4⁹: En 2020/2021, le taux d'achèvement au primaire est de 62,4% contre 60,3% en 2019/2020 soit une hausse de 2,1. En d'autres termes, environ 3 enfants sur 5 en âge d'être au dernier niveau du cycle y sont effectivement. Au cours des cinq dernières années, le TAP a oscillé entre 60,3% et 63,0%.

Graphique 38 : Évolution du Taux d'Achèvement au Primaire



Source: construction à partir des données des annuaires statistiques de l'enseignement primaire/MENAPLN

4.2.6 Salles de classes sous pailote au primaire (publique) :

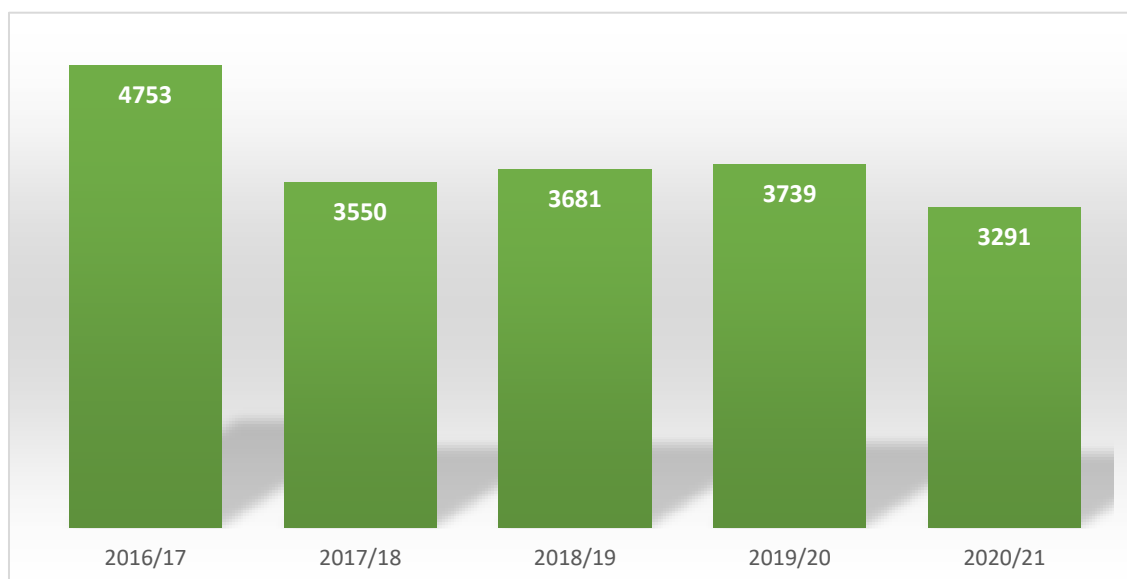
Salles de classe sous pailotes en baisse en 2020/2021

En 2020/2021, le nombre de salles de classe du primaire public sous pailotes est de 3291. Il est en baisse de 448 salles de classe par rapport à l'année scolaire précédente, soit 12,0%. Au cours des cinq dernières années, on note une tendance baissière du nombre de salles de classe sous pailotes qui passe de 4753 en 2016/2017 à 3291 en 2020/2021, soit une baisse de 30,7%. Cette baisse est liée en partie à la construction des salles de classe en vue de résorber le nombre de salles de classe sous pailotes.

Le nombre élevé de salles de classe sous pailote serait le fait des initiatives locales de certaines communautés en attendant la construction de bâtiments en matériaux définitifs.

⁹ « D'ici à 2030, faire en sorte que toutes les filles et tous les garçons suivent, sur un pied d'égalité, un cycle complet d'enseignement primaire et secondaire gratuit et de qualité, qui débouche sur un apprentissage véritablement utile »

Graphique 39 : Évolution des salles de classe du public sous pailotes au primaire



Source : construction à partir des données des annuaires statistiques de l'enseignement primaire/MENAPLN

4.3 Enseignements post-primaire et secondaire

L'enseignement post-primaire est le niveau d'enseignement formel d'une durée normale de 4 ans dont le programme est conçu pour consolider les acquis de l'enseignement primaire et à préparer à l'enseignement secondaire ou à la vie professionnelle.

Il concerne le cycle d'étude qui va de la classe de 6^{ème} à la classe de 3^{ème}. Le Brevet d'Études du Premier Cycle (BEPC) est le diplôme sanctionnant la fin de ce cycle.

L'enseignement secondaire est l'ordre d'enseignement formel dont la durée normale est de trois ans (2nde à la Terminale) et sanctionné par le Baccalauréat qui donne accès à l'enseignement supérieur.

Tableau 20 : Évolution de certains indicateurs du post-primaire et du secondaire

Indicateurs	2011/12	2012/13	2013/14	2014/15	2015/16	2016/17	2017/18	2018/19	2019/20	2020/21
Taux de transition globale au post-primaire (en %)	51,4	51,8	53,7	66,9	65,8	61,3	68,2	61,6	53,5	56,0
Taux de transition globale des filles au post primaire (en %)	48,8	49,4	50,6	64,9	63,9	59,0	66,5	59,5	51,2	55,5
Taux de transition globale au secondaire (en %)	33,7	50,4	28,9	32,0	40,4	34,9	32,1	43,2	30,5	34,2
Taux de transition globale des	28,9	44,7	23,5	27,0	34,4	27,7	27,1	38,4	26,1	31,1

filles au secondaire (en%)										
Taux brut d'admission au post-primaire (en %)	35,7	38,6	41,7	49,6	44,6	41,8	49,9	45,7	40,3	42,9
Taux brut d'admission des filles au post primaire (en%)	32,5	36,5	40,3	50,8	45,7	43,1	52,9	48,1	42,1	46,5
Taux brut d'admission au secondaire (en %)	10,5	16,6	9,1	12,1	17,0	15,2	16,6	25,0	16,7	19,5
Taux brut d'admission des filles au secondaire (en %)	8	13,2	6,9	9,6	13,9	12,5	14,2	23,2	15,4	19,6
Taux brut de scolarisation du Post-primaire (en %)	34,9	36,7	40,2	44,9	46,6	49,0	52,0	50,5	49,3	47,3
Taux brut de scolarisation du Post-primaire des filles(en %)	31,7	34,4	38,4	44,4	47,2	50,5	50,5	54,1	53,6	52,5
Taux brut de scolarisation du Secondaire (en %)	11,3	13,9	12,8	13,2	15,0	16,2	17,6	21,6	21,9	22,3
Taux brut de scolarisation du Secondaire des filles (en %)	8,3	10,6	9,8	10,1	11,8	13,1	14,5	19,0	19,8	21,2
Ratio élèves/class e au post-primaire (enseignement général)	72	71	70	66,0	63,0	60,0	59,0	56,0	55,0	53,0
Ratio élèves/class e au secondaire (enseignement général)	49	53	47	43,0	45,0	44,0	43,0	47,0	43,0	41,0
Taux de réussite au BEPC (en %)	52,3	22,6	28,7	39,1	29,7	28,9	42,9	26,6	36,5	27,8

4.3.1 Taux de transition globale au post-primaire

- Une légère augmentation en 2020/2021

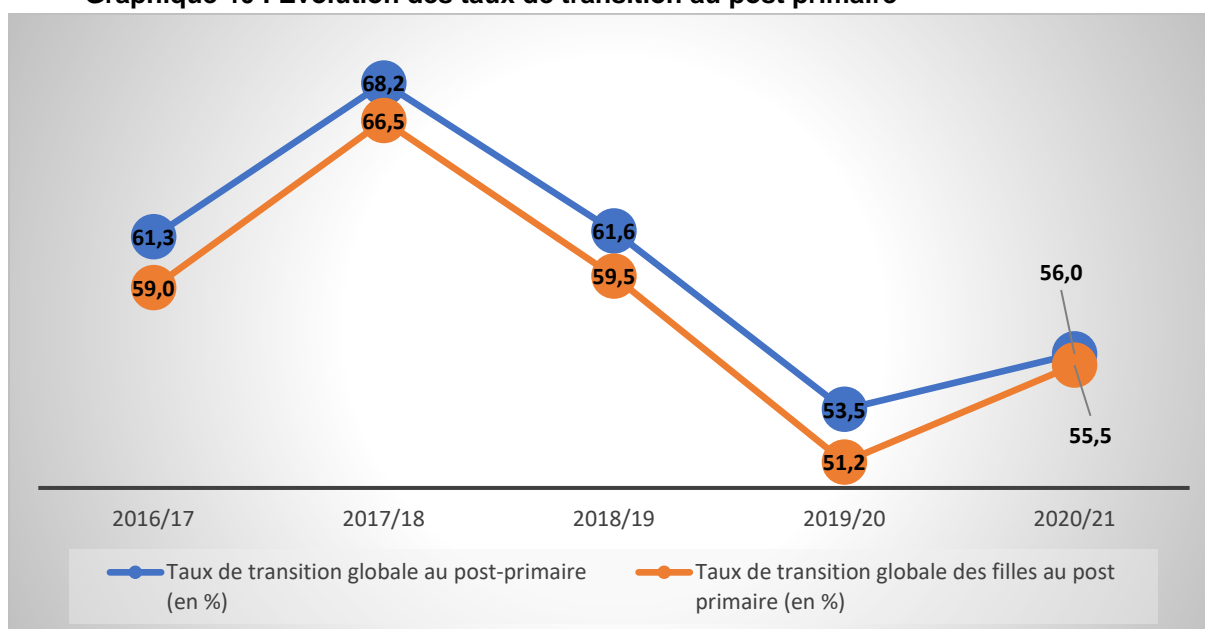
Le taux de transition du primaire au post primaire se définit comme le pourcentage des élèves ayant quitté le cours moyens deuxième année (CM2) pour la classe de 6^{ème}.

Sur 100 élèves du CM2 de l'année scolaire 2019/2020, environ 56 élèves parviennent à s'inscrire en 6^{ème} ou AP de l'enseignement post-primaire en 2020/2021. Le taux de transition est en hausse de 2 points par rapport à l'année scolaire précédente.

Au cours des cinq dernières années, le taux de transition du primaire au post primaire a une tendance baissière. En effet il est passé de 68,2% en 2017/2018 à 56,0% en 2020/2021. Le taux de transition des filles est de 55,5 % en 2020/2021. Comme le taux de transition global celui des filles a également une tendance baissière sur la période 2018-2021.

Cette situation pourrait s'expliquer par le taux de réussite au CEP qui oscille d'une année à l'autre ainsi que la situation sécuritaire qui s'est dégradée ces dernières années.

Graphique 40 : Évolution des taux de transition au post primaire



Source : construction à partir des données des annuaires statistiques de l'enseignement primaire/MENAPLN

4.3.2 Taux de transition global au secondaire

- Moins de 2 élèves sur de la classe de 3^{ème} accède au secondaire

Le taux de transition au secondaire se définit comme le pourcentage des élèves ayant quitté la classe de 3^{ème}/AFP3 ¹⁰ pour la classe de seconde ou BEP1.

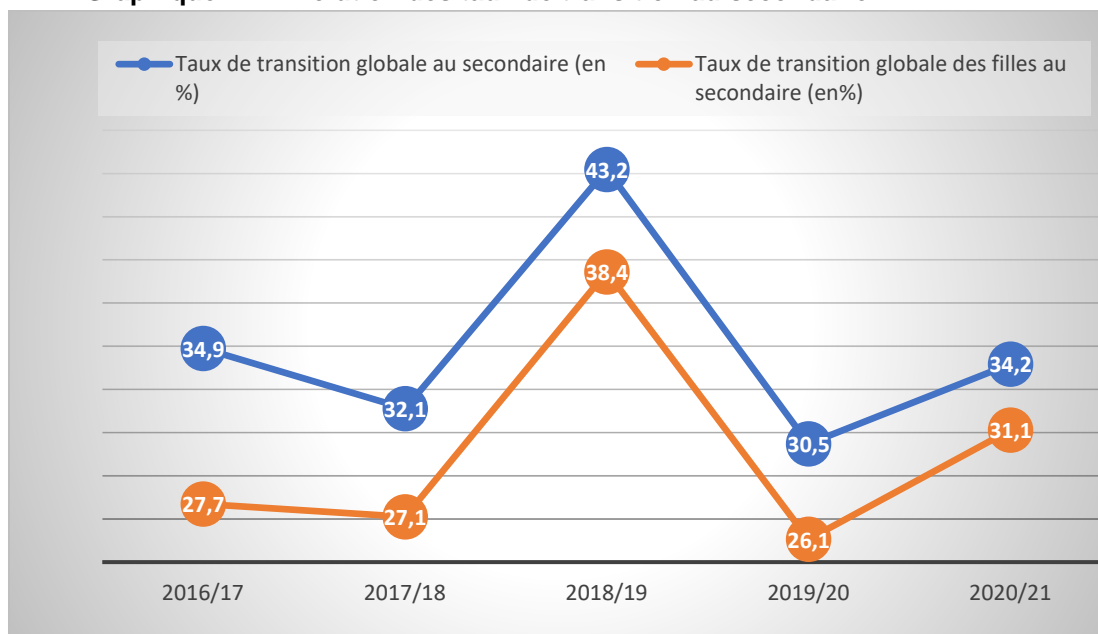
En 2020/2021, l'accès au secondaire reste très faible : En effet, le taux de transition global au secondaire est de 34,2%. Il est en hausse de 3,7% par rapport à l'année précédente.

¹⁰ Année de formation professionnelle

Le taux de transition au secondaire des filles est de 31,1 % en 2020/2021. Il a évolué parallèlement au taux global et demeure toujours plus faible que celui-ci sur toute la période.

Au cours des cinq dernières années, le taux global de transition a oscillé d'une année à l'autre avec un pic de 43,2% en 2018/2019.

Graphique 41 : Évolution des taux de transition au secondaire



Source : construction à partir des données des annuaires statistiques de l'enseignement primaire/MENAPLN

4.3.3 Taux brut d'admission en classe de sixième (6^{ème})

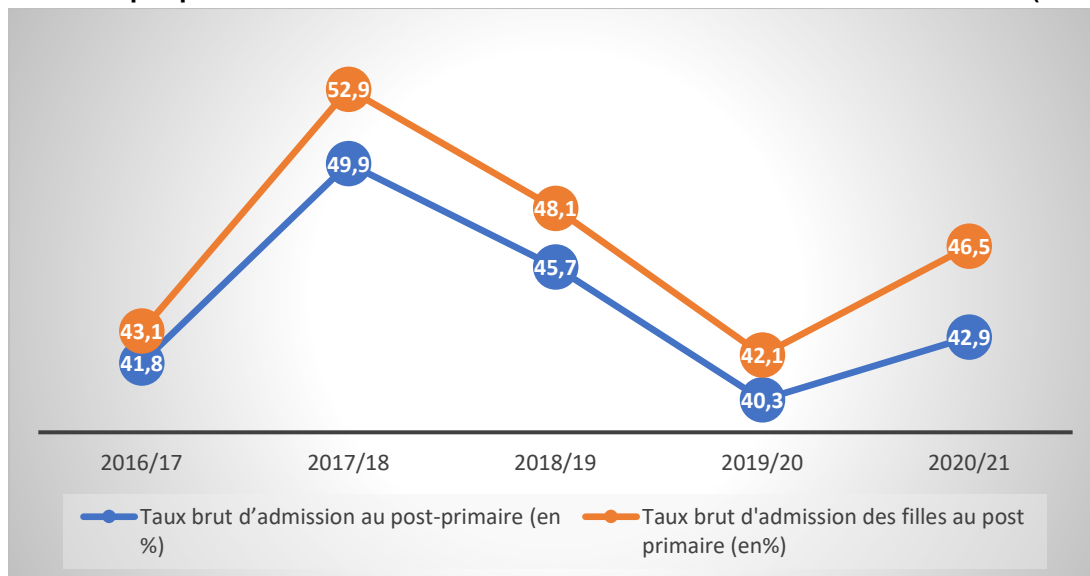
- Une hausse du TBA de 2,5% en 2020/2021

Le taux brut d'admission (TBA) sert à mesurer le niveau général d'accès en classe de 6^{ème}, à estimer la capacité du système éducatif à accueillir en première année la population ayant l'âge légal d'admission au cycle.

En 2020/2021, le TBA en 6^{ème} est de 42,9%. Il est en hausse de 2,6% par rapport à l'année scolaire précédente. Le TBA a une tendance à la baisse au cours des cinq dernières années.

L'accès des filles comparativement à celui des garçons s'est amélioré : Le TBA des filles est supérieur au TBA global sur la période 2017-2021. L'effort en matière de scolarisation des filles est maintenu.

Graphique 42 : Évolution des taux bruts d'admission en classe de sixième (6ème)



Source : construction à partir des données des annuaires statistiques de l'enseignement primaire/MENAPLN

4.3.4 Taux brut d'admission au secondaire (2^{nde})

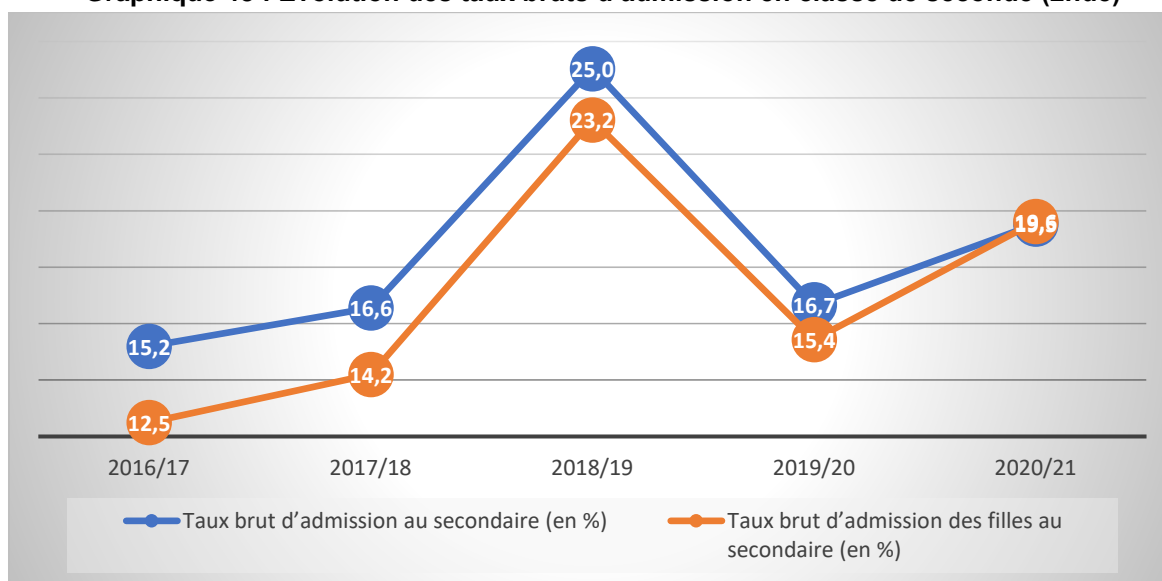
- *Hausse du taux brute d'admission au secondaire*

Le Taux Brut d'Admission (TBA) en classe de 2^{nde} est le rapport entre le nombre d'enfants nouvellement inscrits en 2^{nde} ou BEP1 (quel que soit leur âge) et le nombre total d'enfants âgés de 16 ans. Il sert à mesurer le niveau général d'accès en classe de 2^{nde}/BEP1 et à estimer la capacité du système éducatif à accueillir en première année du secondaire la population ayant l'âge légal d'admission à ce cycle.

Pendant l'année scolaire 2020/2021, le niveau d'accès à l'enseignement secondaire au Burkina Faso est de 19,5%, soit une hausse de 2,8 points par rapport à l'année scolaire précédente et de 4,3% par rapport à 2016/2017.

Le TBA en 2^{nde}/BEP1 des filles est passé de 15,4% en 2019/2020 à 19,6% en 2020/2021, soit une hausse de 4,2 points. On note une tendance haussière du TBA des filles sur la période. Cependant, il reste plus faible que celui du TBA global excepté l'année scolaire 2020/2021.

Graphique 43 : Évolution des taux bruts d'admission en classe de seconde (2^{nde})



Source : construction à partir des données des annuaires statistiques de l'enseignement primaire/MENAPLN

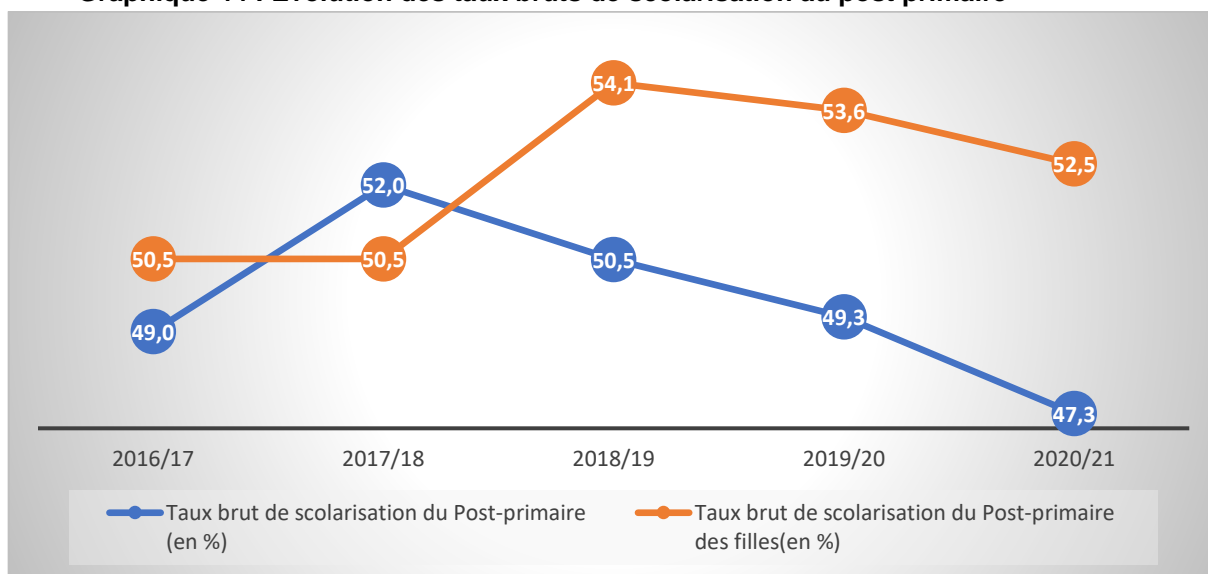
4.3.5 Taux brut de scolarisation au Post-primaire

- *Baisse du taux de scolarisation au post primaire en 2020/2021*

En 2020/2021, la participation de la population scolarisable (12 à 15 ans) à l'enseignement post-primaire est de 47,3% contre 49,3% l'année scolaire précédente, soit une baisse de 2 points de pourcentage. Le TBS du post primaire est en baisse continue depuis 2017/2018. Cette situation pourrait s'expliquer par le contexte sécuritaire difficile dans certaines localités du pays ayant entraîné la fermeture des écoles.

Le TBS du post-primaire des filles est de 52,5% en 2020/2021 et de 53,6% l'année scolaire précédente soit une baisse de 1,1 point. Il est supérieur au TBS global à partir de 2018/2019. En d'autres termes la participation des filles est plus élevée que celle des garçons.

Graphique 44 : Évolution des taux bruts de scolarisation au post primaire



Source : construction à partir des données des annuaires statistiques de l'enseignement primaire/MENAPLN

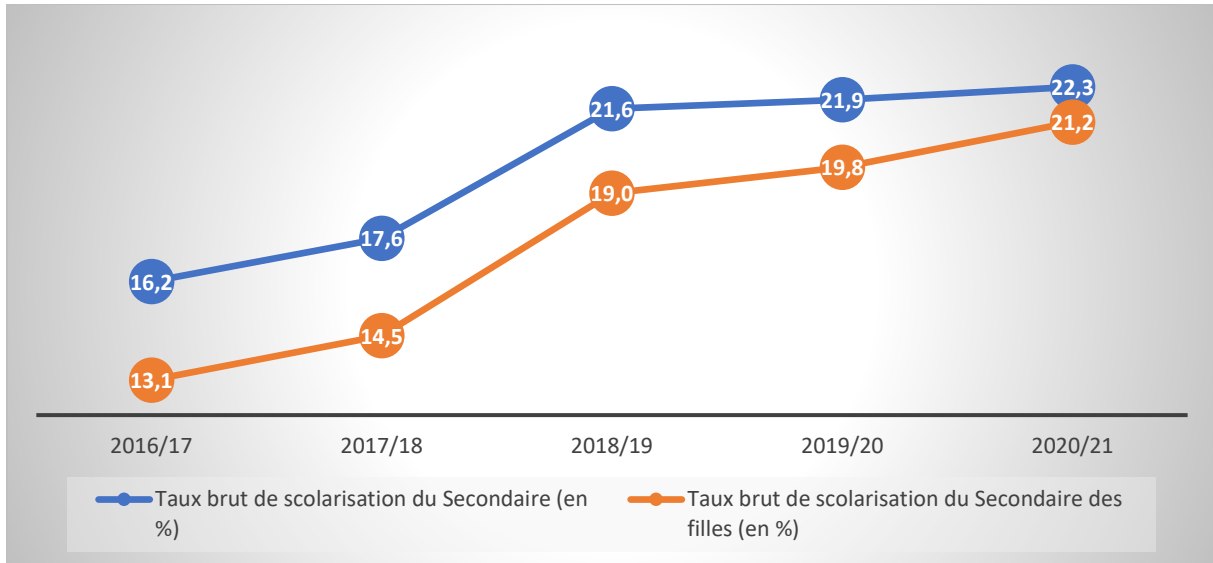
4.3.6 Taux brut de scolarisation au Secondaire

- *1 enfant sur 5 scolarisables au secondaire poursuivent leurs études en 2020/2021*

En 2020/2021, le Taux Brut de Scolarisation (TBS) du secondaire est de 22,3% avec une hausse de 0,4 point par rapport à 2019/2020 et de 6,1 points par rapport à 2016/2017. Il est en hausse continue sur toute la période.

Le TBS des filles est passé de 19,8% en 2019/2020 à 21,2% en 2020/2021 soit une hausse de 1,4 point. Il a évolué parallèlement au TBS global et demeure toujours plus faible : Autrement dit, la participation des filles est moins élevée que celle des garçons :

Graphique 45 : Évolution des taux bruts de scolarisation au secondaire



Source: construction à partir des données des annuaires statistiques de l'enseignement primaire/MENAPLN

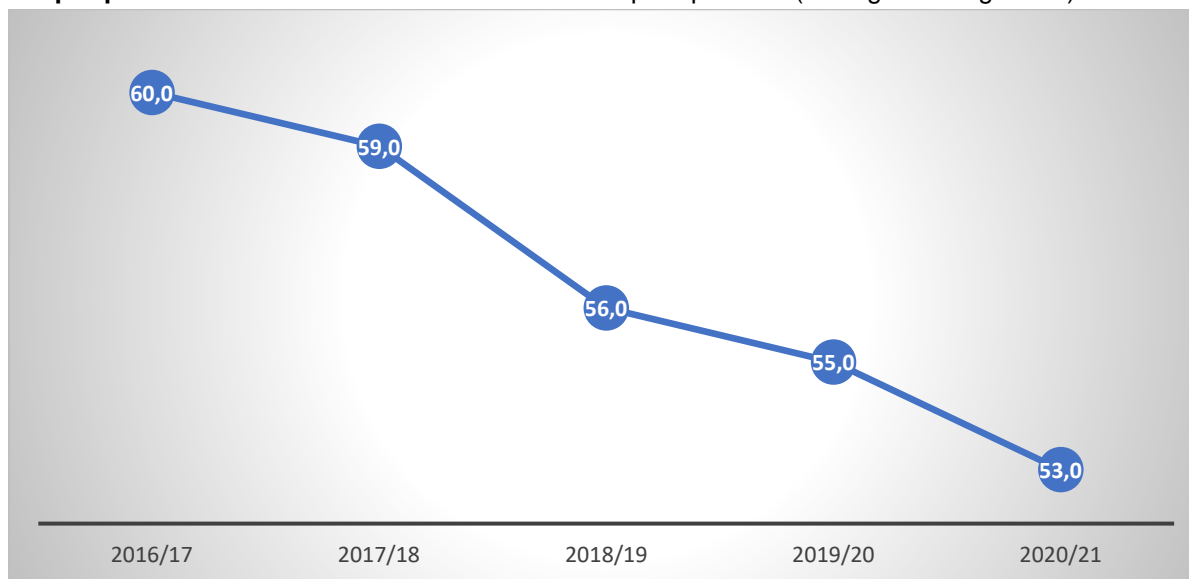
4.3.7 Ratio élèves/classe au post-primaire

- *Baisse du ratio élèves/classe*

Les ratios élèves/classe sont calculés sur la base du nombre de groupe pédagogique¹¹ et le nombre d'élèves.

En 2020/2021, une classe du post-primaire compte 53 élèves en moyenne. Le ratio élève/classe est en baisse continue depuis 2016/2017 passant de 60 à 53 en 2020/2021, soit une baisse de 7 élèves par classe. Ce ratio est inférieur à la norme qui est de 70 élèves. Toutefois, cette situation pourrait cacher des réalités par région, par statut, par système d'enseignement et par niveau d'étude.

Graphique 46 : Évolution du Ratio élèves/classe au post-primaire (enseignement général)



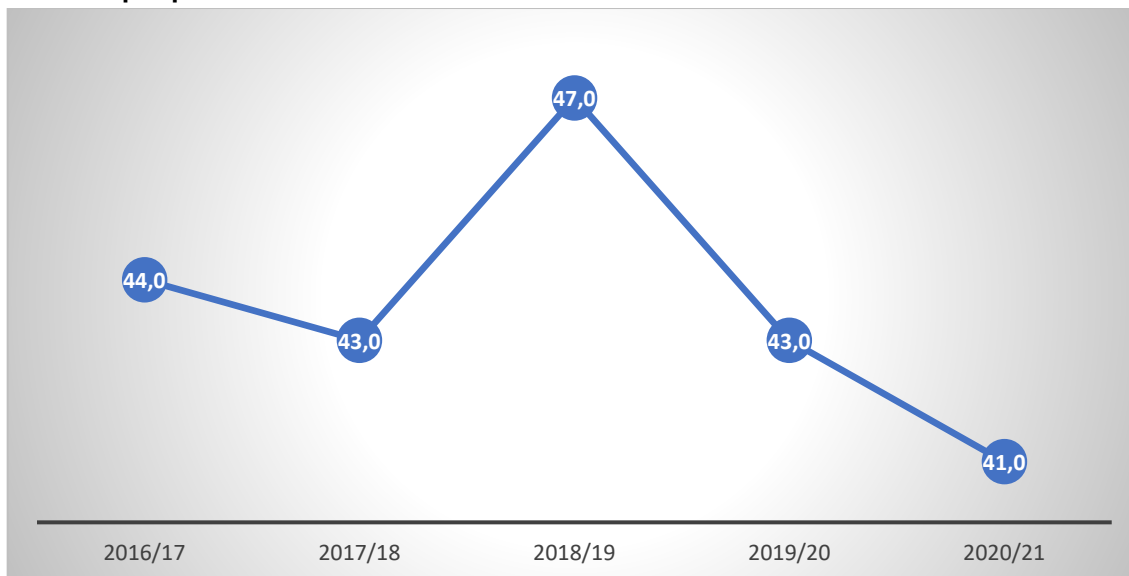
Source : construction à partir des données des annuaires statistiques de l'enseignement primaire/MENAPLN Ratio élèves/classe au secondaire

- *Ratio élèves/classe inférieur à la norme qui est de 60 élèves par classe.*

Au secondaire, ce sont en moyenne 41 élèves que l'on compte par groupe pédagogique. Il est en baisse de 2 élèves par rapport à l'année précédente et de 6 élèves par rapport à 2018/2019. Ce ratio est aussi inférieur à la norme nationale qui est de 60 élèves par classe. Toutefois ce nombre moyen par classe cache des disparités selon les régions, le milieu de résidence et les statuts d'établissements.

¹¹ Le nombre de groupe pédagogique est différent du nombre de salles de classe physique (Salles de classe utilisées)

Graphique 47 : Évolution du Ratio élèves/classe au secondaire



Source : construction à partir des données des annuaires statistiques de l'enseignement primaire/MENAPLN

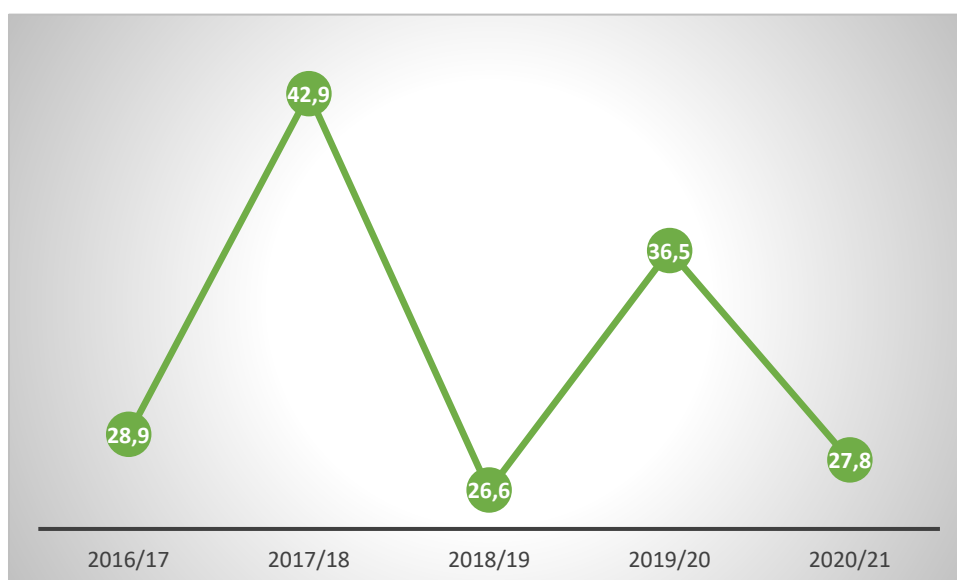
4.3.8 Taux de réussite au BEPC

- *Baisse du taux de succès au BEPC*

A la session du BEPC 2021, le taux de réussite est de 27,8% avec une baisse de 8,7 points par rapport à la session précédente.

Au cours des cinq dernières années, le taux de réussite au BEPC a connu une évolution qui oscille avec le taux le plus élevé de 42,9 % pour la session de 2018. Le plus faible taux de réussite (26,6%) au BEPC est enregistré à la session 2019.

Graphique 48 : Évolution du taux de réussite au BEPC



Source : construction à partir des données des annuaires statistiques de l'enseignement primaire/MENAPLN

4.4 Enseignement supérieur

L'enseignement supérieur est le dernier maillon de la chaîne du système éducatif formel burkinabè. Il accueille des élèves de 19 ans (âge officiel) et plus ayant obtenu le BAC et vise à leur permettre d'acquérir des connaissances de haut niveau. Il comporte trois cycles sanctionnés chacun par un diplôme, un grade ou un certificat. L'enseignement supérieur est assuré dans les institutions d'enseignement supérieur et de recherche (IESR) publiques et privées reconnues par l'Etat que sont les universités, les grandes écoles et les instituts. Ces IESR s'organisent autour des établissements ou unité de formation et de recherche (UFR) selon les spécificités des domaines d'étude et/ou de recherche.

Le **Erreur ! Source du renvoi introuvable.** présente l'évolution des indicateurs Les informations sont présentées sur une série de plus de 10 ans. Quant aux analyses, elles portent essentiellement sur les 5 dernières années

Tableau 21 : Évolution de certains indicateurs de l'enseignement supérieur

Indicateurs	2011/1 2	2012/1 3	2013/1 4	2014/1 5	2015/1 6	2016/1 7	2017/1 8	2018/1 9	2019/2 0	2020/2 1
Taux de réussite au BAC (en %)	38,4	34,9	37	38	39,9	39,3	39,3	36,9	39,5	40,86
Nombre d'étudiants pour 100 000 habitants	424	443	469	468	513	554	600	655	739	884
Nombre d'étudiants	68 893	74 276	81314	83598	94728	105404	117725	132569	151305	190218
Pourcentage des filles dans le supérieur	32,6	32,4	32,1	33,7	33,6	36,1	36,1	35,3	34,9	36,6
Nombre d'institutions d'enseignement supérieur (IES)	82	87	113	123	120	146	152	169	171	186
dont IES privées	57	59	82	90	86	110	106	120	121	128

Sources : Annuaire statistiques de l'enseignement supérieur du MESRSI

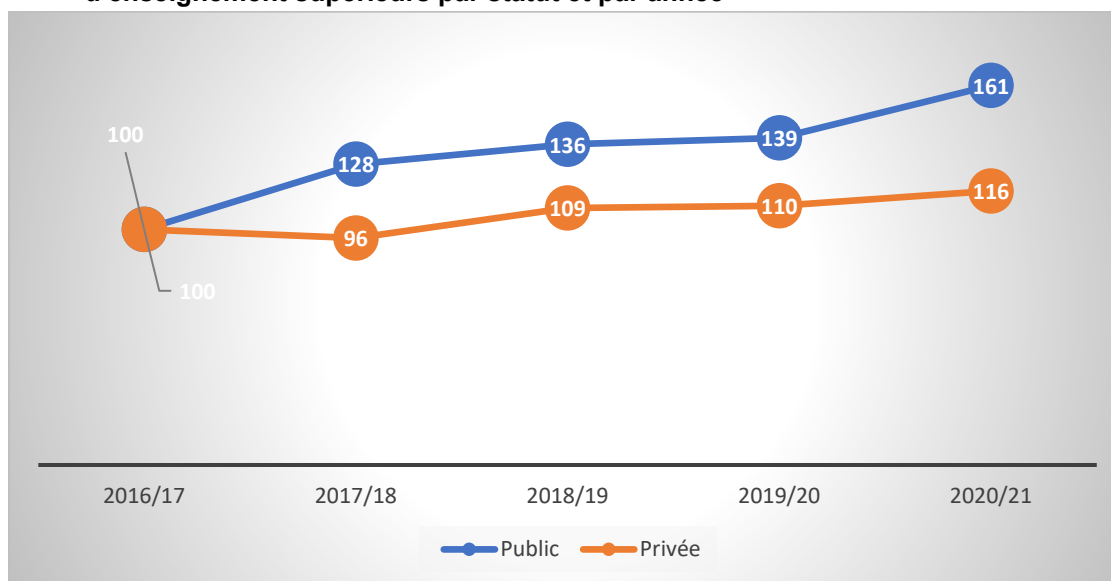
4.4.1 Les établissements d'enseignement supérieur et de recherche¹²

En 2020/2021, le nombre d'établissements d'enseignement supérieur est de 186 contre 171 en 2019/2020, soit une hausse de 8,8%. Au cours des cinq dernières années, le nombre d'établissements croît de façon continue en passant de 146 en 2016/2017 à 186 en 2020/2021, soit une augmentation de 40 institutions d'enseignement supérieur.

Selon le statut, en 2020/2021, il ressort que les institutions d'enseignement supérieur (IES) relèvent essentiellement du secteur privé, soit 68,8%.

¹² Universités, instituts supérieurs d'enseignement, et grandes écoles

Graphique 49 : Évolution en indice base 100 en 2014/2015 du nombre d'établissements d'enseignement supérieurs par statut et par année



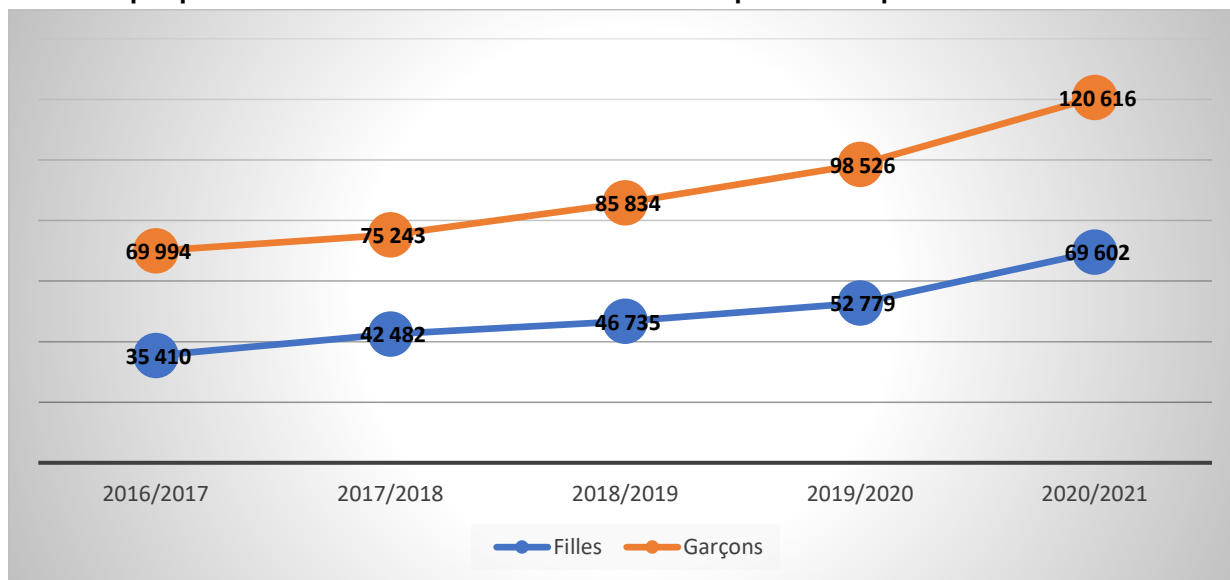
Sources : construction à partir des données des annuaires statistiques de l'enseignement supérieur du MESRSI

4.4.2 Les effectifs des étudiants

En 2020/2021, le Burkina Faso compte 190 218 étudiants contre 151 305 en 2019/2020, soit un accroissement de 25,7%. Entre 2016/2017 et 2020/2021, l'effectif total des étudiants s'est accru, en moyenne annuelle de 15,9 %.

La répartition selon le sexe indique que 36,5 % des étudiants sont des filles en 2020/2021. Sur la période 2017-2021, l'effectif des filles croît plus vite que celui des garçons, soit des taux d'accroissement annuel moyen respectif de 7,2 % et 5,2 %.

Graphique 50 : Évolution de l'effectif des étudiants par sexe et par année



Sources : construction à partir des données des annuaires statistiques de l'enseignement supérieur du MESRSI

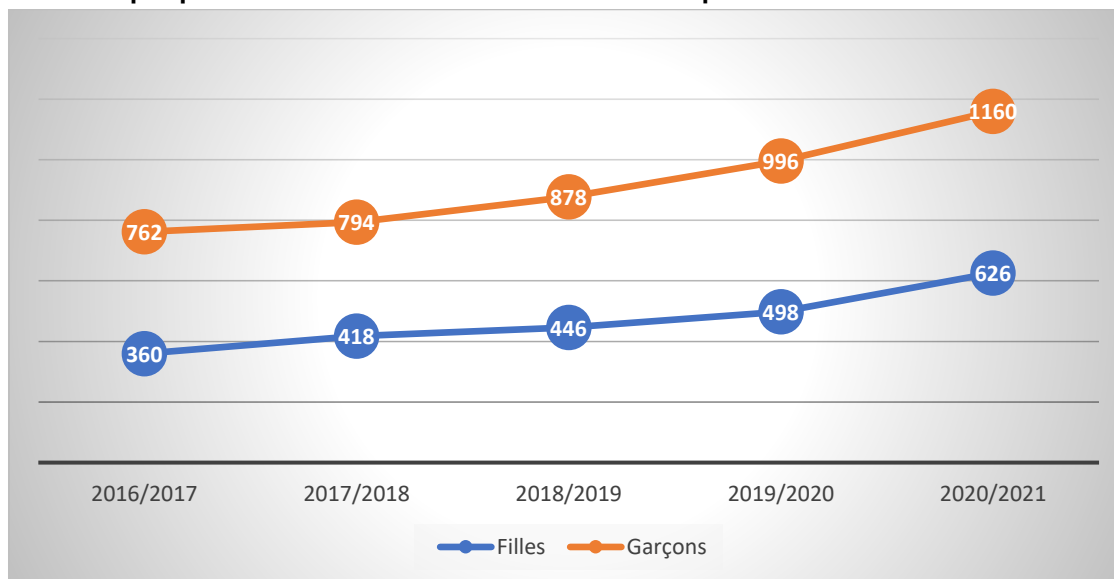
4.4.3 Le nombre d'étudiants pour 100 000 habitants

Le nombre d'étudiants pour 100 000 habitants est l'indicateur de couverture retenu pour la comparabilité du niveau de scolarisation du supérieur au niveau international.

En 2020/2021, sur 100 000 habitants, on dénombre 884 étudiants pour une norme internationale de 2000 selon l'UNESCO. Cet indicateur est en hausse de 145 points par rapport à 2019/2020 et de 330 points par rapport à 2016/2017.

De 2016/2017 à 2020/2021, le nombre d'étudiants pour 100 000 habitants a une tendance haussière avec un accroissement moyen annuel de 12,4 %.

Graphique 51 : Évolution du nombre d'étudiants pour 100000 habitants selon le sexe



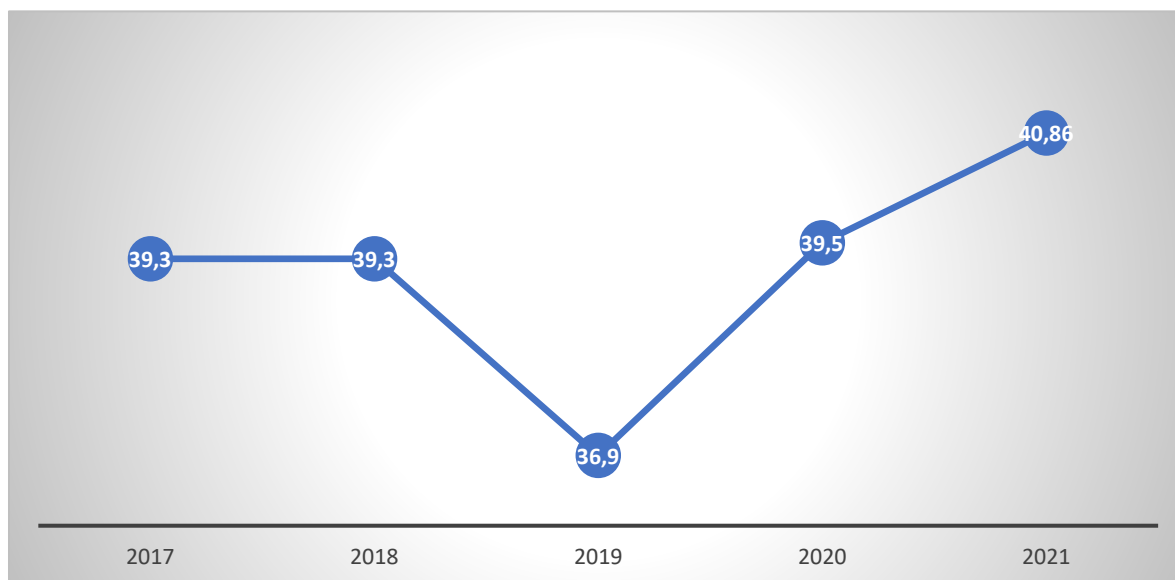
Source: construction à partir des données des annuaires statistiques de l'enseignement supérieur du MESRSI

4.4.4 Taux de réussite au Baccalauréat:

- Une hausse du taux de réussite au BAC en 2021

Le taux de réussite au BAC à la session de 2021 est de 40,9 % contre 39,5% l'année précédente. Le taux de réussite au BAC le plus élevé au cours des 5 dernières années est enregistré en 2021 et le plus faible taux (36.9%) en 2019.

Graphique 52 : Évolution des taux de réussite aux examens du Baccalauréat par nature (en %)



Source : construction à partir des données des annuaires statistiques de l'enseignement supérieur du MESRSI

4.4.5 Le personnel enseignant¹³

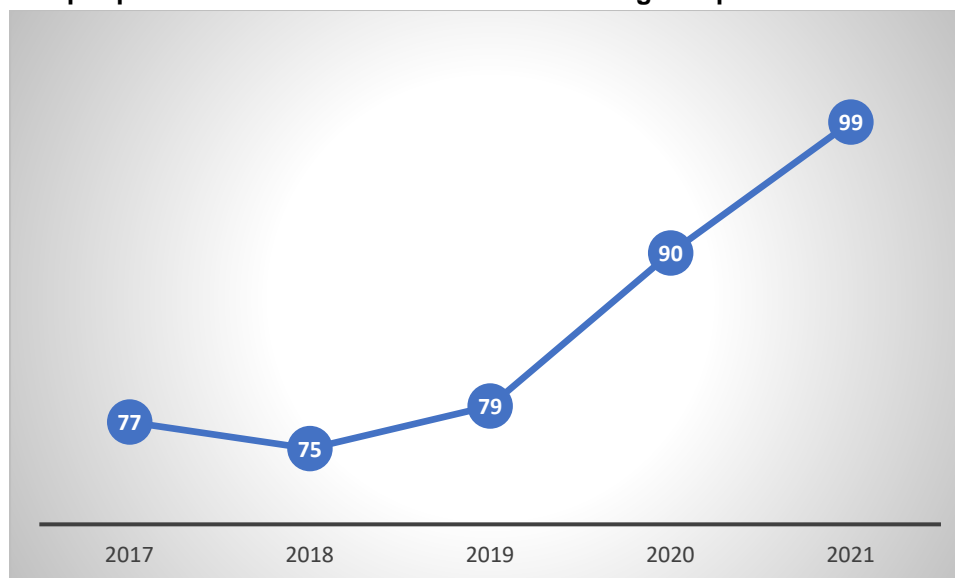
Pour une meilleure appréciation de la charge moyenne attribuée aux enseignants pour l'encadrement, l'indicateur ratio étudiant/enseignant permanent est analysé.

En 2020/2021, le ratio* étudiants/enseignant permanent de rang¹⁴ A et B dans les IESR publiques est de 130 étudiants pour un enseignant. Il s'est amélioré de 32 points par rapport à 2019/2020. Ce ratio est largement supérieur à la norme de l'UNESCO qui est de 25 étudiants pour un enseignant.

¹³ Le calcul du ratio prend seulement en compte les enseignants permanents.

¹⁴ Les enseignants de rang A et B sont essentiellement les Professeurs titulaires, les Maîtres de conférences et les Maître assistant.

Graphique 53 : Evolution du ratio étudiant /enseignant permanent



Source : construction à partir des données des annuaires statistiques de l'enseignement supérieur du MESRSI

4.5 Santé

Les statistiques de l'année du ministère de la santé ont été estimées.

Tableau 22: Niveau des indicateurs relatifs à la santé

Indicateurs	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021*
Ratio habitants par CSPS*	9 677	9 759	9 824	9 856	9 731	9 624	9 645	9 662	9 623	9 332
Taux de couverture CPN2 (en %)	75,6	72	74,5	72,0	69,5	72,8	70,6	nd	65,8	nd
CPN1 (%) au premier trimestre de la grossesse	28,3	28,6	29,8	31,0	33,3	35,7	37,8	38,3		
Taux de couverture CPN4 (en %)	31,2	28,5	33,1	34,1	34,5	38	39,3	39,2		
% de CSPS répondant aux normes minimales en personnel	85,3	86,1	89,8	94,3	93,2	91,0	84,8	87,1		

Indicateurs	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021*
Nombre d'infirmiers dans les formations sanitaires publiques	5 956	6 196	6 358	6 912	7 149	7 523	8 370	8 613	nd	nd
Nombre d'infirmiers dans les formations sanitaires publiques pour 10 000 habitants	3,5	3,6	3,56	3,7	3,8	3,8	4,1	4,1	nd	nd
Décès pour cause de paludisme dans les formations sanitaires (CM/CMA, CHR/CHU) en % du nombre de décès	36,4	30,3	28,76	28,45	15,3	16,1	16,4	nd	13	nd
% de dépôts en médicaments génériques sans rupture de stock des molécules essentielles	80,4	75,9	81,3	77,0	28,0	18,6	13	18,2	14,5	13,4
% des ménages ayant accès à un centre de santé en moins de 30 minutes	-	-	-	-	-	-				
% des ménages situés à moins de 5 km d'un centre de santé				71,2						
Rayon moyen d'action théorique à un centre de santé	7,1	7,0	6,9	6,8	6,7	6,5	6,4			

Indicateurs	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021*
Taux d'utilisation des méthodes contraceptive (en %)	32,7	32,4	34,3	31,1	31,7	27,5	24,9	nd	22,4	27
Taux d'accouchements assistés par un personnel qualifié dans les formations sanitaires	82,1	80,5	86,2	83,4	80,9	83,9	83,1	79	77,2	nd
Taux de couverture vaccinale Rougeole (RR1)	100,2	99,8	99,7	103,5	99,9	99,5	87,9	96,0	98,5	
Taux de couverture vaccinale DTC3	102,9	101,5	103,1	105,3	103,0	104,6	104,8	99,0	98,7	
Taux de couverture vaccinale Polio (VPO1)	109,4	110,1	108,5	108,9	106,5	105,7	108,5	99,0	98,4	
Taux de couverture vaccinale BCG	109,4	106,4	105,8	104,0	103,0	101,6	99,5	94,0	95,1	
Enfants de moins de cinq ans souffrant d'insuffisance pondérale (%)	24,4	21	20,1	23	19,2	16,2	17,8	17,3	17,6	17,5
Enfants de moins de cinq ans souffrant de retard de croissance (%)	32,9	31,5	29,1	30,2	27,3	21,2	25,0	25,4	24,9	21,6

Sources : annuaires statistiques du ministère de la santé

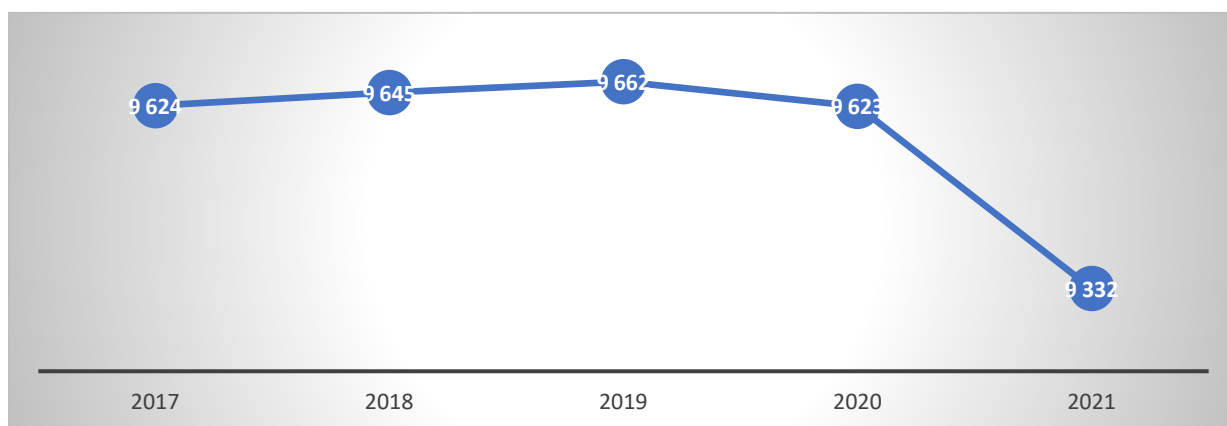
4.5.1 Ratio population/centre de santé

- *Amélioration de la couverture sanitaire en 2021*

Le ratio population/centre de santé permet d'apprécier la couverture sanitaire du pays. Il est en baisse entre 2020 et 2021. En effet, il passe respectivement de 9 623 habitants à 9 332 pour un CSPS

La tendance de ce ratio est à la baisse sur les cinq dernières années mais des efforts restent à faire pour rapprocher le pays du standard défini par l'OMS qui préconise un CSPS pour 5 000 habitants. Il y a lieu donc de poursuivre la construction des infrastructures pour une meilleure couverture sanitaire au profit d'une population de plus en plus nombreuse.

Graphique 54: Évolution du nombre d'habitants pour un CSPS



Sources : : construction à partir des données des annuaires statistiques du ministère de la santé

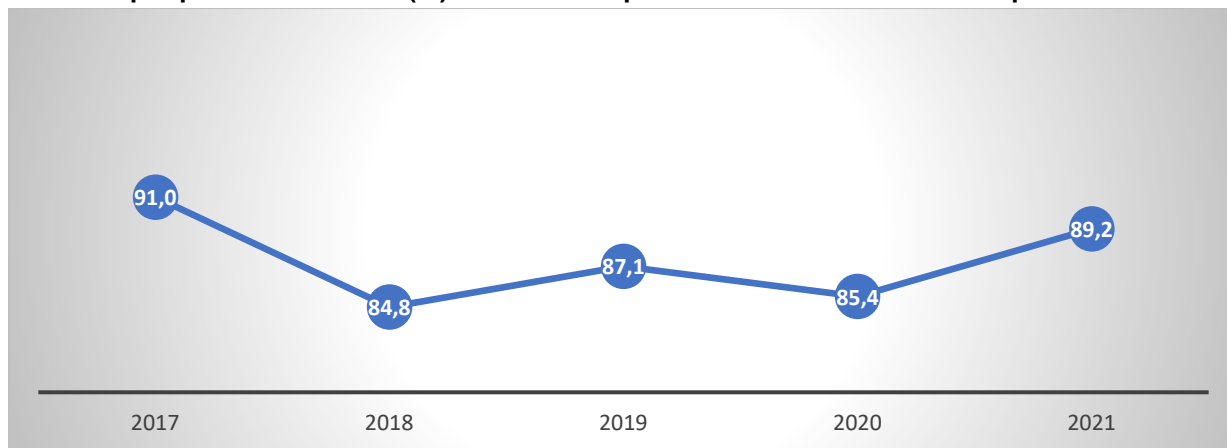
4.5.2 CSPS remplissant la norme minimale en personnel

- *Une hausse de 3,8 points en 2021 de la proportion des CSPS remplissant la norme minimale en personnel*

La ressource humaine qualifiée est indispensable dans tout système de santé, en particulier dans l'offre de services de santé de qualité. Elle constitue également un axe stratégique dans le Plan national de développement sanitaire (PNDS). A ce titre, parallèlement aux efforts de construction de centres de santé, des efforts sont également faits pour accroître en quantité et en qualité les effectifs du personnel soignant.

La proportion des CSPS remplissant la norme en personnel est de 89,2% en 2021. Elle a augmenté de 3,8 points par rapport à 2020. La tendance est à la baisse pour cet indicateur durant ces 5 dernières années. Le ratio est passé de 91% en 2017 à 89,2% en 2021.

Graphique 55 : Évolution (%) de CSPS remplissant la norme minimale en personnel



Sources : : construction à partir des données des annuaires statistiques du ministère de la santé

4.5.3 Rupture en médicaments dans les dépôts MEG

- *Une rupture en médicaments traceurs de plus en plus récurrente*

La disponibilité des médicaments est essentielle pour la prise en charge des populations en matière de santé. La proportion des dépôts en médicaments génériques sans rupture des stocks des molécules essentielles a enregistré une tendance globale baissière entre 2017. Cette proportion est de 13,4% en 2021 contre 14,5% en 2020, soit une baisse 1,1 point de pourcentage.

La tendance baissière observée à partir de 2017 est liée au passage du nombre de médicament traceurs de 10 à 25 et aussi à l'introduction de la gratuité des soins.

Pour améliorer l'accessibilité des populations aux médicaments, des initiatives doivent être prises à tous les niveaux pour que les centres de santé soient approvisionnés.

4.5.4 Ratio infirmiers/population

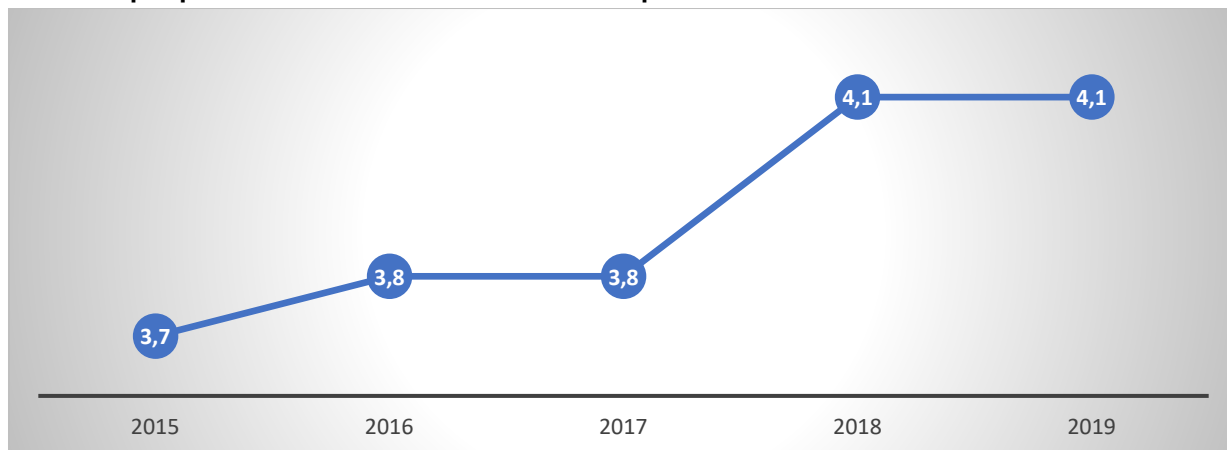
- *4 infirmiers pour 10 000 habitants en 2019*

L'effectif des infirmiers dans les formations sanitaires publiques en 2019 est de 8 613, soit un ratio de 4,1 infirmiers pour 10 000 habitants. Ce ratio n'a pas évolué par rapport à 2018.

La hausse du ratio est maintenue durant ces 5 dernières années. De 3,7 infirmiers pour 10 000 habitants en 2015.

La norme OMS qui recommande 2 infirmiers pour 10 000 habitants est atteinte.

Graphique 56 : Évolution du ratio infirmiers pour 10 000 habitants



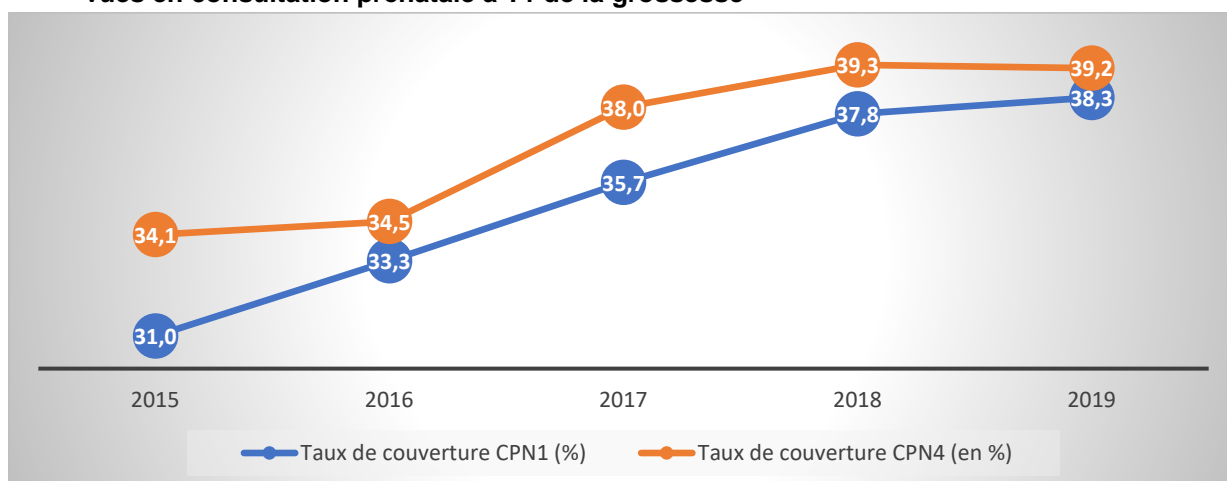
Sources : : construction à partir des données des annuaires statistiques du ministère de la santé

4.5.5 Couverture en CPN

- *Des couvertures de consultation prénatale en hausse, mais restant toujours faible*

Pour l'amélioration de la santé de la mère et de l'enfant, l'OMS recommande, pour toute femme enceinte, au moins quatre (04) CPN dont la première au cours du premier trimestre. En 2019, la proportion de femmes vues en consultation prénatale pour la première fois (CPN1) au premier trimestre est de 38,3% contre 37,8% en 2018. Quant à la 4ème CPN, les femmes vues en 2019 représentent 39,2% des grossesses attendues contre 39,3% en 2018. La cible au niveau national (PNDES) du CPN4 est de 50,0%. Bien qu'en hausse, ces 2 indicateurs restent relativement faibles. Des actions de sensibilisation doivent être renforcées à tous les niveaux pour accroître la fréquentation des centres de santé par les femmes. En outre, l'Etat devrait prendre des initiatives pour améliorer l'accessibilité géographique et renforcer les actions mises en œuvre dans le cadre de la gratuité des soins au profit des femmes enceintes.

Graphique 57 : Evolution du taux (%) de CPN4 et de la proportion des femmes enceintes vues en consultation prénatale à T1 de la grossesse



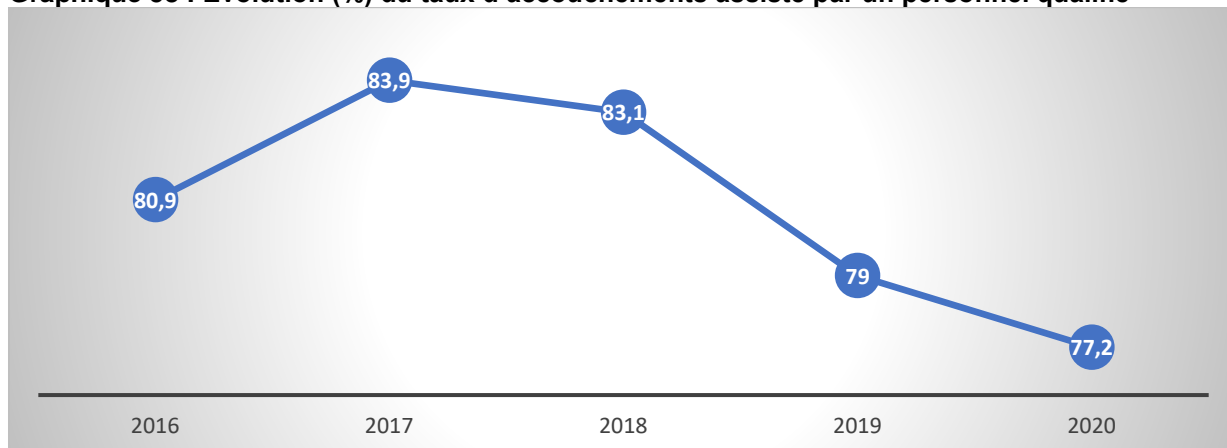
Sources : : construction à partir des données des annuaires statistiques du ministère de la santé

4.5.6 Accouchement assisté par un personnel de santé qualifié

- Une baisse de 1,8 point des accouchements assistés en 2020

Pour promouvoir une maternité à moindre risque et réduire les taux de mortalité maternelle et néonatale, il est recommandé que tout accouchement soit dans un centre de santé avec l'assistance d'un personnel de santé qualifié. En 2020, il ressort que 77,2% des accouchements ont eu lieu dans une formation sanitaire et assistés par du personnel qualifié. Ce taux était de 79% en 2019, soit une baisse de 1,8 point. Ce taux est globalement en baisse au cours des cinq dernières années.

Graphique 58 : Évolution (%) du taux d'accouchements assisté par un personnel qualifié



Sources : : construction à partir des données des annuaires statistiques du ministère de la santé

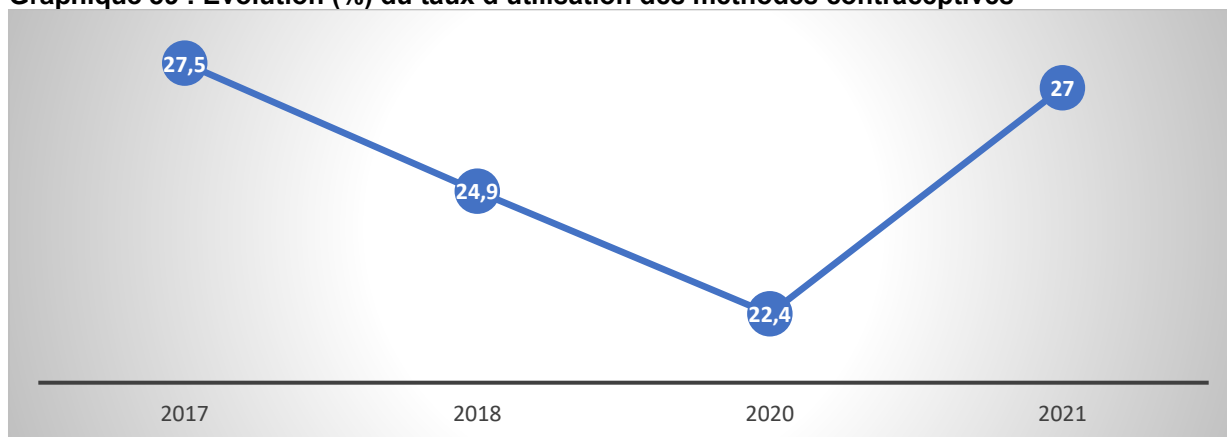
4.5.7 Pratiques contraceptives

- une hausse dans l'utilisation des méthodes contraceptives

La planification familiale (PF) est perçue comme un moyen essentiel pour maintenir la santé et le bien-être des femmes et de leurs familles. En 2021, dans les formations sanitaires, le taux d'utilisation des méthodes contraceptives est de 27%. Ce taux est en hausse par rapport à 2020 où il est de 22,4%.

Des efforts restent à faire pour atteindre le niveau à au moins 32% d'ici 2020, conformément à la prévision du plan national d'accélération de la planification familiale (PNAPF) 2017-2020.

Graphique 59 : Évolution (%) du taux d'utilisation des méthodes contraceptives



Sources : : construction à partir des données des annuaires statistiques du ministère de la santé

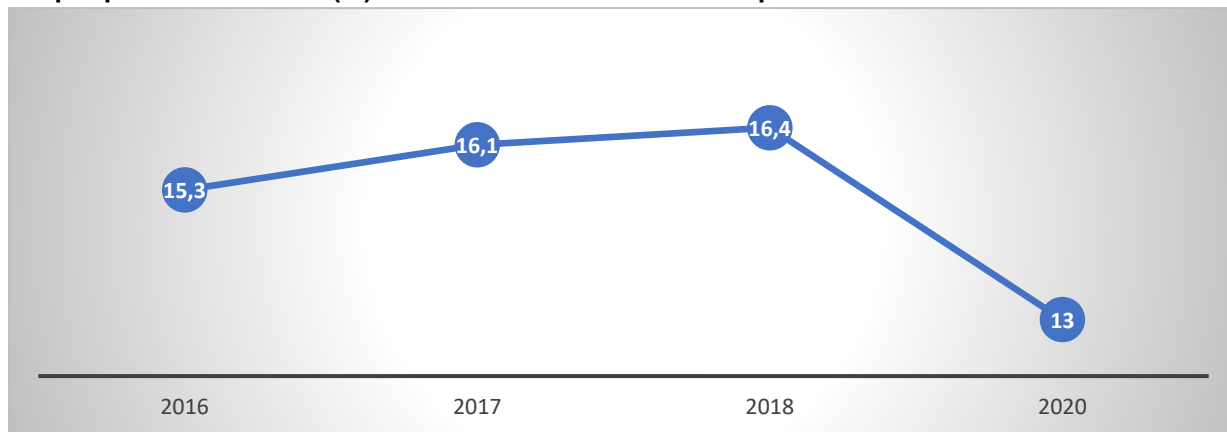
4.5.8 Causes de décès liées au paludisme

- 13 % des décès imputables au paludisme

Le paludisme reste le premier motif de consultation, d'hospitalisation et la première cause de décès dans les formations sanitaires. En 2020, la part des décès causés par le paludisme est de 13% contre 16,4% en 2018, soit une baisse de 3,4 points.

Durant les cinq dernières années, le niveau de l'indicateur a baissé mais reste toujours élevé. En effet, il est passé de 15,3% en 2016 à 13% en 2020. Il convient donc de renforcer le diagnostic et la prise en charge précoce du paludisme afin de réduire les décès.

Graphique 60 : Évolution (%) des causes de décès liées au paludisme



Sources : : construction à partir des données des annuaires statistiques du ministère de la santé

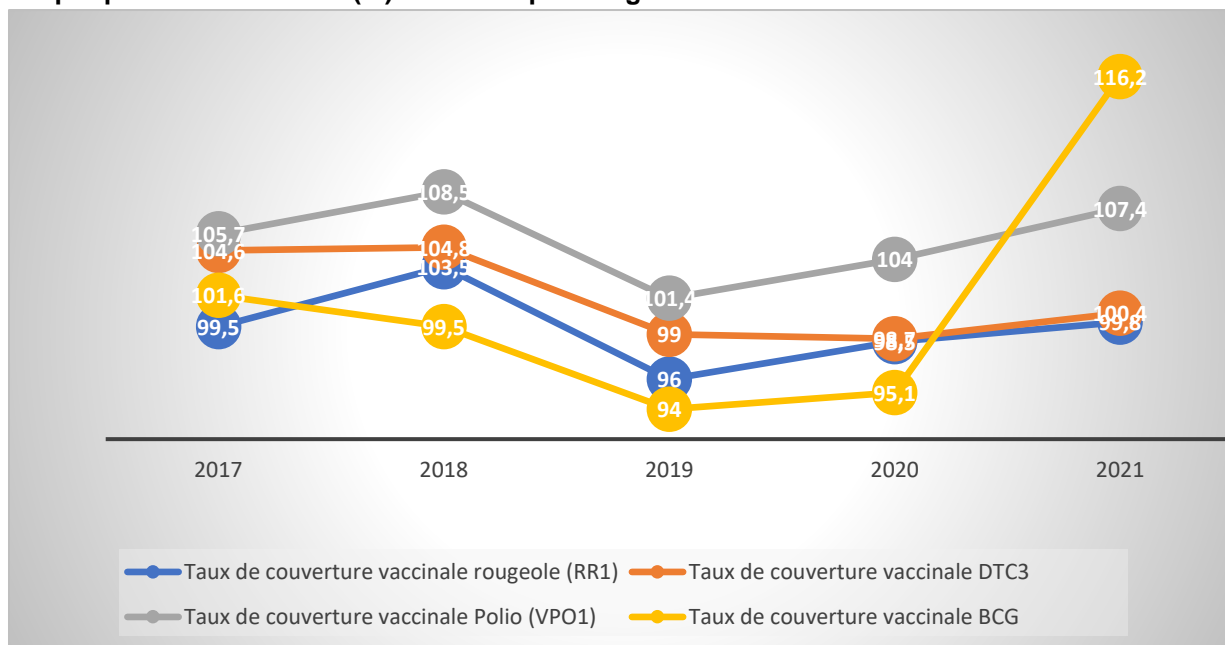
4.5.9 Couverture vaccinale

- *Des couvertures vaccinales de plus de 100% en 2021*

La vaccination contribue à l'amélioration de la qualité de vie des femmes et des enfants, en réduisant de façon significative, la morbidité et la mortalité liées aux maladies évitables par la vaccination. En vue de réduire la morbidité et la mortalité des enfants, une politique de prévention de la maladie par la vaccination est mise en œuvre à travers le Programme élargi de vaccination (PEV).

Les antigènes administrés aux enfants par vaccination sont entre autres : le BCG, le polio (VPO), le Pentavalent (DTC-HeB-Hib) et la rougeole (RR). Pour tous ces antigènes, excepté le BCG (99,5%), les couvertures vaccinales sont au-delà de 100% en 2018. Les couvertures de plus de 100% sont respectées au cours des 5 dernières années, exception faite pour le RR1 qui n'a atteint les 100% qu'en 2015. Pour hausser le niveau de la couverture de RR1 et maintenir la couverture des autres antigènes, des efforts doivent se poursuivre à travers les campagnes de sensibilisation et de vaccination d'envergure nationale que le PEV réalise chaque année avec l'aide des partenaires. Les niveaux de couverture dépassant 100% peuvent s'expliquer par la non maîtrise de l'estimation du dénominateur ou la prise en compte des enfants hors cibles.

Graphique 61 : Couverture (%) vaccinale par antigène



Sources : : construction à partir des données des annuaires statistiques du ministère de la santé

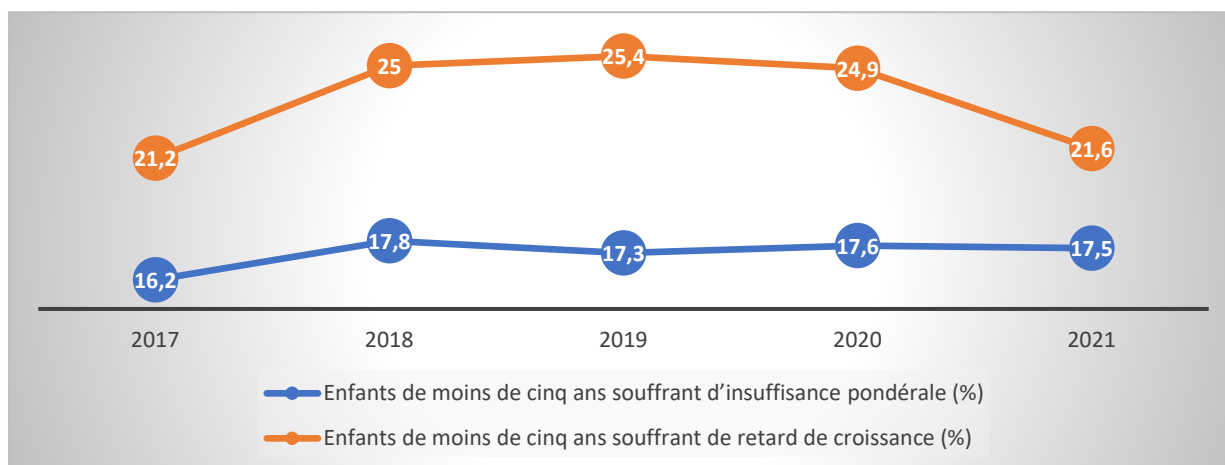
4.5.10 État nutritionnel des enfants de moins de 5 ans

- *Dégradation de l'état nutritionnel des enfants de moins 5 ans en 2021*

L'état nutritionnel des enfants de moins de 5 ans au Burkina Faso s'est amélioré globalement ces dernières années. Cependant, selon les indicateurs nutritionnels, beaucoup d'enfants souffrent encore d'insuffisance pondérale et de retard dans leur croissance.

Selon les résultats de l'enquête nutritionnelle nationale (Enquête SMART), en 2021, la prévalence de l'insuffisance pondérale est de 17,5% contre 17,6% en 2020, soit une baisse de 0,1 point. Celle du retard de croissance s'établit à 21,6% contre 24,9% en 2020, soit une baisse de 3,3 points.

Graphique 62 : Évolution du retard de croissance et de l'insuffisance pondérale des enfants de moins de cinq (5) ans



Sources : : construction à partir des données des annuaires statistiques du ministère de la santé

4.5.11 Mortalité

L'amélioration de la santé des mères et des enfants de moins de 5 ans au Burkina Faso a eu pour conséquence une baisse importante de la mortalité. Le Tableau 23 présente l'évolution des indicateurs de mortalité infanto-juvénile et maternelle sur la période 1998-2019

Tableau 23: Indicateurs sur la mortalité des enfants de moins de 5ans et mortalité maternelle

Indicateurs	1998/99	2003	2006	2010	2015	2019
Taux de mortalité des enfants de moins de 5 ans infanto juvénile (pour 1 000)	219,1	184	141,9	129	82	87,3
Taux de mortalité infantile (pour 1 000)	105,3	81	91,7	65	43	55,9
Rapport de mortalité maternelle (RMM) (pour 100 000 naissances vivantes)	484	440	307	341	330	222,9

Sources : EDS (1998/99, 2003, 2010), RGPH (2006, 2019), EMDS 2015

4.5.11.1 Mortalité des enfants de moins de 5 ans

Le taux de mortalité infanto-juvénile est de 87,3‰ en 2019 et est en hausse de 5,3 points par rapport au niveau enregistré en 2015. Entre 1998 et 2019, le taux de mortalité infanto juvénile est passé de 219,1‰ à 87,3‰ soit une baisse de 131,8 points.

Quant au taux de mortalité infantile, il est de 55,9‰ en 2019, soit une hausse de 12,9 points par rapport à 2010. Sur la période 1998-2019, ce taux est en baisse de 49,4 points et demeure toujours élevé par rapport à l'ODD 3.2 qui est de ramener le taux de mortalité des enfants de moins de 5 ans à au plus 25‰ naissances vivantes.

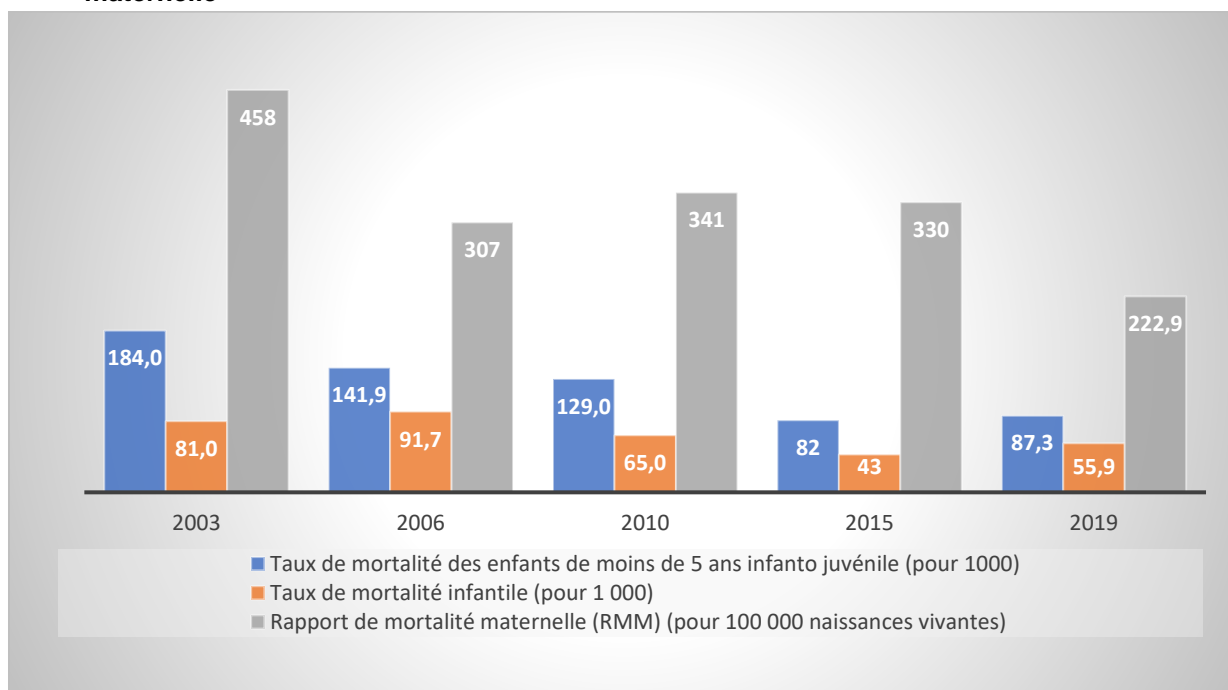
4.5.11.2 Mortalité maternelle

La mortalité des mères au Burkina Faso a fortement baissé bien que son niveau demeure encore élevé. En 2019, on enregistre 222,9 décès maternels contre 330 pour 100 000 naissances vivantes en 2010. Cet indicateur a fortement baissé car il était de 484 décès de mères sur 100 000 naissances vivantes en 1998 ; ce qui traduit une amélioration de la santé maternelle

Cette baisse pourrait s'expliquer par les recours de plus en plus fréquents des femmes enceintes aux consultations prénatales (CPN), les suivis des accouchements et les audits de décès maternels qui sont des stratégies contribuant à une réduction du nombre de décès maternels dans les formations sanitaires.

Aussi, la mise en œuvre de la gratuité des soins, ainsi que la distribution des Moustiquaires imprégnées à longue durée d'action (MILDA) aux femmes enceintes sont des politiques favorables à une réduction du nombre de décès maternels dans les formations sanitaires. Toutefois, force est de constater que le Burkina Faso est encore loin d'atteindre l'objectif 3.1.1 de l'ODD 3 qui est de faire passer la mortalité maternelle en dessous de 70 pour 100 000 naissances vivantes d'ici 2030.

Graphique 63 : Tendence de la mortalité des enfants de moins de 5 ans et mortalité maternelle



Sources : construction à partir des données de l'EDS (2003, 2010), RGPH (2006, 2019), EMDS 2015

4.6 Conditions de vie des ménages burkinabè

4.6.1 Accessibilité à certains services

L'accès des ménages aux services sociaux de base tels que l'eau, les marchés des produits alimentaires et l'électricité s'est amélioré entre 2005 et 2018 comme l'indique le Tableau 24. En revanche les combustibles solides tels que le bois et ses produits dérivés constituent toujours les principales sources d'énergie pour la cuisine pour neuf ménages sur dix.

Tableau 24 : Évolution de quelques indicateurs de conditions de vie des ménages

Indicateurs	2005	2007	2009	2014	2018
Taux d'accès à l'eau potable	74,1	74,4	74,9	76,3	76,6
% des ménages ayant accès à une source d'eau de boissons en moins de 30 minutes	88,8	88	91,8	92,6	
% des ménages ayant accès à un marché en moins de 30 minutes	55,4	54,7	57,2	58,3	
% des ménages utilisant l'électricité comme mode principal d'éclairage	12,7	14,3	14,9	19,3	20,5
% des ménages utilisant des combustibles solides (bois, charbon de bois)	94,5	91,6	92,1	91,6	86,5

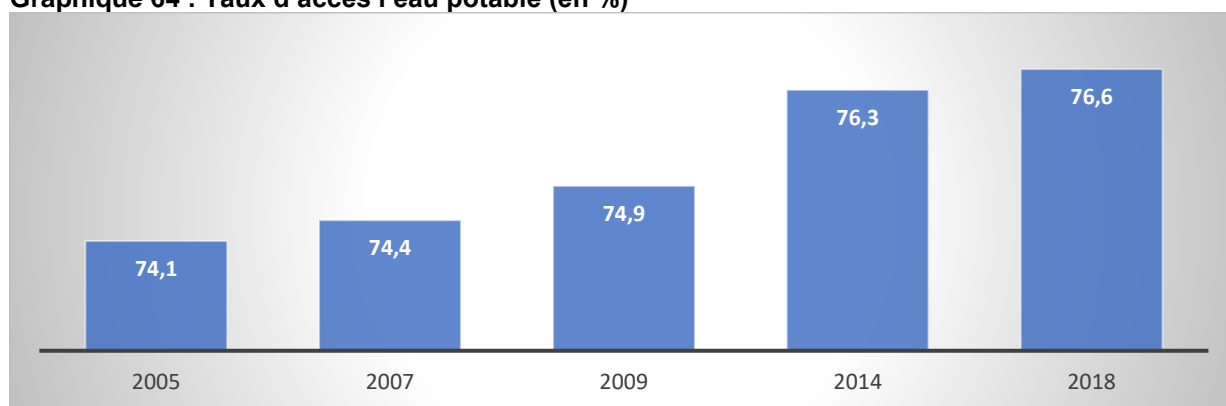
Sources : QUIBB 2005, 2007, EICVM 2009/2010 et EMC (2014, 2018)

4.6.1.1 Accessibilité à l'eau de boisson

La source d'eau de boisson fait référence à toutes les eaux, potable comme non potable utilisées par le ménage. En 2014, plus de 9 ménages burkinabè sur 10 (92,6%) mettent moins de 30 minutes pour atteindre la source d'eau de boisson la plus proche, quel que soit le moyen de transport utilisé.

L'accès à l'eau potable s'est légèrement amélioré ces quatre dernières années. Le taux d'accès à l'eau potable est de 76,6% en 2018. Il était de 76,3% en 2014.

Graphique 64 : Taux d'accès l'eau potable (en %)



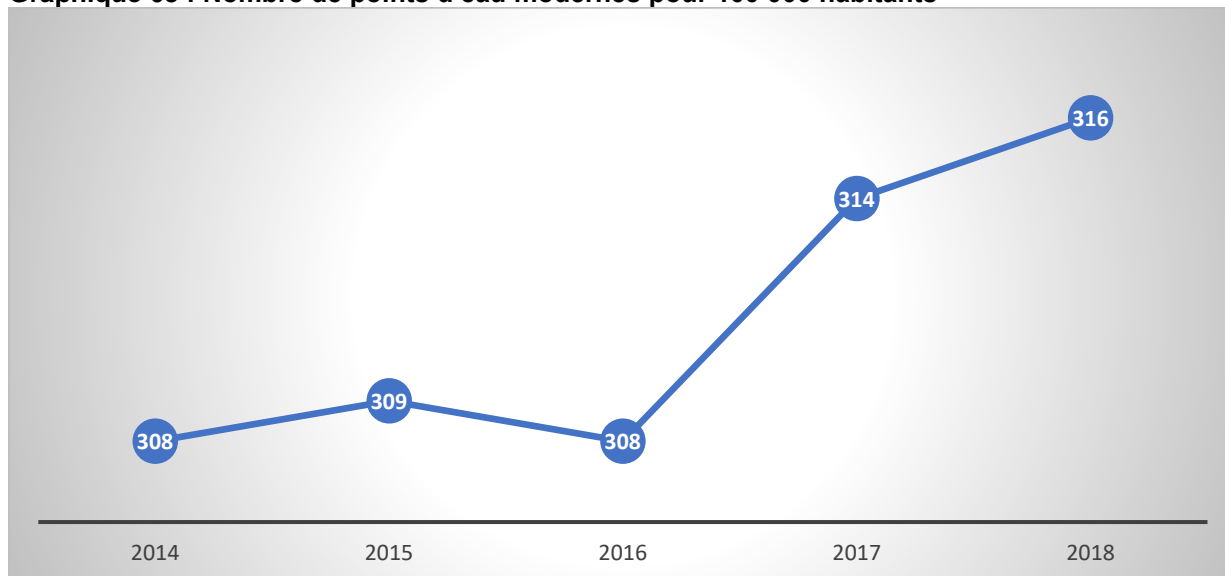
Sources : : construction à partir des données du QUIBB, EICVM et EMC2014

4.6.1.2 Nombre de points d'eau modernes pour 100 000 habitants

- Une hausse entre 2014 et 2018

Le nombre de points d'eau modernes mesure l'accès des populations à l'eau potable et est évalué ici sur 100 000 habitants. D'une manière générale, on observe une croissance du nombre de points d'eau passant de 308 en 2014 à 316 en 2018.

Graphique 65 : Nombre de points d'eau modernes pour 100 000 habitants



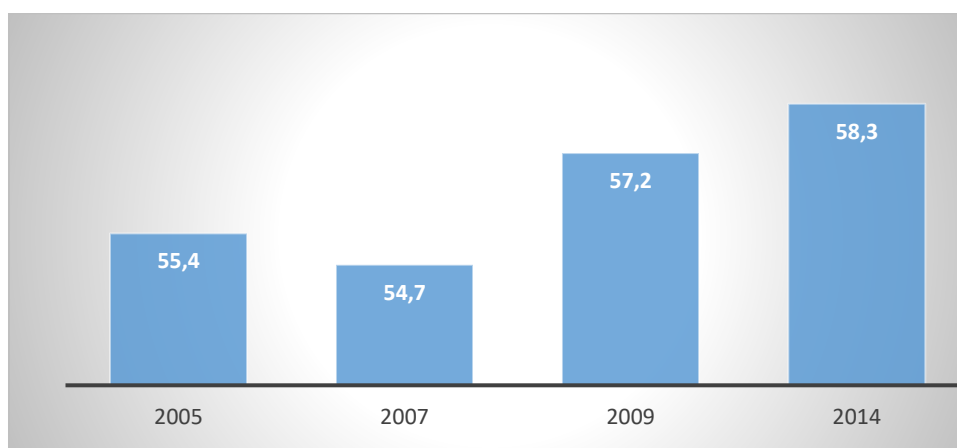
Source : : construction à partir des données de la Direction Générale de l'Inventaire des Ressources Hydrauliques

4.6.1.3 Accessibilité à un marché de produits alimentaires

Les marchés en général sont les lieux privilégiés des échanges des biens et services. Dans le cas particulier des marchés alimentaires, il s'agit des lieux d'approvisionnement en produits de premières nécessités pour les ménages, les lieux d'écoulement de leurs productions agricoles.

L'accès des ménages aux marchés de produits alimentaires s'est amélioré sur la période 2005-2014. En effet, la proportion des ménages se situant à moins de 30 minutes du marché des produits alimentaires le plus proche est passé de 55% en 2005 à 58% en 2014.

Graphique 66 : Proportion des ménages ayant accès aux marchés des produits alimentaires



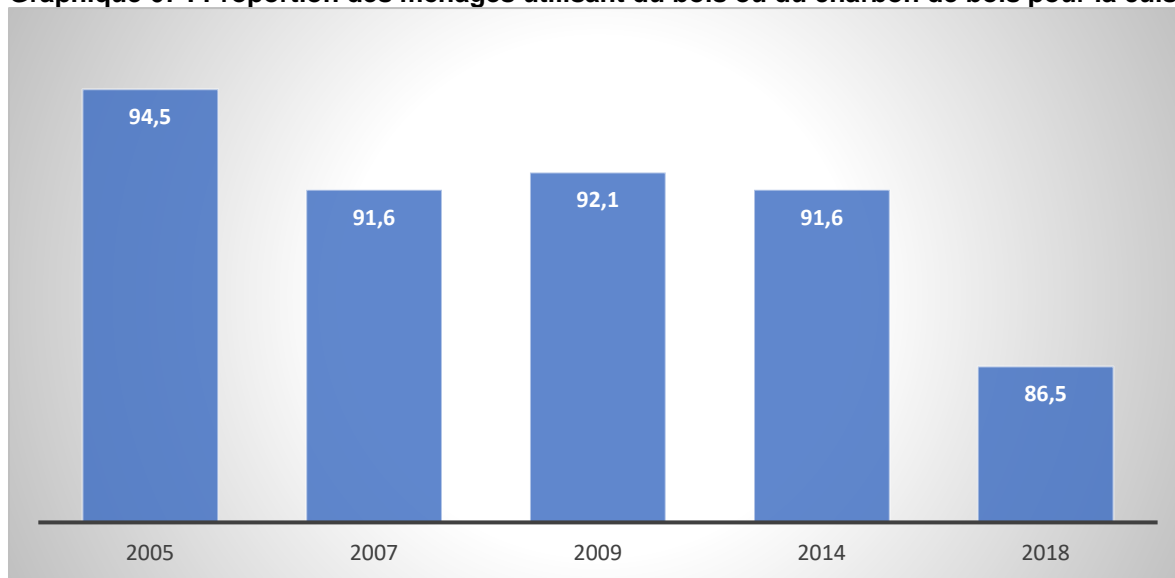
Source : : construction à partir des données du QUIBB, EICVM et EMC 2014

4.6.2 Utilisation de combustible solide (bois, charbon de bois et dérivés)

- Une persistance de l'utilisation depuis 2005...

La principale source d'énergie utilisée pour la cuisine au Burkina Faso est le bois ou le charbon de bois. En effet, ils sont plus de 8 ménages sur 10 qui utilisent l'un des deux combustibles pour la cuisson des aliments. Cependant la tendance de la proportion des ménages utilisant le bois ou ses produits dérivés comme source d'énergie pour la cuisine connaît un léger fléchissement, passant de 94% en 2005 à 86% en 2018.

Graphique 67 : Proportion des ménages utilisant du bois ou du charbon de bois pour la cuisine

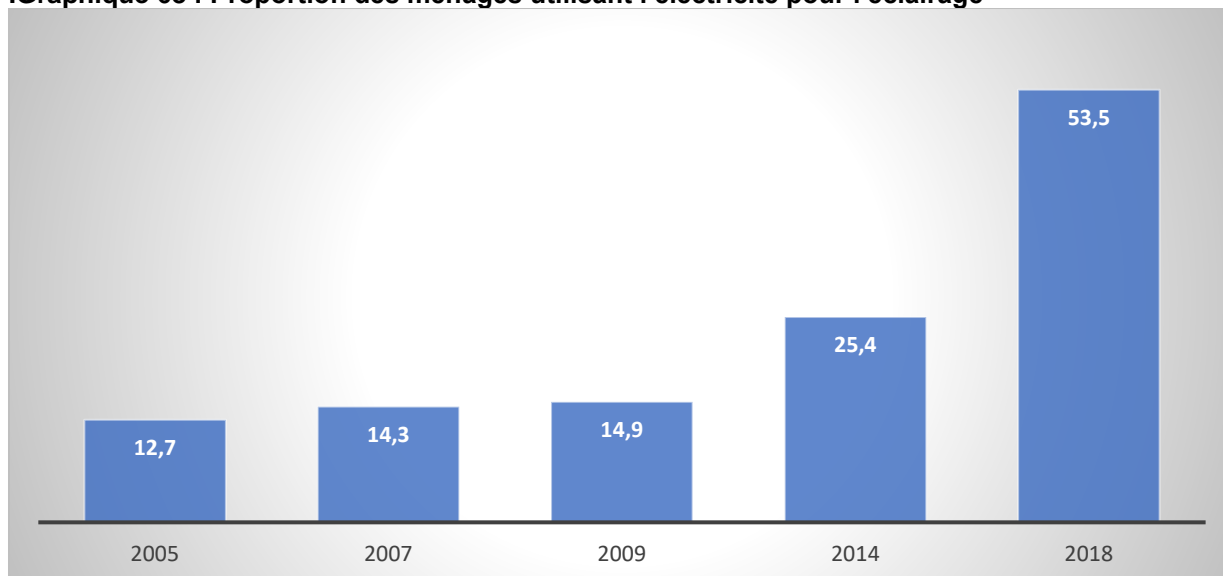


Source : : construction à partir des données du QUIBB, EICVM et EMC 2014

4.6.3 Utilisation de l'électricité comme source d'éclairage

En 2009, un ménage sur sept (14,9%) utilisait l'électricité comme principale source d'éclairage. Cette proportion atteint un ménage sur deux en 2018 (53,5%). En conséquence, l'accès des ménages à l'électricité est en progression de manière significative. Les différentes politiques d'électrification adoptées par le Gouvernement pour permettre aux populations Burkinabè d'accéder facilement à l'électricité, surtout en matière d'équipements solaires, participent à cette amélioration. En effet, en 2018, 28,7% des ménages sont éclairés par le solaire. Cette proportion n'était que de 0,2% en 2005.

.Graphique 68 : Proportion des ménages utilisant l'électricité pour l'éclairage



Source : : construction à partir des données du QUIBB, EICVM et EMC 2014

4.6.4 Réseau routier bitumé du Burkina Faso

- *Au total 3 876 km de routes bitumées jusqu'en 2021...*

En 2021, on dénombre au total 3 876 km de routes bitumées au Burkina. Ce nombre a connu une évolution positive de 2017 à 2021. Au cours des cinq dernières années, 257 km de routes ont été bitumées, soit une moyenne 51 km par an.

Tableau 25 : Évolution du réseau routier bitumé (en kms)

Année	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Réseau routier bitumé (en kms)	3 263	3 434	3 534	3 552	3 552	3 619	3 650	3 756	3 833	3 876

Source : Direction Générale des Routes / Ministère des Infrastructures et du Désenclavement

4.6.5 Pauvreté

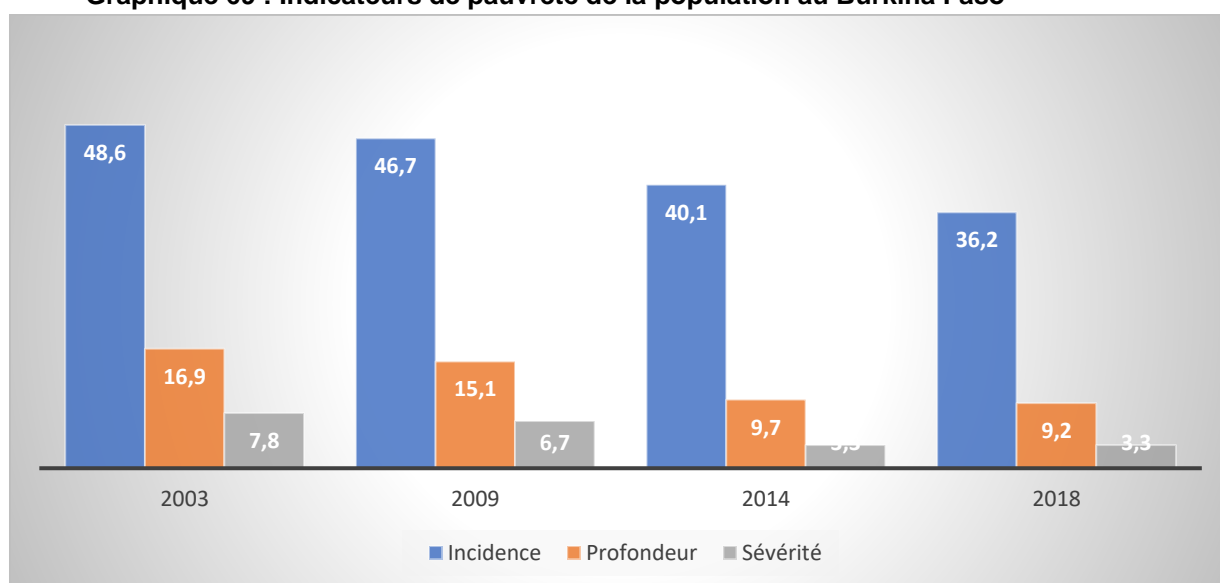
- Une réduction significative au cours des dix dernières années ...

Le seuil absolu de pauvreté monétaire, c'est-à-dire le montant minimum qu'une personne doit dépenser par an pour être considérée comme non pauvre, est estimé à 164 955F CFA en 2018 selon les résultats de l'EHCVM-2018. Sur cette base, moins de deux personnes sur cinq (36,2%) vivent en situation de pauvreté en 2018. Comparée aux résultats de 2014, l'incidence de la pauvreté a baissé d'environ 10% (4 points de pourcentage) car elle était estimée à 40,1% en cette année.

De plus, la situation des pauvres s'est améliorée entre 2014 et 2018 car leurs dépenses de consommation se sont rapprochées du seuil de pauvreté en 2018 par rapport à 2014. En effet, la profondeur de pauvreté qui mesure cette amélioration est passée de 9,7% en 2014 à 9,2% en 2018.

Par ailleurs, les inégalités entre pauvres, captées par l'indicateur de sévérité de la pauvreté, est resté stable sur la période 2014-2018.

Graphique 69 : Indicateurs de pauvreté de la population au Burkina Faso



Sources : construction à partir des données du EBCVM 2003, EICVM 2009 et EMC2014

PARTIE B : LES INDICATEURS D'ORIGINE INTERNATIONALE

NOTA BENE : Ces indicateurs, présentés à titre d'information, sont calculés en dehors du Système statistique national. Nous nous réservons de tout commentaire les concernant.

5. DÉMOCRATIE ET BONNE GOUVERNANCE POLITIQUE

5.1 Stabilité politique

IDGP5 Indice de stabilité politique : Cet indice reflète le risque que le Gouvernement soit déstabilisé ou renversé par des moyens anticonstitutionnels ou violents, y compris la violence politiquement motivée et le terrorisme. L'indice se situe entre -2,5 (performance faible) et 2,5 (forte performance). Le rang est exprimé en pourcentage du nombre de pays évalués : 0 correspond au pays enregistrant le risque le plus faible, 100 au pays où le risque est le plus élevé.

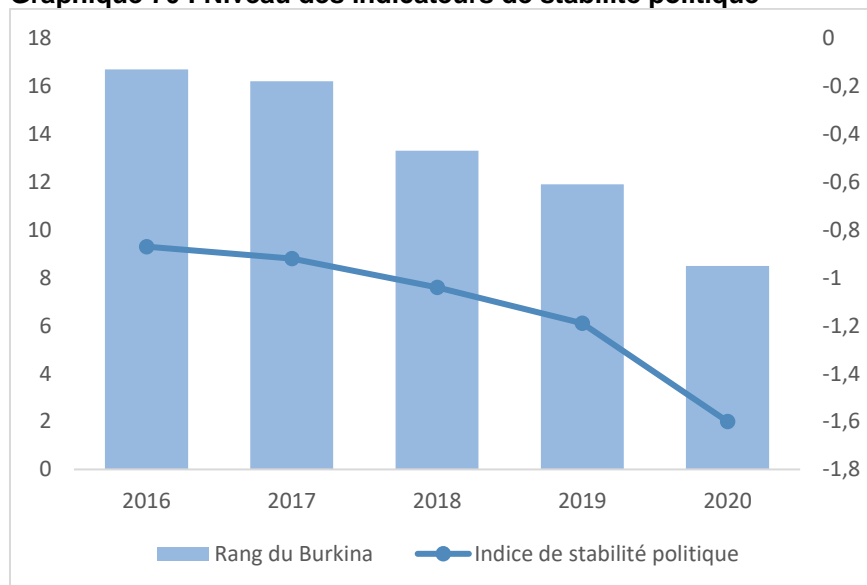
Tableau 26 : Niveau des indicateurs de stabilité politique

Indicateurs	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Indice de stabilité politique (-2,5 = faible et +2,5 = forte performance de la gouvernance)	0,12	0,03	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	1,04	1,19	1,16
Rang du Burkina (en %), 0 = risque le plus faible, 100 = risque le plus élevé	49	46	41,2	28,9	27	21,8	20	25,2	16,7	16,2	13,3	11,9	8,5

Source : Banque Mondiale "Gouvernance Matters"

L'indice de stabilité politique au Burkina Faso s'est légèrement amélioré entre 2020 et 2021 en passant de -1,6 à -1,2. Le rang occupé par le Burkina Faso est passé de 11,9 % en 2019 à 8,5% en 2020, soit une baisse de 3,4 points de pourcentage. Le niveau stabilité politique est en baisse continue depuis 2016. Cette situation est synonyme d'une dégradation progressive de la stabilité politique du Burkina Faso.

Graphique 70 : Niveau des indicateurs de stabilité politique



Source : construction à partir des données de la Banque Mondiale "Gouvernance Matters"

5.2 Droits civils et politiques

IDGP6 Indice des droits politiques : Cet indice composite repose sur les avis d'experts. Il englobe les thèmes suivants : processus électoral, participation politique et pluralisme, fonctionnement du gouvernement et des questions discrétionnaires (monarchies, nettoyage ethnique). L'indice est codé sur une échelle allant de 1 à 7, le niveau 1 est la meilleure note. Un pays est considéré comme « libre » s'il obtient une note de 1-2, « partiellement libre » s'il obtient une note de 3 à 5, et « pas libre » avec une note supérieure à 5.

IDGP7 Indice des droits civils et des libertés : Cet indice porte sur la liberté d'expression et de croyance, les droits à la liberté d'association et d'organisation, l'état de droit, l'autonomie personnelle et les droits individuels. Il se mesure sur une échelle de 1 à 7, comme l'indice précédent.

Tableau 27 : Niveau des indicateurs de droits civils et politiques¹⁹

Indicateurs	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Indice des droits politiques (1 = liberté totale, 7 = pas de liberté)	5	5	6	4	4	4	4	4	4	4
Indice des droits civils et des libertés (1 = liberté totale, 7 = pas de liberté)	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3

Source : Freedom House (www.freedomhouse.org)

L'indice des droits politiques du Burkina Faso se maintient au niveau de 4 en 2021, soit celui constaté depuis 2015. Quant à l'indice des droits civils et des libertés, il est de 3 sur une échelle de 7 depuis 2011. Le pays est partiellement libre en matière de droits politiques et civiques.

5.3 Médias

Indice de la liberté de la presse (IDGP24) : Indice reposant sur un sondage sous forme de questionnaire, effectué auprès des médias. Le questionnaire comprend 50 critères comprenant les différents types de violations dont sont directement victimes les journalistes ou les médias d'informations (censures, saisies, perquisitions et harcèlement), le degré d'impunité dont jouissent les auteurs ou les responsables de ces violations, le cadre juridique régissant le secteur des médias d'information, le comportement des autorités face aux médias publics et à la presse étrangère, et les principaux obstacles à la libre circulation des informations sur Internet.

Cet indice permet d'apprécier le degré de liberté dont jouit la presse dans chaque pays. Le score est défini sur une échelle de 0 à 100. La valeur 0 y représente la meilleure note, 100 la pire.

Tableau 28 : Niveau des indicateurs de la liberté de la presse

Indicateurs	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Indice de la liberté de la presse	76,3	75,55	76,21	77,34	76,15	76,67	75,47	76,53	76,83
Rang du Burkina	46	52	46	42	42	41	36	38	37
Nombre de pays	179	180	180	180	180	180	180	180	180

Source : Reporters sans frontières (www.rsf.org)

L'indice de la liberté de la presse au niveau du Burkina Faso se situe à 76,8 en 2021 contre 76,5 en 2020. La liberté de la presse s'est légèrement dégradée entre 2020 et 2021.

¹⁹Freedom House (www.freedomhouse.org). Jusqu'en 2003, les pays dont l'indice se situe entre 1,0 et 2,5 étaient considérés "Libres", entre 3,0 et 5,5 "Partiellement libres" et entre 5,5 et 7,0 "Non libres". A partir de 2003, les pays dont l'indice se situe entre 3,0 et 5,0 sont "Partiellement libres" et ceux entre 5,5 et 7, 0 "Pas libres".

5.4 Indice synthétique de mesure des droits politiques, civils et des droits de l'homme

IDGP35 Indice "être à l'écoute et rendre compte" : Indicateur composite calculé à partir des données venant de nombreuses sources (voir métadonnées). La valeur de l'indice se situe entre -2,5 et 2,5. Le rang est exprimé en pourcentage du nombre de pays évalués : 0 correspond au pays enregistrant le risque le plus faible, 100 au pays où le risque est le plus élevé.

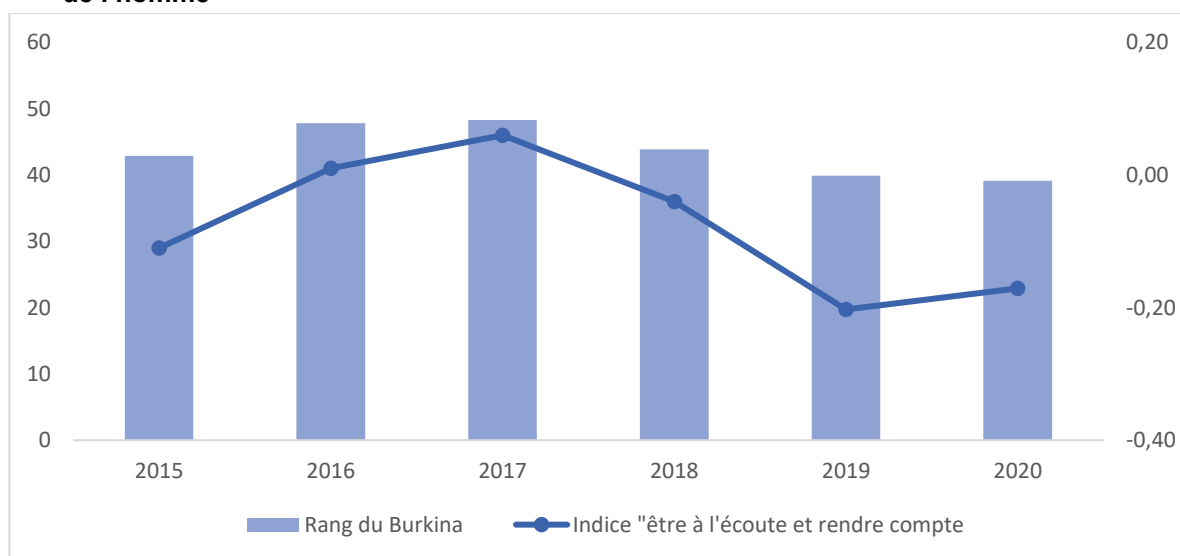
Tableau 29 : Niveau des indicateurs de mesure des droits politiques, civils et des droits de l'homme

Indicateurs	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Indice "être à l'écoute et rendre compte" (-2,5 à +2,5)	-0,28	-0,30	-0,26	-0,35	-0,11	0,01	0,06	-0,04	-0,2	-0,2
Rang du Burkina (% , 0 = le plus faible, 100 le plus élevé)	37,6	38,0	39,9	36,0	42,9	47,8	48,3	43,8	39,1	39,1

Source : Banque Mondiale "Governance Matters"

L'indice « être à l'écoute et rendre compte » est demeuré stable entre 2019 et 2020. Globalement au cours des cinq dernières années, la valeur de l'indice est faible.

Graphique 71 : Niveau des indicateurs de mesure des droits politiques, civils et des droits de l'homme



Source : construction à partir des données de la Banque Mondiale "Governance Matters"

6 GOUVERNANCE ET GESTION ÉCONOMIQUES

IGGE19 Indice de la perception de la corruption : Indicateur composite, construit à partir des résultats de 12 sondages et enquêtes réalisés par 9 institutions indépendantes, qui ont recueilli les opinions d'un certain nombre d'entrepreneurs et d'analystes des pays. L'indicateur est mesuré sur une échelle de 0 à 10, la note 10 correspond au pays le moins corrompu.

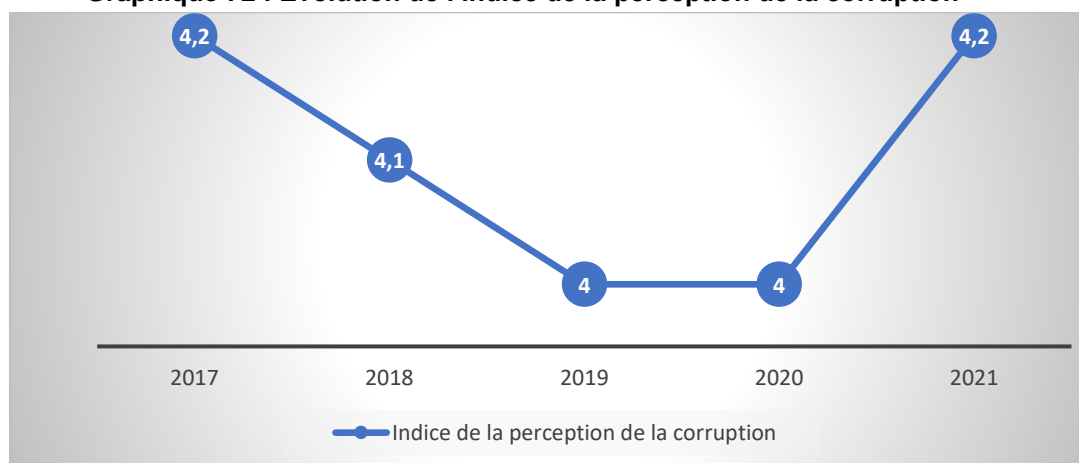
Tableau 30 : Niveau des indicateurs relatifs à la corruption

Indicateurs	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Indice de la perception de la corruption (0 : le plus corrompu, 10 : le moins corrompu)	3,8	3,8	3,8	3,8	4,2	4,2	4,1	4	4	4,2
Rang du Burkina	83	83	85	77	72	74	78	85	86	78
Nombre de pays classes	176	177	177	165	176	180	180	180	180	180

Source : Transparency International (www.transparency.org).

Le niveau de corruption au Burkina Faso est relativement perçu comme élevé. En 2021 l'indice de la perception de la corruption du pays est de 4,2 contre 4,0 en 2020, soit une baisse de la perception de la corruption. Globalement l'indice de perception de la corruption demeure inférieur à 5 au cours des cinq dernières années.

Graphique 72 : Évolution de l'indice de la perception de la corruption



Source: construction à partir des données de Transparency International (www.transparency.org).

7 GOUVERNANCE DES ENTREPRISES

IGEN2 Nombre de procédures pour la création d'une entreprise . Les données reposent sur une enquête menée auprès d'experts (avocats, conseillers commerciaux, experts-comptables, représentants du gouvernement et d'autres professionnels spécialistes des questions juridiques et réglementaires) et l'examen des textes juridiques.

IGEN4 Indice de liberté économique : L'indice évalue la liberté économique selon 10 domaines : la politique commerciale, les charges fiscales, l'intervention de l'Etat dans l'économie, la politique monétaire, les flux de capitaux et les investissements étrangers, les secteurs bancaire et financier, les salaires et prix, les droits de propriété, la réglementation et les activités informelles.

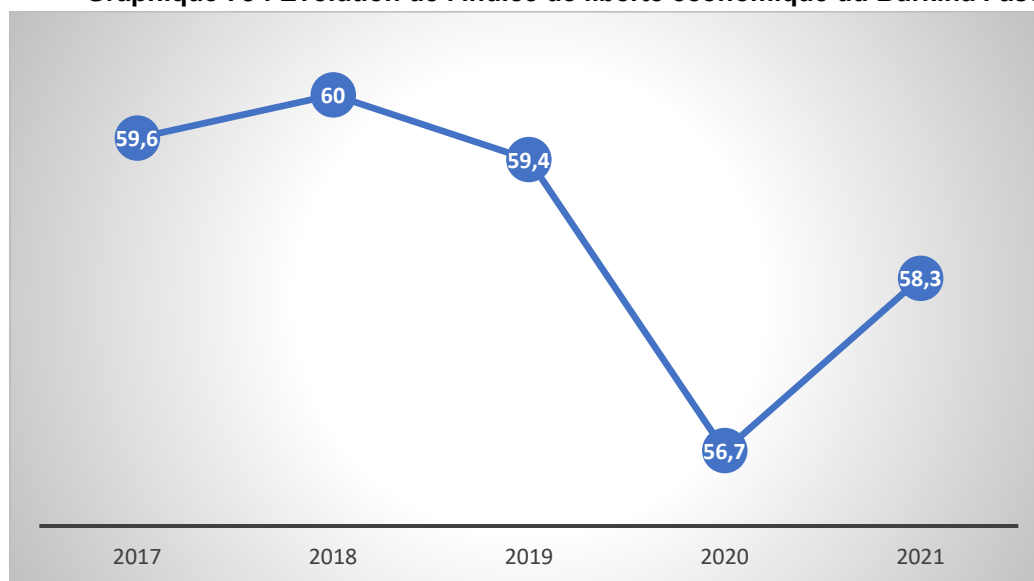
Tableau 31 : Niveau des indicateurs relatifs à la gouvernance des entreprises

Indicateurs	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Nombre de procédures pour la création d'une entreprise	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3
Indice de liberté économique (0 : le moins libre, 100 le plus libre)	60,6	59,9	59,2	58,6	59,1	59,6	60	59,4	56,7	58,3

Source : www.heritage.org

L'indice de la liberté économique au Burkina Faso est de 58,3 en 2021. Il est légèrement supérieur à celui de 2020. Cependant l'indice est en baisse comparativement à l'année 2017 qui était de 59,6.

Graphique 73 : Évolution de l'indice de liberté économique du Burkina Faso



Source : construction à partir des données de www.heritage.org

8 DÉVELOPPEMENT SOCIO-ÉCONOMIQUE

IDSE46 Indice du développement humain : Mesure du niveau moyen auquel se trouve un pays en matière de bien-être. C'est un indicateur composite qui prend en compte une mesure de la longévité (espérance de vie à la naissance), une mesure du niveau d'instruction (pour deux tiers l'alphabétisation des adultes et pour un tiers la scolarisation des jeunes) et une mesure des conditions de vie (PIB réel par tête en Parité de pouvoir d'achat).

IDSE47 Indice de pauvreté humaine : Moyenne cubique de trois indicateurs : la proportion de décès avant 40 ans, le taux d'analphabétisme et le manque de conditions de vies décentes (moyenne arithmétique de la proportion de personnes privées d'accès à l'eau potable, de la proportion de personnes privées d'accès aux services de santé et de la proportion d'enfants de moins de cinq ans souffrant d'insuffisance pondérale).

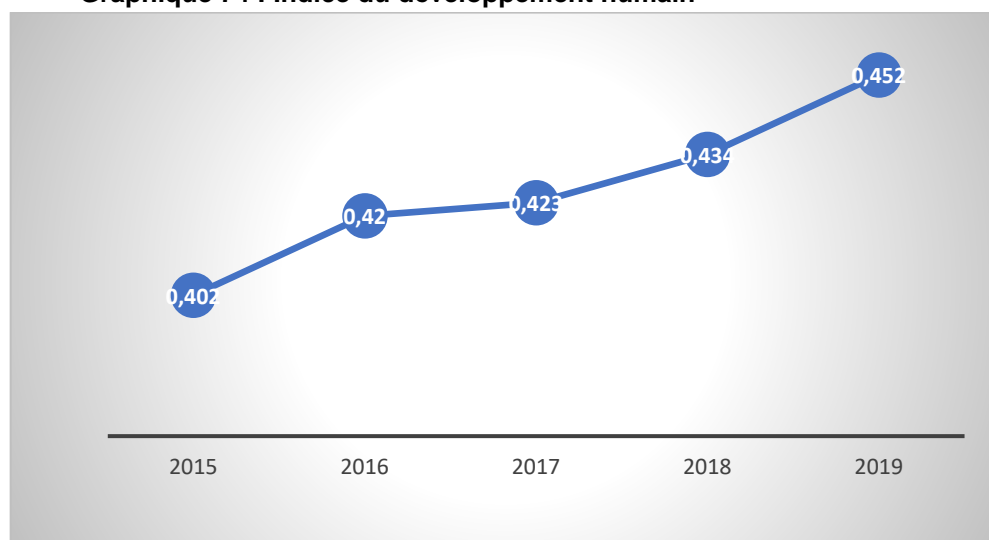
Tableau 32 : Niveau des indicateurs de développement socio-économique

Indicateurs	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Indice du développement humain	0,305	0,331	0,343	0,388	0,402	0,402	0,42	0,423	0,43	0,452
Rang	161	181	183	181	183	185	182	183	182	182
Nombre de pays classés	169	187	187	187	188	188	188	189	189	189

Source : Programme des Nations Unies pour le Développement : Rapports mondiaux sur le développement humain

L'IDH du Burkina Faso est de 0,452 en 2019 contre 0,434 en 2018, soit une amélioration de 0,018 points. Par contre le rang du Burkina Faso est maintenu constant entre 2019 et 2018.

Graphique 74 : Indice du développement humain



Source: construction à partir des données du Programme des Nations Unies pour le Développement : Rapports mondiaux sur le développement humain

ANNEXES

Annexe 1 : Liste des indicateurs

Thèmes	Code	Indicateurs
Démocratie et bonne gouvernance politique		
<i>Système politique et électoral</i>	NDGP1	Taux de participation aux élections
	NDGP2	Nombre de partis politiques enregistrés
	NDGP3	Nombre de partis et formations politiques inscrits aux élections
	NDGP4	Nombre de partis et formations politiques ayant obtenu au moins un siège
<i>Droits civiques et politiques</i>	IDGP5	Indice de stabilité politique
	IDGP6	Indice des droits civils
	IDGP7	Index des droits politiques
<i>Autorité de la loi et justice</i>	NDGP8	Part du budget du Ministère de la justice
	NDGP9	Part du budget du Ministère de la sécurité
	NDGP10	Nombre de tribunaux de grande instance
	NDGP11	Nombre de magistrats
	NDGP12	Nombre de magistrats pour 100 000 habitants
	NDGP13	Nombre de saisines des juridictions pour crimes et délits
	NDGP14	Taux de saisines des juridictions pour crimes et délits contre les particuliers
	NDGP15	Ratio des jugements rendus par rapport aux affaires nouvelles (tribunaux correctionnels)
	NDGP16	Population détenue pour 100 000 habitants
<i>Participation politique des femmes</i>	NDGP17	Proportion de mineurs détenus
	NDGP18	Nombre de femmes au Parlement
<i>Représentativité des femmes dans la Fonction publique</i>	NDGP19	Nombre de femmes au Gouvernement
	NDGP20	Proportion de femmes dans la Fonction publique
<i>Médias</i>	NDGP21	Nombre de quotidiens, hebdomadaires, mensuels privés
	NDGP22	Nombre de stations de radio locales privées
	NDGP23	Nombre de chaînes de TV privées
	IDGP24	Indice de la liberté de la presse
<i>Accès des ménages aux médias</i>	NDGP25	% des ménages possédant une radio
	NDGP26	% des ménages possédant une TV
<i>Société civile</i>	NDGP27	Nombre d'ONG
<i>Activités du Médiateur du Faso</i>	NDGP28	Nombres de dossiers reçus par le Médiateur du Faso
	NDGP29	Nouveaux dossiers reçus en % des dossiers instruits
	NDGP30	Dossiers clos dans l'année en % des dossiers instruits
	NDGP31	Plaintes mettant en cause les ministères et les institutions en % des nouveaux dossiers reçus
	NDGP32	Plaintes mettant en cause les services publics et organismes à capitaux publics en % des nouveaux dossiers reçus
	NDGP33	Nombre de saisines de l'administration
<i>Indice synthétique des droits politiques, civils et les droits de l'homme</i>	NDGP34	Taux de réaction de l'administration
	IDGP35	Indice "être à l'écoute et rendre compte"

Thèmes	Code	Indicateurs
<i>Nutrition</i>	NDSE31	% d'enfants de moins de 5 ans souffrant d'insuffisance pondérale
	NDSE32	% d'enfants de moins de 5 ans souffrant de retard de croissance
<i>Mortalité</i>	NDSE33	Taux de mortalité des enfants de moins de 5 ans (infanto juvénile)
	NDSE34	Taux de mortalité infantile
	NDSE35	Taux de mortalité maternelle
<i>Conditions de vie</i>	NDSE36	% des ménages utilisant des combustibles solides
	NDSE37	% des ménages utilisant l'électricité comme mode principal d'éclairage
	NDSE38	% des ménages ayant accès à une source d'eau potable en moins de 30 minutes
	NDSE39	Nombre de points d'eau modernes pour 100 000 habitants
	NDSE40	Nombre d'abonnés au téléphone mobile pour 100 habitants
	NDSE41	% des ménages ayant accès à un marché en moins de 30 minutes
	NDSE42	Réseau routier bitumé
<i>Pauvreté</i>	NDSE43	Incidence de la pauvreté
	NDSE44	Profondeur de la pauvreté
	NDSE45	Sévérité de la pauvreté
<i>Indices composites de pauvreté et du développement humain</i>	IDSE46	Indice du développement humain
	IDSE47	Indice de pauvreté humaine

Annexe 2 : Métadonnées

I. Démocratie et bonne gouvernance politique

NDGP1 : Taux de participation aux élections

Objectif : Mesurer l'intérêt et la confiance des populations dans le système politique et électoral.			
Définition : Indicateur = $\frac{\text{Nombre de votants}}{\text{Nombre d'électeurs inscrits}}$ (en %)			
Liste d'indicateurs :	Producteur : Commission Electorale Nationale Indépendante	Désagrégation : Non désagrégé.	Périodicité : Périodicité des élections présidentielles, législatives et municipales.
Source : Rapport de la Commission Electorale Nationale Indépendante (CENI). <i>Site Internet</i> : www.ceni.bf			

NDGP2 : Nombre de partis politiques enregistrés

Objectif : Mesurer l'état de la démocratie.			
Définition : Nombre de partis politiques enregistrés auprès de la Direction générale des libertés publiques et des affaires politiques.			
Liste d'indicateurs :	Producteur : DGLPAP/MATD.	Désagrégation : Non désagrégé.	Périodicité : Annuelle.
Source : Direction générale des libertés publiques et des affaires politiques / Ministère de l'administration territoriale et de la décentralisation.			

NDGP3 : Nombre de partis et formations politiques inscrits aux élections

Objectif : Mesurer l'état de la démocratie.			
Définition : Nombre de partis et formations politiques représentés par un ou plusieurs candidats inscrits aux élections.			
Liste d'indicateurs :	Producteur : Commission Electorale Nationale Indépendante.	Désagrégation : Non désagrégé.	Périodicité : Périodicité des élections présidentielles, législatives et municipales
Source : Rapport de la Commission Electorale Nationale Indépendante (CENI). <i>Site Internet</i> : www.ceni.bf			

NDGP4 : Nombre de partis et formations politiques ayant obtenu au moins un siège

Objectif : Mesurer l'état de la démocratie.			
Définition : Nombre de partis et formations politiques représentés par un ou plusieurs candidats ayant obtenu au moins un siège aux élections.			
Liste d'indicateurs :	Producteur : Commission Electorale Nationale Indépendante.	Désagrégation : Région.	Périodicité : Périodicité des élections présidentielles, législatives et municipales.
Source : Rapport de la Commission Electorale Nationale Indépendante (CENI)			

Site Internet : www.ceni.bf

IDGP5 : Indice de stabilité politique

Objectif : Mesurer la probabilité de menace de violence contre les gouvernements, voire la probabilité de leur renversement, y compris le terrorisme.

Définition : Indicateur composite calculé à partir des données venant de plusieurs sources. Le nombre de sources a augmenté depuis la création de l'indice. Entre 1998 et 2002, il reposait sur 4 sources : le rapport « Perspectives économiques en Afrique » de l'OCDE / DAC, la base de données des droits de l'homme et de la terreur politique du CIRI, le guide international du risque-pays du Political Risk Services et le Business Conditions and Risk Indicators de Global insight. Le Gray Area Dynamics ratings de Merchant International Group a été ajouté en 2003, puis le Country Security Risk Ratings de Global Insight en 2004. En 2006, 3 nouvelles sources ont été ajoutées : le Global Risk Service de Global Insight, Economist Intelligence Unit, l'enquête sur la compétitivité mondiale du Forum économique mondial.

L'indice est mesuré sur une échelle de -2,5 à 2,5. Le rang est exprimé en pourcentage du nombre de pays évalués : 0 correspond au pays où le risque est le plus faible, 100 à celui où il est le plus élevé.

Liste d'indicateurs :	Producteur : Institut de la Banque Mondiale.	Désagrégation : Non désagrégé.	Périodicité : Tous les deux ans entre 1996 à 2002, annuelle depuis 2002.
------------------------------	--	--	---

Source : Rapport « Governance matters »

Site Internet : <http://www.govindicators.org>.

IDGP6 : Indice des droits politiques

Objectif : Mesurer les progrès réalisés en matière de développement des droits civils.			
Définition : L'indice recouvre le processus électoral, la participation politique et le pluralisme, le fonctionnement du gouvernement. Il repose sur 10 questions qui sont évaluées de 0 à 4 par les experts, 0 représente la situation idéale et 4 le cas de figure le plus éloigné de celle-ci.			
Liste d'indicateurs :	Producteur : Freedom House.	Désagrégation : Non désagrégé.	Périodicité : Annuelle.
Source : Rapport annuel sur les libertés. <i>Site Internet :</i> http://www.freedomhouse.org			

IDGP7 : Indice des droits civils et des libertés

Objectif : Mesurer les progrès réalisés en matière de développement des libertés politiques.			
Définition : L'indicateur composite repose exclusivement sur des avis d'experts. L'indice se rapporte à la liberté d'expression et de croyance, aux droits à la liberté d'association et d'organisation, à l'Etat de droit, l'autonomie personnelle et aux droits individuels. Il repose sur 15 questions qui sont évaluées de 0 à 4 par les experts, 0 représente la situation idéale et 4 le cas de figure le plus éloigné de celle-ci. L'indice est codé sur une échelle allant de 1 à 7, le niveau 1 étant la meilleure note.			
Liste d'indicateurs :	Producteur : Freedom House.	Désagrégation : Non désagrégé.	Périodicité : Annuelle.
Source : Rapport annuel sur les libertés. <i>Site Internet :</i> http://www.freedomhouse.org			

NDGP8 : Part du budget du Ministère de la justice (%)

Objectif : Mesurer l'effort du Gouvernement pour renforcer le système judiciaire, assurer son efficacité et son indépendance.			
Définition : Indicateur = $\frac{\text{Allocations budgétaires du Ministère de la justice}}{\text{Budget total}}$ (en %) Les allocations budgétaires sont hors dette et projets sur financement extérieur.			
Liste d'indicateurs :	Producteur : Ministère de l'économie et des finances.	Désagrégation : Non désagrégé.	Périodicité : Annuelle.
Source : Lois de finances (initiale et rectificatives).			

NDGP9 : Part du budget du Ministère de la sécurité (%)

Objectif : Mesurer l'effort du Gouvernement pour améliorer la sécurité des citoyens.			
Définition : Indicateur = $\frac{\text{Allocations budgétaires du Ministère de la sécurité}}{\text{Budget total}}$ (en %) Les allocations budgétaires sont hors dette et projets sur financement extérieur.			
Liste d'indicateurs :	Producteur : Ministère de l'économie et des finances.	Désagrégation : Non désagrégé.	Périodicité : Annuelle.
Source : Lois de finances (initiale et rectificatives).			

NDGP10 : Nombre de tribunaux de grande instance

Objectif : Mesurer l'effort du Gouvernement pour améliorer l'accès physique à la justice.			
Définition : Nombre de tribunaux de grande instance en activité.			
Liste d'indicateurs :	Producteur : DEP/ Ministère de la justice.	Désagrégation : Région.	Périodicité : Annuelle.
Source : Annuaire statistique de la Direction des études et de la planification du Ministère de la justice.			

NDGP11 : Nombre de magistrats

Objectif : Mesurer l'effort du Gouvernement pour améliorer l'accès à la justice.			
Définition : Nombre de magistrats en activité.			
Liste d'indicateurs :	Producteur : DEP/ Ministère de la justice.	Désagrégation : Région.	Périodicité : Annuelle.
Source : Annuaire statistique de la Direction des études et de la planification du Ministère de la justice.			

NDGP12 : Nombre de magistrats pour 100 000 habitants

Objectif : Mesurer l'effort du Gouvernement pour améliorer l'accès physique à la justice.			
--	--	--	--

Définition : Indicateur = $\frac{\text{Nombre de magistrats} \times 100\,000}{\text{Population totale}}$			
Population totale : projections de population de l'INSD. Nombre total de magistrats : enquête annuelle de la DEP du Ministère de la justice.			
Liste d'indicateurs :	Producteur : DEP/ Ministère de la justice.	Désagrégation : Région.	Périodicité : Annuelle.
Source : Annuaire statistique de la Direction des études et de la planification du Ministère de la justice.			

NDGP13 : Nombre de saisines des juridictions pour crimes et délits

Objectif : Mesurer l'efficacité de la lutte contre la criminalité.			
Définition : Nombre total de saisines des juridictions pour crimes et délits contre la chose publique, contre les particuliers, contre la famille et les bonnes mœurs et contre les biens.			
Liste d'indicateurs :	Producteur : DEP/ Ministère de la justice.	Désagrégation : Région.	Périodicité : Annuelle.
Source : Annuaire statistique de la Direction des études et de la planification du Ministère de la justice.			

NDGP14 : Nombre de saisines des juridictions pour crimes et délits contre les particuliers.

Objectif : Mesurer l'efficacité de la lutte contre la criminalité.			
Définition : Nombre total de saisines des juridictions pour crimes et délits contre les particuliers. Les crimes et délits contre les particuliers incluent les meurtres, empoisonnements, parricides, infanticides, coups mortels, assassinats, viols, homicides involontaires, blessures involontaires, coups et blessures volontaires, violences et voies de fait, etc.			
Liste d'indicateurs :	Producteur : DEP/ Ministère de la justice.	Désagrégation : Région.	Périodicité : Annuelle.
Source : Annuaire statistique de la Direction des études et de la planification du Ministère de la justice.			

NDGP15 : Ratio des jugements rendus par rapport aux affaires nouvelles

Objectif : Mesurer l'efficacité des tribunaux correctionnels.			
Définition : Indicateur = $\frac{\text{Nombre de jugements rendus par les chambres correctionnelles des TGI sur une année}}{\text{Nombre d'affaires nouvelles orientées vers les chambres correctionnelles des TGI sur la même année}}$ (en %)			
Liste d'indicateurs :	Producteur : DEP/ Ministère de la justice.	Désagrégation : Région.	Périodicité : Annuelle.
Source : Annuaire statistique de la Direction des études et de la planification du Ministère de la justice.			

NDGP16 : Population détenue (pour 100 000 habitants)

Objectif : Mesurer le niveau de criminalité.			
Définition : Indicateur = $\frac{\text{Population détenue}}{\text{Population totale}} \times 100\,000$ La population détenue regroupe l'ensemble des prévenues, des inculpés, des condamnés et des ordres de mise à disposition (OMD) présents dans les maisons d'arrêt et de correction au 31 décembre.			
Liste d'indicateurs :	Producteur : DEP/ Ministère de la justice.	Désagrégation : Non désagrégé.	Périodicité : Annuelle.
Source : Annuaire statistique de la Direction des études et de la planification du Ministère de la justice.			

NDGP17 : Proportion de mineurs détenus

Objectif : Mesurer l'efficacité de la lutte contre la délinquance juvénile.			
Définition : Indicateur = $\frac{\text{Nombre de jeunes (moins de 18 ans) incarcérés}}{\text{Population totale incarcérée}}$ (en %) La population détenue regroupe l'ensemble des prévenues, des inculpés, des condamnés et des ordres de mise à disposition (OMD) présents dans les maisons d'arrêt et de correction au 31 décembre.			
Liste d'indicateurs :	Producteur : DEP/ Ministère de la justice.	Désagrégation : Non désagrégé.	Périodicité : Annuelle.
Source : Annuaire statistique de la Direction des études et de la planification du Ministère de la justice.			

Population incarcérée

Objectif : Mesurer la fréquentation des maisons d'arrêt et de correction			
Définition : Indicateur = effectif des incarcérés La population incarcérée désigne l'ensemble des entrées dans les maisons d'arrêt et de correction au cours d'une année.			
Liste d'indicateurs :	Producteur : DEP/ Ministère de la justice.	Désagrégation : Non désagrégé.	Périodicité : Annuelle.
Source : Annuaire statistique de la Direction des études et de la planification du Ministère de la justice.			

NDGP18 : Nombre de femmes au Parlement

Objectif : Mesurer la participation des femmes à la vie politique.			
Définition : Nombre de femmes élues lors des élections législatives.			
Liste d'indicateurs : OMD,	Producteur : Parlement.	Désagrégation : Non désagrégé.	Périodicité : Cinq ans.
Source : Union Inter Parlementaire <i>Site Internet :</i> www.uip.org			

NDGP19 : Nombre de femmes au Gouvernement

Objectif : Mesurer la participation des femmes à la vie politique.			
Définition : Nombre de femmes ministres, ministres déléguées et secrétaires d'Etat.			
Liste d'indicateurs : OMD,	Producteur : Gouvernement.	Désagrégation : Non désagrégé.	Périodicité : Chaque remaniement.
Source : Journal Officiel <i>Site Internet :</i> www.legiburkina.bf			

NDGP20 : Proportion de femmes dans la Fonction publique

Objectif : Mesurer la participation des femmes dans les fonctions de direction et d'encadrement et les fonctions techniques de l'Etat.			
Définition : Indicateur = $\frac{\text{Nombre de femmes employées dans la fonction publique}}{\text{Nombre total d'employés dans la fonction publique}}$ (en %)			
Liste d'indicateurs :	Producteur : Service de la solde / MEF.	Désagrégation : Catégorie.	Périodicité : Annuelle.
Source : Annuaire statistiques de l'INSD. <i>Site Internet :</i> www.insd.bf			

NDGP20A : Proportion des femmes cadres supérieurs dans la Fonction publique (catégories A, 1ère et P)

Objectif : Mesurer la participation des femmes cadres supérieurs dans la fonction publique			
Définition : indicateur = $\frac{\text{nombre de femmes cadres supérieurs employées dans la fonction publique}}{\text{nombre total de cadres supérieurs employés dans la fonction publique}}$ Les cadres supérieurs correspondent aux catégories A, 1 ^{ère} et P (en %)			
Liste d'indicateurs :	Producteur : Service de la solde / MEF.	Désagrégation : Catégorie.	Périodicité : Annuelle.
Source : Annuaire statistiques de l'INSD. <i>Site Internet :</i> www.insd.bf			

NDGP20B : Proportion % de femmes cadres moyens dans la Fonction publique (catégorie B et 2ème)

Objectif : Mesurer la participation des femmes cadres moyens dans la fonction publique			
Définition : indicateur = $\frac{\text{nombre de femmes cadres moyens employées dans la fonction publique}}{\text{nombre total de cadres moyens employés dans la fonction publique}}$ Les cadres moyens correspondent à la catégorie B et 2 ^{ème}			
Liste d'indicateurs :	Producteur : Service de la solde / MEF.	Désagrégation : Catégorie.	Périodicité : Annuelle.
Source : Annuaire statistiques de l'INSD. <i>Site Internet :</i> www.insd.bf			

NDGP21 : Nombre de quotidiens, hebdomadaires, mensuels privés

Objectif : Mesurer la liberté de la presse dans le pays.			
Définition : Nombre de quotidiens, hebdomadaires et mensuels privés recensés par le Conseil supérieur de la communication.			
Liste d'indicateurs :	Producteur :	Désagrégation :	Périodicité :
	CSC.	Non désagrégé.	Annuelle.
Source : Rapport public du Conseil supérieur de la communication. <i>Site Internet</i> : http://www.csc.bf/publications/rapports-publics/index.htm			

NDGP22 : Nombre de stations de radio locales privées

Objectif : Mesurer la liberté de la presse dans le pays.			
Définition : Nombre de stations de radio locales privées ayant signé une convention avec le Conseil supérieur de la communication. Les radios internationales ne sont pas prises en compte.			
Liste d'indicateurs :	Producteur :	Désagrégation :	Périodicité :
	CSC.	Non désagrégé.	Annuelle.
Source : Rapport public du Conseil supérieur de la communication. <i>Site Internet</i> : http://www.csc.bf/publications/rapports-publics/index.htm			

NDGP23 : Nombre de chaînes de TV privées

Objectif : Mesurer la liberté de la presse dans le pays.			
Définition : Nombre de chaînes de télévision privées ayant signé une convention avec le Conseil supérieur de la communication.			
Liste d'indicateurs :	Producteur :	Désagrégation :	Périodicité :
	CSC.	Non désagrégé.	Annuelle.
Source : Rapport public du Conseil supérieur de la communication. <i>Site Internet</i> : http://www.csc.bf/publications/rapports-publics/index.htm			

IDGP24 : Indice de la liberté de la presse

Objectif : Mesurer l'état global de la liberté de la presse, pour évaluer le degré de liberté dont bénéficient les journalistes et les organisations de presse, ainsi que les efforts déployés par l'Etat pour respecter et garantir le respect de cette liberté.

Définition : L'indice repose sur un sondage, sous forme de questionnaire, effectué auprès des médias. Le questionnaire comprend 50 critères, il recense les différents types de violations dont sont directement victimes les journalistes (assassinats, emprisonnements, agressions, menaces, etc.) ou les médias d'informations (censures, saisies, perquisitions et harcèlement). Il note le degré d'impunité dont jouissent les auteurs ou les responsables de ces violations et essaie de saisir le cadre juridique régissant le secteur des médias d'information, ainsi que le comportement des autorités face aux médias publics et à la presse étrangère. Il relève également les principaux obstacles à la libre circulation des informations sur Internet. Le questionnaire est adressé aux 130 correspondants de Reporters sans frontières dans le monde, ainsi qu'à des journalistes, des chercheurs, des juristes et des militants en faveur des droits de l'homme.

Liste d'indicateurs :	Producteur : Reporters sans frontières.	Désagrégation : Non désagrégé.	Périodicité : Annuelle.
------------------------------	---	--	-----------------------------------

Source : Reporters sans frontières.

Site Internet : <http://www.rsf.org>

NDGP25 : Proportion de ménages possédant une radio

Objectif : Mesurer l'accès des ménages aux médias et à l'information.

Définition : Indicateur = $\frac{\text{Nombre de ménages possédant au moins une radio}}{\text{Nombre total de ménages}}$ (en %)

Liste d'indicateurs :	Producteur : INSD.	Désagrégation : Genre, région, milieu de résidence.	Périodicité : Deux ou trois ans.
------------------------------	------------------------------	---	--

Source : INSD : Enquête prioritaire 1998, Enquête burkinabé sur les conditions de vie des ménages 2003, Enquêtes annuelles sur les conditions de vie des ménages - QUIBB 2005 et 2007.

Site Internet : www.insd.bf

NDGP26 : Proportion de ménages possédant une TV

Objectif : Mesurer l'accès des ménages aux médias et à l'information.

Définition : Indicateur = $\frac{\text{Nombre de ménages possédant au moins une télévision}}{\text{Nombre total de ménages}}$ (en %)

Liste d'indicateurs :	Producteur : INSD.	Désagrégation : Genre, région, milieu de résidence.	Périodicité : Deux ou trois ans.
------------------------------	------------------------------	--	--

Source : INSD : Enquête prioritaire 1998, Enquête burkinabé sur les conditions de vie des ménages 2003, Enquêtes annuelles sur les conditions de vie des ménages - QUIBB 2005 et 2007.

Site Internet : www.insd.bf

NDGP27 : Nombres d'ONG (dont ONG locales)

Objectif : Mesurer la participation de la société civile.

Définition : Nombre d'associations et d'ONG enregistrées à la Direction du suivi des organisations non gouvernementales (DSONG)			
Liste d'indicateurs :	Producteur : DSONG.	Désagrégation : Statut (ONG locale / internationale).	Périodicité : Annuelle.
Source : DSONG /DGCOOP/ Ministère de l'économie des finances et du Développement			

NDGP28 : Nombres de dossiers reçus par le Médiateur du Faso

Objectif : Mesurer les litiges entre les citoyens et l'administration publique.			
Définition : Nombre de nouveaux dossiers reçus par le Médiateur du Faso pour une année donnée.			
Liste d'indicateurs :	Producteur : Médiateur du Faso.	Désagrégation : Délégation et nature des plaintes.	Périodicité : Annuelle.
Source : Rapport d'activités du Médiateur du Faso. <i>Site Internet :</i> www.mediateur.bf			

NDGP29 : Nombre de nouveaux dossiers reçus par le Médiateur du Faso en % des dossiers instruits

Objectif : Mesurer les litiges entre les citoyens et l'administration publique.			
Définition : Indicateur = $\frac{\text{Nombre de nouveaux dossiers reçus}}{\text{Nombre de dossiers instruits}}$ (en %) Les dossiers instruits correspondent aux nouveaux dossiers reçus pour une année donnée, auxquels s'ajoutent les dossiers non clos des années précédentes.			
Liste d'indicateurs :	Producteur : Médiateur du Faso.	Désagrégation : Délégation.	Périodicité : Annuelle.
Source : Rapport d'activités du Médiateur du Faso. <i>Site Internet :</i> www.mediateur.bf			

NDGP30 : Nombre de dossiers clos (en % des dossiers instruits)

Objectif : Mesurer la rapidité de traitement des litiges par le Médiateur du Faso.			
Définition : Indicateur = $\frac{\text{Nombre de dossiers clos}}{\text{Nombre de dossiers instruits}}$ (en %)			
Liste d'indicateurs :	Producteur : Médiateur du Faso.	Désagrégation : Délégation.	Périodicité : Annuelle.
Source : Rapport d'activités du Médiateur du Faso. <i>Site Internet :</i> www.mediateur.bf			

NDGP31 : Plaintes mettant en cause les ministères et les institutions en % des dossiers reçus

Objectif : Mesurer le nombre de litiges entre les citoyens et l'administration publique.			
Définition : Indicateur = $\frac{\text{Nombre de plaintes à l'encontre des ministères et institutions}}{\text{Nombre de dossiers reçus}}$ (en %)			
Liste d'indicateurs :	Producteur : Médiateur du Faso.	Désagrégation : Délégation.	Périodicité : Annuelle.
Source : Rapport d'activités du Médiateur du Faso. <i>Site Internet :</i> www.mediateur.bf			

NDGP32 : Plaintes mettant en cause les services publics et organismes à capitaux publics en % des dossiers reçus

Objectif : Mesurer le nombre de litiges entre les citoyens et l'administration publique.			
Définition : Indicateur = $\frac{\text{Nombre de plaintes à l'encontre des services publics et organismes à capitaux publics}}{\text{Nombre de dossiers reçus}}$ (en %)			
Liste d'indicateurs :	Producteur : Médiateur du Faso.	Désagrégation : Délégation.	Périodicité : Annuelle.
Source : Rapport d'activités du Médiateur du Faso <i>Site Internet : www.mediateur.bf</i>			

NDGP33 : Nombre de saisines de l'administration

Objectif : Mesurer le nombre de litiges entre les citoyens et l'administration publique.			
Définition : Nombre de fois où l'administration a été saisie par le Médiateur du Faso.			
Liste d'indicateurs :	Producteur : Médiateur du Faso.	Désagrégation : Non désagrégé.	Périodicité : Annuelle.
Source : Rapport d'activités du Médiateur du Faso <i>Site Internet : www.mediateur.bf</i>			

NDGP34 : Taux de réaction de l'administration

Objectif : Mesurer la réactivité de l'administration aux saisines du Médiateur du Faso			
Définition :			
Indicateur = $\frac{\text{Nombre de réactions (favorables ou défavorables) de l'administration aux saisines du Médiateur}}{\text{Nombre de fois où l'administration a été saisie par le Médiateur}}$ (en %)			
Liste d'indicateurs :	Producteur : Médiateur du Faso.	Désagrégation : Délégation.	Périodicité : Annuelle.
Source : Rapport d'activités du Médiateur du Faso <i>Site Internet :</i> www.mediateur.bf			

Objectif : Mesurer les droits politiques, civils et les droits de l'homme.			
Définition : Cet indicateur composite est calculé à partir des données venant de plusieurs sources. Le nombre de sources a augmenté depuis la création de l'indice. Entre 1998 et 2000, il reposait sur 5 sources : le rapport « Perspectives économiques en Afrique » de l'OCDE / DAC, l'indice des libertés de Freedom House, la base de données des droits de l'homme et de la terreur politique du CIRI, le guide international du risque-pays du Political Risk Services et le Business Conditions and Risk Indicators de Global insight. En 2002, sont introduits l'indice de transformation de Bertelsmann et l'indice de la liberté de la presse de Reporters sans frontières, puis l'enquête sur la gouvernance démocratique « Countries at the Crossroads » réalisée par Freedom House et le Rural Sector Performance Assessments de l'IFAD à partir de 2004. Auxquels s'ajoutent l'index sur le budget ouvert du Centre d'Etudes des Priorités Politiques et Budgétaires en 2005, l'Economist Intelligence Unit, l'enquête sur la compétitivité mondiale du Forum économique mondial et les enquêtes de Gallup en 2006. L'indice est mesuré sur une échelle de -2,5 à 2,5. Le rang est exprimé en pourcentage du nombre de pays évalués : 0 correspond au pays où le risque est le plus faible, 100 à celui où il est le plus élevé.			
Liste d'indicateurs :	Producteur : Institut de la Banque Mondiale.	Désagrégation : Non désagrégé.	Périodicité : Annuelle.
Source : <i>Site Internet :</i> www.govindicators.org .			

II. Gouvernance et gestion économiques

NGGE1 : Taux d'inflation

Objectif : Mesurer l'évolution moyenne des prix des biens et services consommés par les ménages.			
Définition : Le taux d'inflation annuel est la variation du niveau moyen de l'indice Harmonisé des Prix à la Consommation (IHPC) pour deux années consécutives.			
Liste d'indicateurs : Critère de convergence de l'UEMOA,	Producteur : INSD.	Désagrégation : Fonction de consommation, groupe et sous groupe.	Périodicité : Annuelle ;
Source : INSD : Publications mensuelles IHPC, Annuaire statistiques de l'INSD. <i>Site Internet :</i> www.insd.bf			

NGGE2 : Produit intérieur brut (PIB) par tête

Objectif : Mesurer la création de richesses.			
Définition : $\text{Indicateur} = \frac{\text{PIB nominal}}{\text{Population totale}} \text{ (en FCFA)}$ <p>Le produit intérieur brut correspond à la somme des valeurs ajoutées créées par tous les agents économiques résidant sur le territoire économique, à laquelle on ajoute les droits et taxes perçus à l'importation. Il couvre l'ensemble des activités productrices, y compris celles du secteur informel. Il permet de mesurer le revenu moyen disponible par habitant</p>			
Liste d'indicateurs :	Producteur : INSD ou DGEP.	Désagrégation : Non désagrégé.	Périodicité : Annuelle.
Source : DGEP, Instrument Automatisé de Prévision / Ministère de l'économie et des finances. INSD, Comptes nationaux <i>Site Internet :</i> www.insd.bf			

NGGE2bis : PIB réel par tête

Objectif : Mesurer la création de richesses par habitant en terme réel			
Définition : Indicateur = $\frac{\text{PIB réel}}{\text{Population totale}}$ (en FCFA) Il permet de mesurer en terme réel le revenu moyen disponible par habitant			
Liste d'indicateurs :	Producteur : INSD ou DGEP.	Désagrégation : Non désagrégé.	Périodicité : Annuelle.
Source : DGEP, Instrument Automatisé de Prévision / Ministère de l'économie et des finances. INSD, Comptes nationaux <i>Site Internet :</i> www.insd.bf			

NGGE3 : Variation annuelle du PIB réel (en %)

Objectif : Mesurer la création de richesses, c'est-à-dire de la croissance économique, d'une année sur l'autre.			
Définition : Indicateur = $\frac{\sum_i P_{i,t_0} Q_{i,t} - \sum_i P_{i,t_0} Q_{i,t}}{\sum_i P_{i,t_0} Q_{i,t}}$ (%) Le produit intérieur brut correspond à la somme des valeurs ajoutées créées par tous les agents économiques résidant sur le territoire économique, à laquelle on ajoute les droits et taxes perçus à l'importation. Il couvre l'ensemble des activités productrices, y compris celles du secteur informel. Le PIB réel ou <i>en volume</i> est la valeur du PIB en tenant compte des variations des prix, c'est-à-dire de l'inflation. Le PIB réel est constitué par la valeur des biens <i>i</i> produits au cours de la période <i>t</i> mesurés à prix constants. L'année de base, notée <i>t</i> ₀ , est 1999.			
Liste d'indicateurs : .	Producteur : INSD ou DGEP	Désagrégation : Non désagrégé.	Périodicité : Annuelle.
Source : Instrument Automatisé de Prévision / Ministère de l'économie et des finances. INSD, Comptes nationaux <i>Site Internet :</i> www.insd.bf			

NGGE4 : Balance commerciale en % du PIB

Objectif : Mesurer la contribution du commerce extérieur à la création de richesses.			
Définition : Indicateur = $\frac{\text{Exportations} - \text{Importations}}{\text{PIB nominal}}$ (en %) La balance commerciale est la différence entre le montant des exportations et celui des importations.			
Liste d'indicateurs :	Producteur : IAP/MEF.	Désagrégation : Non désagrégé.	Périodicité : Annuelle.
Source : Instrument Automatisé de Prévision / Ministère de l'économie et des finances. <i>Site Internet :</i> www.insd.bf			

NGGE5 : Part du budget affecté aux ministères prioritaires

Objectif : Mesurer l'effort du Gouvernement en faveur de la lutte contre la pauvreté.			
Définition : Indicateur = $\frac{\text{Allocations budgétaires des ministères prioritaires}}{\text{Budget total}}$ (en %) Les ministères prioritaires sont les ministères de l'éducation de base et de l'alphabetisation, de la santé et de l'économie et des finances. Les allocations budgétaires sont hors dette, projet sur financements extérieurs et contrepartie.			
Liste d'indicateurs : CGAB/.	Producteur : Direction générale du budget (DGB)	Désagrégation : Non désagrégé.	Périodicité : Annuelle.
Source : Lois de finances (initiale et rectificatives).			

NGGE6 : Part du budget affecté au Ministère de la santé

Objectif : Mesurer l'effort du Gouvernement en faveur de la santé.			
Définition : Indicateur = $\frac{\text{Allocations budgétaires du Ministère de la santé}}{\text{Budget total}} \text{ (en \%)}$ Les allocations budgétaires sont hors dette, projet sur financements extérieurs et contrepartie.			
Liste d'indicateurs : CGAB/ , PNDES.	Producteur : Direction générale du budget (DGB)	Désagrégation : Non désagrégé.	Périodicité : Annuelle.
Source : Lois de finances (initiale et rectificatives).			

NGGE7 : Part du budget affecté au Ministère de l'éducation nationale et de l'alphabétisation

Objectif : Mesurer l'effort du Gouvernement en faveur de l'éducation de base et l'alphabétisation.			
Définition : Indicateur = $\frac{\text{Allocations budgétaires du MEBA}}{\text{Budget total}} \text{ (en \%)}$ Les allocations budgétaires sont hors dette, projet sur financements extérieurs et contrepartie.			
Liste d'indicateurs : CGAB/ .	Producteur : Direction générale du budget (DGB)	Désagrégation : Non désagrégé.	Périodicité : Annuelle.
Source : Lois de finances (initiale et rectificatives).			

NGGE8 : Entrées nettes d'investissements directs étrangers (en % du PIB)

Objectif : Mesurer le degré d'attractivité d'un pays pour les entreprises transnationales.			
Définition : Indicateur = $\frac{\text{Flux net d'investissements directs étrangers}}{\text{PIB nominal}}$ (en %) Les investissements directs étrangers correspondent aux différentes opérations financières destinées à agir sur la marche et la gestion d'entreprises implantées dans un pays différent de celui de la maison mère. Selon la définition du FMI, une relation d'investissement direct est établie dès lors que l'investisseur détient au moins 10 % du capital social de l'entreprise.			
Liste d'indicateurs :	Producteur : DGEP, BCEAO	Désagrégation : Non désagrégé.	Périodicité : Annuelle.
Source : DGEP, Instrument Automatisé de Prévision / Ministère de l'économie et des finances. BCEAO : Balance des paiements			

NDSE : Balance Biens et services en % du PIB13**Définition :**

Objectif : Mesurer la contribution du commerce extérieur des biens et services à la création de richesses.			
Définition : Indicateur = $\frac{\text{Exportations biens \& services} - \text{Importations biens \& services}}{\text{PIB nominal}}$ (en %)			
Liste d'indicateurs :	Producteur : DGEP, BCEAO	Désagrégation : Non désagrégé.	Périodicité : Annuelle.
Source : Instrument Automatisé de Prévision, Balance des paiements/ Ministère de l'économie et des finances.			

NDSE : Solde courant extérieur Hors dons en % du PIB13

Définition : cet indicateur traduit le degré de vulnérabilité de l'économie notamment sa dépendance par rapport à l'épargne extérieure. C'est un des critères de convergence de l'UEMOA (norme <= -5%)

Objectif :			
Définition : Indicateur = $\frac{\text{solde courant extérieur hors dons}}{\text{PIB nominal}}$ (en %)			
Liste d'indicateurs :	Producteur : CNPE	Désagrégation : Non désagrégé.	Périodicité : annuelle
Source : CNPE rapport sur la situation économique et financière			

NDSE : Taux de crédit à l'économie en % du PIB

Définition : cet indicateur mesure le financement de l'activité économique par le crédit bancaire.

Objectif : permet de cerner le degré d'accompagnement de l'activité économique par les financements bancaires			
Définition : Indicateur = $\frac{\text{Montant de l'encours des crédits à l'économie}}{\text{PIB nominal}}$ (en %)			
Liste d'indicateurs :	Producteur : BCEAO.	Désagrégation : Non désagrégé.	Périodicité : mensuelle
Source : BCEAO, statistiques monétaires			

NDSE38 : Dette extérieur/PIB

Définition : taux d'endettement qui ne tient pas compte de la dette intérieure.

Objectif : Mesure le taux d'endettement extérieur.			
Définition : Indicateur = $\frac{\text{dette extérieure}}{\text{PIB}}$ (en %)			
Liste d'indicateurs :	Producteur : DGEP ; DDP	Désagrégation : Non désagrégé.	Périodicité : trimestrielle
Source : DDP, bulletin trimestriel de la dette publique DGEP, IAP			

NDSE38 : Service de la dette sur recette courante

Définition : C'est le service de la dette rapporté aux recettes courantes

Objectif : Apprécier la soutenabilité de la dette publique.			
Définition : Indicateur = $\frac{\text{Dette publique}}{\text{Recette courante}}$ (en %)			
Liste d'indicateurs :	Producteur : DGEP ; DDP	Désagrégation : Non désagrégé.	Périodicité : annuel
Source : DDP, bulletin trimestriel de la dette publique DGEP, IAP			

NGGE9 : Taux d'activité

Objectif : Mesurer la participation de la population en âge de travailler sur le marché du travail.			
Définition : Indicateur = $\frac{\text{Population active}}{\text{Population en âge de travailler}}$ (en %) La population active se compose des actifs occupés et des chômeurs. Les chômeurs regroupent les personnes sans emploi et qui sont disponibles pour travailler. La population en âge de travailler correspond à la population âgée de 15 à 64 ans.			
Liste d'indicateurs :	Producteur : INSD.	Désagrégation : Milieu de résidence, région et genre.	Périodicité : Deux ou trois ans.
Source : INSD : Enquête prioritaire 1998, Enquête burkinabé sur les conditions de vie des ménages 2003, Enquêtes annuelles sur les conditions de vie des ménages - QUIBB 2005 et 2007. <i>Site Internet : www.insd.bf</i>			

NGGE10 : Taux de chômage urbain

Objectif : Mesurer les désajustements et la difficulté d'insertion sur le marché de l'emploi.			
Définition : Indicateur = $\frac{\text{Population au chômage}}{\text{Population active}}$ (en %) La population active se compose des actifs occupés et des chômeurs. Les chômeurs regroupent les personnes sans emploi et qui sont disponibles pour travailler.			
Liste d'indicateurs : OMD.	Producteur : INSD.	Désagrégation : Milieu de résidence, région et genre.	Périodicité : Deux ou trois ans.
Source : INSD : Enquête prioritaire 1998, Enquête burkinabé sur les conditions de vie des ménages 2003, Enquêtes annuelles sur les conditions de vie des ménages - QUIBB 2005 et 2007. <i>Site Internet : www.insd.bf</i>			

NGGE11 : Rapport M2 en % du PIB

Objectif : Mesurer la profondeur monétaire, c'est-à-dire le taux de liquidité de l'économie.			
Définition : Indicateur = $\frac{M2}{\text{PIB nominal}}$ (en %) L'agrégat M2 regroupe la monnaie en circulation, les dépôts à vue, sur livrets et à terme.			
Liste d'indicateurs :	Producteur : Ministère de l'économie et des finances.	Désagrégation : Non désagrégé.	Périodicité : Annuelle.
Source : Instrument Automatisé de Prévision / Ministère de l'économie et des finances. <i>Site Internet : www.insd.bf</i>			

NGGE12 : Recettes fiscales en % du PIB

Objectif : Mesurer la pression fiscale, c'est à dire l'importance du revenu des citoyens prélevé par l'Etat.			
Définition : Indicateur = $\frac{\text{Recettes fiscales}}{\text{PIB nominal}}$ (en %) Les recettes fiscales se composent des impôts sur les revenus et les bénéfices, des impôts à la charge de l'employeur, des impôts sur la propriété, des impôts et taxes sur les biens et services, des impôts sur le commerce et les transactions internationales.			
Liste d'indicateurs :	Producteur : Ministère de l'économie et des finances.	Désagrégation : Non désagrégé.	Périodicité : Annuelle.
Source : Instrument Automatisé de Prévision / Ministère de l'économie et des finances. <i>Site Internet : www.insd.bf</i>			

NGGE13 : Solde budgétaire de base en % du PIB

Objectif : Mesurer la stabilité macro-économique et la qualité de la gestion budgétaire.			
Définition : Indicateur = $\frac{\text{Solde budgétaire de base}}{\text{PIB nominal}} \text{ (en \%)}$ <p>Le solde budgétaire de base représente les recettes totales (hors dons) auxquels on soustrait les dépenses courantes (y compris les prêts nets) et les dépenses d'investissements publics financés sur ressources internes.</p>			
Liste d'indicateurs : Critère de convergence de l'UEMOA,	Producteur : Ministère de l'économie et des finances.	Désagrégation : Non désagrégé.	Périodicité : Annuelle.
Source : Instrument Automatisé de Prévision / Ministère de l'économie et des finances. <i>Site Internet :</i> www.insd.bf			

NGGE14 : Taux d'exécution budgétaire du Ministère de la santé

Objectif : Mesurer la capacité d'absorption du budget annuellement alloué par l'Etat au Ministère de la santé.			
Définition : Indicateur = $\frac{\text{Dépenses exécutées (base liquidation)}}{\text{Dépenses inscrites dans la loi de finances}} \text{ (en \%)}$ <p>Le taux d'exécution budgétaire est calculé en rapportant les dépenses du budget du Ministère (base liquidation) aux prévisions de dépenses inscrites sur la loi de finances initiale. Ce ratio ne tient pas compte des financements extérieurs.</p>			
Liste d'indicateurs :	Producteur : Direction générale du budget (DGB)	Désagrégation : Non désagrégé	Périodicité : Annuelle
Sources : Lois de finances, Circuit Intégré de la Dépense. <i>Site Internet :</i> www.insd.bf			

NGGE15 : Taux d'exécution budgétaire du Ministère de l'éducation nationale et de l'alphabétisation

Objectif : Mesurer la capacité d'absorption du budget annuellement alloué par l'Etat au Ministère de l'éducation nationale et de l'alphabétisation.			
Définition : Indicateur = $\frac{\text{Dépenses exécutées (base liquidation)}}{\text{Dépenses inscrites dans la loi de finances}}$ (en %) Le taux d'exécution budgétaire est calculé en rapportant les dépenses du budget du Ministère (base liquidation) aux prévisions de dépenses inscrites sur la loi de finances initiale. Ce ratio ne tient pas compte des financements extérieurs.			
Liste d'indicateurs :	Producteur : Secrétariat Permanent pour le suivi des Politiques et Programmes Financiers (MEF).	Désagrégation : Non désagrégé.	Périodicité : Annuelle.
Sources : Lois de finances, Circuit Intégré de la Dépense. <i>Site Internet : www.insd.bf</i>			

NGGE16 : Dépenses réelles totales par rapport au budget initialement approuvé (hors charges de la dette)

Objectif : Mesurer dans quelle mesure les décisions budgétaires initiales prises par le législateur sont exécutées fidèlement par l'exécutif.			
Définition : Indicateur = $\frac{\text{Budget exécuté (base liquidation)}}{\text{Budget voté (hors charges de la dette)}} \text{ (en \%)}$ Les dépenses initialement approuvées sont celles qui sont inscrites dans la loi de finances initiale adoptée par l'Assemblée nationale. Les dépenses exécutées sont celles mandatées au cours de l'exercice.			
Liste d'indicateurs :	Producteur : Secrétariat Permanent pour le suivi des Politiques et Programmes Financiers (MEF).	Désagrégation : Non désagrégé.	Périodicité : Annuelle.
Sources : Lois de finances, Circuit Intégré de la Dépense. <i>Site Internet : www.insd.bf</i>			

NGGE17 : Recettes réelles totales par rapport au budget initialement approuvé

Objectif : Mesurer la qualité des prévisions de recettes de la loi de finances.			
Définition : Indicateur = $\frac{\text{Recettes réalisées}}{\text{Recettes inscrites à la loi de finances}} \text{ (en \%)}$ Les recettes regroupent les recettes fiscales (impôts sur les revenus et les bénéfices, impôts à la charge de l'employeur, impôts sur la propriété, impôts et taxes sur les biens et services, impôts sur commerce et les transactions internationales) et les recettes non fiscales. Les recettes initialement approuvées sont celles inscrites dans la loi de finances.			
Liste d'indicateurs :	Producteur : Secrétariat Permanent pour le suivi des Politiques et Programmes Financiers (MEF).	Désagrégation : Non désagrégé.	Périodicité : Annuelle.
Sources : Lois de finances, Assemblée nationale. <i>Site Internet : www.insd.bf</i>			

IGGE18 : Indice de perception de la corruption

Objectif : Mesurer la corruption dans les transactions commerciales internationales.			
Définition : Indicateur composite, construit à partir des résultats de 12 sondages et enquêtes réalisés par 9 institutions indépendantes, qui ont recueilli les opinions d'un certain nombre d'entrepreneurs et d'analystes-pays : Freedom House – Nations in transit, Economist Intelligence Unit, Price Waterhouse Coopers (indice du manque de transparence), Institut pour la gestion et le développement de Lausanne, le Political and Economic risk consultancy, Banque mondiale (World Business environment survey), Forum économique mondial, Université de Columbia (State Capacity Survey), Gallup International, Banque multilatérale de développement, Banque européenne pour la reconstruction et le développement et Banque mondiale (Enquête sur l'Environnement et les Performances des Entreprises), World Markets Research Centre et Information International. L'IPC est mesuré sur une échelle de 0 à 10, la note 10 correspond au pays le moins corrompu.			
Liste d'indicateurs :	Producteur : Transpa-rency International.	Désagrégation : Non désagrégé.	Périodicité : Annuelle ;
Source : Rapport annuel de Transparency International <i>Site Internet :</i> www.transparency.org/policy_research/surveys_indices/cpi .			

III. Gouvernance des entreprises

IGEN1 : Délai d'accomplissement des formalités de création d'une entreprise (en nombre de jours)

Objectif : Mesurer les obstacles administratifs et légaux qu'un entrepreneur doit surmonter pour créer une entreprise.			
Définition : Les données reposent sur une enquête menée auprès de 5 000 experts locaux (avocats, conseillers commerciaux, experts-comptables, représentants du gouvernement et d'autres professionnels spécialistes des questions juridiques et réglementaires) et l'examen des textes juridiques. Pour rendre l'indice comparable entre les pays, les données font référence à une société à responsabilité limitée de 10 à 50 employés, dotée d'un capital initial de 10 fois le revenu national brut par habitant et opérant le plus souvent dans la ville la plus peuplée du pays étudié. L'indicateur relatif aux délais implique une forme de jugement de la part des professionnels interrogés. Lorsque les sources indiquent des estimations différentes, les indicateurs de délais publiés représentent la valeur médiane des diverses réponses données. La méthodologie repose sur l'hypothèse que l'entreprise est pleinement informée des démarches à suivre et qu'elle ne perd pas de temps en accomplissant les procédures.			
Liste d'indicateurs :	Producteur : Projet « Doing Business » de la Banque mondiale.	Désagrégation : Non désagrégé.	Périodicité : Annuelle.
Source : Rapport annuel de Doing Business. <i>Site Internet</i> : www.doingbusiness.org .			

IGEN2 : Nombre de procédures pour créer une entreprise

Objectif : Mesurer les procédures administratives et légales pour créer une entreprise.			
Définition : Les données reposent sur une enquête menée auprès de 5 000 experts locaux (avocats, conseillers commerciaux, experts-comptables, représentants du gouvernement et d'autres professionnels spécialistes des questions juridiques et réglementaires) et l'examen des textes juridiques. Pour rendre l'indice comparable entre les pays, les données font référence à une société à responsabilité limitée de 10 à 50 employés, dotée d'un capital initial de 10 fois le revenu national brut par habitant et opérant le plus souvent dans la ville la plus peuplée du pays étudié.			
Liste d'indicateurs :	Producteur : Projet « Doing Business » de la Banque mondiale.	Désagrégation : Non désagrégé.	Périodicité : Annuelle.
Source : Rapport annuel de Doing Business <i>Site Internet</i> : www.doingbusiness.org .			

IGEN3 : Indice de rigidité de l'emploi (%)

Objectif : Mesurer la flexibilité de la législation du travail.			
Définition : Les données reposent sur une enquête menée auprès de 5 000 experts locaux (avocats, conseillers commerciaux, experts-comptables, représentants du gouvernement et d'autres professionnels spécialistes des questions juridiques et réglementaires) et l'examen des textes juridiques. Pour rendre l'indice comparable entre les pays, les données font référence à une société à responsabilité limitée de 10 à 50 employés, dotée d'un capital initial de 10 fois le revenu national brut par habitant et opérant le plus souvent dans la ville la plus peuplée du pays étudié. Cet indice correspond à la moyenne de trois indices relatifs à la difficulté d'embauche, la rigidité des horaires (règles régissant l'extension des heures de travail ou la passation d'accords sur les horaires) et la difficulté de licenciement (difficultés et coûts associés au licenciement économique d'un salarié). L'indice est mesuré sur une échelle allant de 0 à 100, plus l'indice est élevé, plus la législation est rigide.			
Liste d'indicateurs :	Producteur : projet « Doing Business » de la Banque mondiale.	Désagrégation : Non désagrégé.	Périodicité : Annuelle.
Source : Rapport annuel de Doing Business <i>Site Internet :</i> www.doingbusiness.org .			

IGEN4 : Indice de liberté économique

Objectif : Mesurer la liberté économique.			
Définition : L'indice évalue la liberté économique selon 10 domaines : la politique commerciale, les charges fiscales, l'intervention de l'Etat dans l'économie, la politique monétaire, les flux de capitaux et les investissements étrangers, les secteurs bancaire et financier, les salaires et prix, les droits de propriété, la réglementation et les activités informelles. Il repose sur une cinquantaine de variables indépendantes. L'indice correspond à la moyenne des notes obtenues pour chacun des domaines. Il est mesuré sur une échelle de 0 à 100, où 100 représente la liberté maximum.			
Liste d'indicateurs :	Producteur : Fondation Héritage en collaboration avec le Wall Street Journal.	Désagrégation : Non désagrégé.	Périodicité : Annuelle.
Source : Rapport annuel de la Fondation Héritage. <i>Site Internet:</i> www.heritage.org/research/features/index/index.cfm .			

NGEN5 : Nombre d'affaires nouvelles au niveau des tribunaux du travail

Objectif : Mesurer les conflits du travail entre les salariés et leurs employeurs.			
Définition : Nombre d'affaires nouvelles traitées par les tribunaux du travail.			
Liste d'indicateurs :	Producteur : DEP/ Ministère de la justice.	Désagrégation : Non désagrégé.	Périodicité : Annuelle.
Source : Annuaire statistique de la Direction des études et de la planification du Ministère de la justice.			

NGEN6 : Nombre d'assurés sociaux à la Caisse Nationale de Sécurité Sociale

Objectif : Mesurer la couverture sociale des travailleurs de la CNSS.			
Définition : Nombre d'assurés sociaux de la Caisse Nationale de Sécurité Sociale.			

Liste d'indicateurs :	Producteur : CNSS.	Désagrégation : Direction régionale.	Périodicité : Annuelle.
Source : Annuaire statistique de la Caisse Nationale de Sécurité Sociale. <i>Site Internet :</i> www.insd.bf			

IV. Développement socio-économique

NDSE1 : Dette extérieure en % de la dette totale

Objectif : Mesurer la crédibilité de l'Etat et améliorer la gestion budgétaire.			
Définition : Indicateur = $\frac{\text{Dette extérieure}}{\text{Dette totale}}$ (en %) La dette extérieure représente l'ensemble des engagements extérieurs à la charge de l'Etat contractés envers les partenaires internationaux lors de l'émission d'emprunts pour la réalisation des projets précis, équipements et infrastructures en particulier. Elle est composée du principal et des intérêts.			
Liste d'indicateurs :	Producteur : IAP/MEF.	Désagrégation : Non désagrégé.	Périodicité : Annuelle.
Source : Instrument Automatisé de Prévision / Ministère de l'économie et des finances. <i>Site Internet :</i> www.insd.bf			

NDSE2 : Dette totale en % du PIB

Objectif : Mesurer la stabilité macro-économique et améliorer la gestion budgétaire.			
Définition : Indicateur = $\frac{\text{Dette publique (intérieure et extérieure)}}{\text{PIB nominal}}$ (en %) La dette publique correspond à l'encours total de la dette publique (intérieure et extérieure). Le produit intérieur brut correspond à la somme des valeurs ajoutées créées par tous les agents économiques résidant sur le territoire économique, à laquelle on ajoute les droits et taxes perçus à l'importation.			
Liste d'indicateurs : Critère de convergence de l'UEMOA.	Producteur : IAP/MEF.	Désagrégation : Non désagrégé.	Périodicité : Annuelle.
Source : Instrument Automatisé de Prévision / Ministère de l'économie et des finances. <i>Site Internet :</i> www.insd.bf			

NDSE3 : Service payé de la dette en % des exportations de biens et services

Objectif : Mesurer la stabilité macro-économique et améliorer la gestion budgétaire.			
Définition : Indicateur = $\frac{\text{Service payé de la dette}}{\text{Exportations de biens et services}}$ (en %) Le service de la dette est le montant qu'un pays doit verser annuellement à ses créanciers, constitué de l'amortissement (remboursement partiel du capital emprunté) et de l'intérêt.			
Liste d'indicateurs :	Producteur : IAP/MEF.	Désagrégation : Non désagrégé.	Périodicité : Annuelle.
Source : Instrument Automatisé de Prévision / Ministère de l'économie et des finances <i>Site Internet :</i> www.insd.bf			

NDSE4 : Aide publique au développement en % du PIB

Objectif : Mesurer la dépendance de l'aide internationale.			
Définition : Indicateur = $\frac{\text{Aide publique au développement}}{\text{PIB nominal}}$ (en %)			
Liste d'indicateurs :	Producteur : DGCOOP/MEF, Instrument Automatisé de Prévision.	Désagrégation : Non désagrégé.	Périodicité : Annuelle.
Source : Direction générale de la coopération / Ministère de l'économie et des finances. <i>Site Internet :</i> www.insd.bf			

NDSE5 : Taux Brut d'Admission et Taux brut de scolarisation dans le primaire

Objectif : Mesurer l'accès à l'éducation primaire.			
Définition : Indicateur = $\frac{\text{Effectif d'élèves nouvellement admis au CP1}}{\text{Effectif population de 6 ans}}$ (en %)			
* Population âgée de 7 ans jusqu'en 2007/2008			
Liste d'indicateurs : , PDDEB.	Producteur : DEP/MENA.	Désagrégation : Genre, province, milieu.	Périodicité : Annuelle.
Source : « Statistiques de l'éducation de base » de la DEP/MENA <i>Sites Internet :</i> www.dep.mena.gov.bf , www.insd.bf			

NDSE6 : Taux brut de scolarisation dans le primaire

Objectif : Mesurer l'accès à l'éducation primaire.			
Définition : Indicateur = $\frac{\text{Effectif d'élèves nouvellement admis au CP1}}{\text{Effectif population de 6 ans}}$ (en %) * Population âgée de 7 ans jusqu'en 2007/2008			
Liste d'indicateurs : , PDDEB.	Producteur : DEP/MENA.	Désagrégation : Genre, province, milieu.	Périodicité : Annuelle.
Source : « Statistiques de l'éducation de base » de la DEP/MENA <i>Sites Internet :</i> www.dep.mena.gov.bf , www.insd.bf			

NDSE7 : Taux net de fréquentation scolaire du primaire

Objectif : Mesurer l'accès à l'éducation primaire.			
Définition : Indicateur = $\frac{\text{Effectif population scolarisée au primaire âgée de 6 à 11 ans}^*}{\text{Effectif population âgée de 6 à 11 ans}^*}$ (en %) * Population âgée de 7 à 12 ans jusqu'en 2007/2008			
Liste d'indicateurs : OMD, PDDEB.	Producteur : INSD.	Désagrégation : Genre, région.	Périodicité : Deux années (enquête auprès des ménages).
Source : INSD : Enquête prioritaire 1998, Enquête burkinabé sur les conditions de vie des ménages 2003, Enquêtes annuelles sur les conditions de vie des ménages - QUIBB 2005 et 2007. <i>Site Internet :</i> www.insd.bf			

NDSE8 : Ratio élèves/maître dans le primaire

Objectif : Mesurer la qualité de l'éducation primaire.			
Définition : Indicateur = $\frac{\text{Effectif d'élèves au primaire}}{\text{Effectif d'enseignants au primaire}}$			
Liste d'indicateurs : , PDDEB.	Producteur : DEP/MENA.	Désagrégation : Province, milieu.	Périodicité : Annuelle.
Source : « Statistiques de l'éducation de base » de la DEP/MENA <i>Sites Internet :</i> www.dep.mena.gov.bf , www.insd.bf			

NDSE9 : Taux d'achèvement du primaire

Objectif : Mesurer la qualité de l'éducation primaire.			
Définition : Indicateur = $\frac{\text{Effectif élèves nouvellement admis au CM2}}{\text{Population âgée de 11 ans}^*} \text{ (en \%)}$ * Population âgée de 12 ans jusqu'en 2007/2008			
Liste d'indicateurs : OMD, , PDDEB.	Producteur : DEP/MENA.	Désagrégation : Genre, province, milieu.	Périodicité : Annuelle.
Source : « Statistiques de l'éducation de base » de la DEP/MENA. <i>Site Internet :</i> www.insd.bf			

NDSE10 : % des ménages ayant accès à une école primaire en moins de 30 minutes

Objectif : Mesurer l'accessibilité à l'éducation primaire.			
Définition : Indicateur = $\frac{\text{Nombre de ménages ayant accès à une école primaire en moins de 30 minutes}}{\text{Nombre total de ménages}} \text{ (en \%)}$			
Liste d'indicateurs :	Producteur : INSD.	Désagrégation : Genre, région.	Périodicité : Deux années (enquête auprès des ménages)
Source : INSD : Enquête burkinabé sur les conditions de vie des ménages 2003, Enquêtes annuelles sur les conditions de vie des ménages - QUIBB 2005 et 2007. <i>Site Internet :</i> www.insd.bf			

NDSE11 : Taux de transition globale du primaire au post-primaire

Objectif : Mesurer les flux de l'enseignement primaire qui arrivent dans l'enseignement secondaire.			
Définition : Indicateur = $\frac{\text{Effectif des nouveaux inscrits en 6ème de l'année } N}{\text{Effectif des élèves du CM 2 de l'année } N-1} \text{ (en \%)}$			
Liste d'indicateurs :	Producteur : DEP/MESS	Désagrégation : Genre, province, commune.	Périodicité : Annuelle.
Source : « Annuaire statistique DEP/MESS » <i>Sites Internet :</i> www.dep.mena.gov.bf , www.insd.bf			

NDSE12 : Taux brut d'accès au post-primaire

Objectif : Mesurer le parcours scolaire et l'accès à l'éducation primaire post-primaire.			
Définition : $Indicateur = \frac{\text{Effectif des nouveaux inscrits en 6ème}}{\text{Effectif de la population âgée de 12 ans}}$ (en %)			
Liste d'indicateurs :	Producteur : DEP/MESS	Désagrégation : Genre, province, commune.	Périodicité : Annuelle.
Source : « Annuaire statistique DEP/MESS » <i>Sites Internet :</i> www.dep.mena.gov.bf , www.insd.bf			

NDSE13 : Taux Brut de scolarisation au post-primaire

Objectif : Mesurer la couverture de l'enseignement post-primaire.			
Définition : $Indicateur = \frac{\text{Effectif population scolarisée au post - primaire}}{\text{Effectif population de 12 à 15 ans}}$ (en %)			
Liste d'indicateurs :	Producteur : DEP/MESS	Désagrégation : Genre, province, commune.	Périodicité : Annuelle.
Source : « Annuaire statistique DEP/MESS » <i>Sites Internet :</i> www.dep.mena.gov.bf , www.insd.bf			

NDSE14 : Ratio élèves/classe au post-primaire

Objectif : Mesurer			
Définition : $Indicateur = \frac{\text{Effectif d'élèves du post - primaire}}{\text{Nombre de salles de classe du post - primaire}}$ (en %)			
Liste d'indicateurs : , PDDEB.	Producteur : DEP/MENA.	Désagrégation : Province, milieu.	Périodicité : Annuelle.
Source : « Statistiques de l'éducation de base » de la DEP/MENA <i>Sites Internet :</i> www.dep.mena.gov.bf , www.insd.bf			

NDSE15 : Taux brut de scolarisation dans le secondaire

Objectif : Mesurer l'accès à l'éducation secondaire.			
Définition : Indicateur = $\frac{\text{Effectif population scolarisée au secondaire}}{\text{Effectif population âgée de 13 à 19 ans}}$ (en %)			
Liste d'indicateurs :	Producteur : DEP/MESS.	Désagrégation : Genre, province.	Périodicité : Annuelle.
Source : « Annuaires scolaires et universitaires » de la DEP/MESS. <i>Site Internet : www.insd.bf</i>			

NDSE16 : Ratio élèves/classe au secondaire (enseignement général)

Objectif : Mesurer l'accès à l'éducation secondaire.			
Définition : Indicateur = $\frac{\text{Effectif d'élèves du secondaire}}{\text{Nombre de classes du secondaire}}$			
Liste d'indicateurs : .	Producteur : DEP/MESS.	Désagrégation : Province.	Périodicité : Annuelle.
Source : « Annuaires scolaires et universitaires » de la DEP/MESS. <i>Site Internet : www.insd.bf</i>			

NDSE17 : Taux de réussite au BEPC

Objectif : Mesurer la qualité de l'éducation.			
Définition : Indicateur = $\frac{\text{Effectif d'élèves reçus}}{\text{Effectif d'élèves candidats}}$			
Liste d'indicateurs :	Producteur : DEP/MESS.	Désagrégation : Région, genre.	Périodicité : Annuelle.
Source : « Annuaires scolaires et universitaires » de la DEP/MESS <i>Site Internet : www.insd.bf</i>			

NDSE17 : % des ménages ayant accès à une école post primaire ou secondaire en moins de 30 minutes

Objectif : Mesurer l'accessibilité à l'éducation secondaire.			
Définition : $\text{Indicateur} = \frac{\text{Nombre de ménages ayant accès à un établissement secondaire en moins de 30 minutes}}{\text{Nombre total de ménages}} \text{ (en \%)}$			
Liste d'indicateurs :	Producteur : INSD.	Désagrégation : Région.	Périodicité : Deux années (enquête auprès des ménages).
Source : INSD : Enquête burkinabé sur les conditions de vie des ménages 2003, Enquêtes annuelles sur les conditions de vie des ménages - QUIBB 2005 et 2007. <i>Site Internet :</i> www.insd.bf			

NDSE18 : Taux de réussite au Baccalauréat

Objectif : Mesurer la qualité de l'éducation.			
Définition : $\text{Indicateur} = \frac{\text{Effectif d'élèves reçus}}{\text{Effectif de candidats présents}} \text{ (en \%)}$			
Liste d'indicateurs :	Producteur : DEP/MESS.	Désagrégation : Région, genre.	Périodicité : Annuelle.
Source : « Annuaires scolaires et universitaires » de la DEP/MESS <i>Site Internet :</i> www.insd.bf			

NDSE19 : Nombre d'étudiants pour 100 000 habitants

Objectif : Mesurer l'accès à l'enseignement supérieur.			
Définition : Indicateur = $\frac{\text{Nombre d'étudiants} \times 100\,000}{\text{Population totale}}$			
Liste d'indicateurs :	Producteur : DEP/MESSRS.	Désagrégation : Genre	Périodicité : Annuelle.
Source : « Annuaire scolaires et universitaires » de la DEP/MESS. <i>Site Internet : www.insd.bf</i>			

NDSE20 : Pourcentage de filles dans le supérieur

Objectif : Mesurer l'accès à l'enseignement supérieur.			
Définition : Indicateur = $\frac{\text{Nombre d'étudiantes}}{\text{Nombre total d'étudiants}}$ (en %)			
Liste d'indicateurs :	Producteur : DEP/MESSRS.	Désagrégation : Genre	Périodicité : Annuelle.
Source : « Annuaire scolaires et universitaires » de la DEP/MESS. <i>Site Internet : www.insd.bf</i>			

NDSE21 : Taux d'alphabétisation des adultes

Objectif : Mesurer l'alphabétisation de la population.			
Définition : Indicateur = $\frac{\text{Effectif de la population âgée de 15 ans et plus sachant lire et écrire dans une langue}}{\text{Effectif de la population âgée de 15 ans et plus}}$ (en %)			
Liste d'indicateurs : OMD, .	Producteur : INSD.	Désagrégation : Langue, région, genre, groupe d'âge, milieu de résidence.	Périodicité : Deux années (enquête auprès des ménages).
Source : INSD : Enquête burkinabé sur les conditions de vie des ménages 2003, Enquêtes annuelles sur les conditions de vie des ménages - QUIBB 2005 et 2007. <i>Site Internet :</i> www.insd.bf			

NDSE22 : Décès pour cause de paludisme dans les formations sanitaires en % du nombre de décès

Objectif : Mesurer l'importance du paludisme dans les décès dans les formations sanitaires.			
Définition : Indicateur = $\frac{\text{Nombre de décès dus au paludisme dans les formations sanitaires}}{\text{Nombre de personnes décédées dans les formations sanitaires}}$ (en %)			
Liste d'indicateurs : PNDS.	Producteur : DEP/Santé.	Désagrégation : District sanitaire.	Périodicité : Annuelle.
Source : « Annuaire statistiques / Santé » de la DEP/Santé. <i>Site Internet :</i> www.insd.bf			

NDSE23 : % de dépôts en médicaments essentiels génériques (MEG) n'ayant pas connu de rupture de stock des 10 molécules essentielles

Objectif : Mesurer l'efficacité de la gestion des stocks en MEG			
Définition : Nombre de dépôts de médicaments génériques sans rupture d'au moins une semaine, d'une des 10 molécules essentielles			
Indicateur = $\frac{\text{Nombre de dépôts de médicaments génériques sans rupture d'au moins une semaine, d'une des 10 molécules essentielles}}{\text{Nombre total de dépôts de médicaments génériques}} \text{ (en \%)}$			
Liste d'indicateurs : , PNDS	Producteur : DEP/Santé	Désagrégation : District sanitaire	Périodicité : Annuelle
Source : « Annuaire statistique / Santé » de la DEP/Santé <i>Site Internet :</i> www.insd.bf			

NDSE24 : % des ménages ayant accès à un centre de santé en moins de 30 minutes

Objectif : Mesurer l'accessibilité de la population aux services sanitaires.			
Définition : Indicateur = $\frac{\text{Nombre de ménages vivant à moins de 30 minutes du centre de santé}}{\text{Nombre total de ménage de l'aire de responsabilité du centre de santé}} \text{ (en \%)}$			
Liste d'indicateurs :	Producteur : INSD.	Désagrégation : Région.	Périodicité : Deux années (enquête auprès des ménages).
Source : INSD : Enquête burkinabé sur les conditions de vie des ménages 2003, Enquêtes annuelles sur les conditions de vie des ménages - QUIBB 2005 et 2007. <i>Site Internet :</i> www.insd.bf			

NDSE25 : Prévalence contraceptive

Objectif : Mesurer la planification familiale.			
Définition :			
Indicateur = $\frac{\text{Nombre de femmes de 15 à 49 ans utilisant une méthode contraceptive au cours d'une période}}{\text{Nombre de femmes de 15 à 49 ans - nombre de grossesses attendues}}$ (en %)			
Liste d'indicateurs : PNDS.	Producteur : DEP/Santé.	Désagrégation : District sanitaire.	Périodicité : Annuelle.
Source : « Annuaires statistiques / Santé » de la DEP/Santé. <i>Site Internet : www.insd.bf</i>			

NDSE26 : Taux d'accouchements assistés par un personnel qualifié dans les formations sanitaires

Objectif : Mesurer la participation de personnel qualifié aux accouchements.			
Définition :			
Indicateur = $\frac{\text{Nombre d'accouchements assistés par un personnel qualifié dans une formation sanitaire}}{\text{Nombre d'accouchements attendus}}$ (en %)			
Liste d'indicateurs : OMD, , PNDS.	Producteur : DEP/Santé.	Désagrégation : District sanitaire.	Périodicité : Annuelle.
Source : « Annuaires statistiques / Santé » de la DEP/Santé. <i>Site Internet : www.insd.bf</i>			

NDSE27 : Taux de couverture vaccinale de la rougeole des enfants de 0 à 11 mois

Objectif : Mesurer la couverture vaccinale des enfants.			
Définition : Indicateur = $\frac{\text{Effectif des enfants de 0 à 11 mois vaccinés contre la rougeole}}{\text{Population totale des enfants de 0 à 11 mois.}} \text{ (en \%)}$			
Liste d'indicateurs : OMD, , PNDS.	Producteur : DEP/Santé.	Désagrégation : District sanitaire.	Périodicité : Annuelle.
Source : « Annuaires statistiques / Santé » de la DEP/Santé. <i>Site Internet :</i> www.insd.bf			

NDSE28 : Taux de couverture vaccinale DTC3 des enfants de 0 à 11 mois

Objectif : Mesurer la couverture vaccinale des enfants.			
Définition : Indicateur = $\frac{\text{Effectif des enfants de 0 à 11 mois vaccinés contre le DTC3}}{\text{Population totale des enfants de 0 à 11 mois.}} \text{ (en \%)}$			
Liste d'indicateurs : , PNDS.	Producteur : DEP/Santé.	Désagrégation : District sanitaire.	Périodicité : Annuelle.
Source : « Annuaires statistiques / Santé » de la DEP/Santé. <i>Site Internet :</i> www.insd.bf			

NDSE29 : Taux de couverture vaccinale de la poliomyélite des enfants de 0 à 11 mois

Objectif : Mesurer la couverture vaccinale des enfants.			
Définition : Indicateur = $\frac{\text{Effectif des enfants de 0 à 11 mois vaccinés contre la poliomyélite}}{\text{Population totale des enfants de 0 à 11 mois.}} \text{ (en \%)}$			
Liste d'indicateurs : .	Producteur : DEP/Santé.	Désagrégation : District sanitaire.	Périodicité : Annuelle.
Source : « Annuaire statistiques / Santé » de la DEP/Santé. <i>Site Internet :</i> www.insd.bf			

NDSE30 : Taux de couverture vaccinale des enfants de 0 à 11 mois BCG

Objectif : Mesurer la couverture vaccinale des enfants.			
Définition : Indicateur = $\frac{\text{Effectif des enfants de 0 à 11 mois vaccinés contre le BCG}}{\text{Population totale des enfants de 0 à 11 mois.}} \text{ (en \%)}$			
Liste d'indicateurs : , PNDS.	Producteur : DEP/Santé.	Désagrégation : District sanitaire.	Périodicité : Annuelle.
Source : « Annuaire statistiques / Santé » de la DEP/Santé. <i>Site Internet :</i> www.insd.bf			

NDSE31 : Enfants de moins de 5 ans souffrant d'insuffisance pondérale

Objectif : Mesurer la malnutrition des enfants.			
Définition : Effectif des enfants avec un indice poids pour âge situé à plus de deux écarts types en dessous de la médiane Indicateur = $\frac{\text{Effectif des enfants avec un indice poids pour âge situé à plus de deux écarts types en dessous de la médiane}}{\text{Effectif total des enfants âgés de 1 à 4 ans}}$ (en%)			
Liste d'indicateurs : OMD, , PNDS	Producteur : INSD	Désagrégation : Région, genre, âge, milieu de résidence	Périodicité : Deux années (enquête auprès des ménages)
Source : INSD : Enquête burkinabé sur les conditions de vie des ménages 2003, Enquêtes annuelles sur les conditions de vie des ménages - QUIBB 2005 et 2007. <i>Site Internet :</i> www.insd.bf			

NDSE32 : Enfants de moins de 5 ans souffrant de retard de croissance

Objectif : Mesurer la malnutrition des enfants.			
Définition : Effectif des enfants avec un indice taille pour âge situé à plus de deux écarts types en dessous de la médiane Indicateur = $\frac{\text{Effectif des enfants avec un indice taille pour âge situé à plus de deux écarts types en dessous de la médiane}}{\text{Effectif total des enfants âgés de 1 à 4 ans}}$ (en%)			
Liste d'indicateurs :	Producteur : INSD.	Désagrégation : Région, genre, âge, milieu de résidence.	Périodicité : Deux années (enquête auprès des ménages).
Source : INSD : Enquête burkinabé sur les conditions de vie des ménages 2003, Enquêtes annuelles sur les conditions de vie des ménages - QUIBB 2005 et 2007. <i>Site Internet :</i> www.insd.bf			

NDSE33 : Taux de mortalité des enfants de moins de 5 ans

Objectif : Mesurer la mortalité des enfants.			
Définition : Indicateur = $\frac{\text{Effectif des enfants décédés avant leur 5ème anniversaire}}{\text{Effectif total des enfants âgés de 1 à 4 ans}} (\text{en}\%)$			
Liste d'indicateurs : OMD, , PNDS.	Producteur : INSD.	Désagrégation : Région, genre, âge, milieu de résidence.	Périodicité : Quinquennale.
Source : INSD : Enquêtes démographiques et de santé 1998/99 et 2003 <i>Site Internet : www.insd.bf</i>			

NDSE34 : Taux de mortalité infantile

Objectif : Mesurer la mortalité des enfants.			
Définition : Indicateur = $\frac{\text{Effectif des enfants décédés avant leur 1er anniversaire}}{\text{Effectif total des enfants âgés de 0 à 11 mois}} (\text{en}\%)$			
Liste d'indicateurs : PNDS.	Producteur : INSD.	Désagrégation : Région, genre, âge, milieu de résidence.	Périodicité : Quinquennale.
Source : INSD : Enquêtes démographiques et de santé 1998/99 et 2003. <i>Site Internet : www.insd.bf</i>			

NDSE35 : Taux de mortalité maternelle

Objectif : Mesurer la mortalité maternelle.			
Définition : Indicateur = $\frac{\text{Nombre de décès maternels dus aux complications de la grossesse, à l'accouchement (et jusqu'à 42 jours après) et l'interruption de grossesse}}{\text{Nombre de naissances vivantes}} \text{ (pour 100 000)}$			
Liste d'indicateurs : OMD, PNDS.	Producteur : INSD.	Désagrégation : Région, genre, âge, milieu de résidence.	Périodicité : Quinquennale.
Source : INSD : Enquêtes démographiques et de santé 1998/99 et 2003 <i>Site Internet :</i> www.insd.bf			

NDSE36 : % des ménages utilisant des combustibles solides (bois, charbon de bois)

Objectif : Mesurer la consommation de combustibles solides.			
Définition : Indicateur = $\frac{\text{Nombre de ménages utilisant des combustibles solides (bois, charbon de bois)}}{\text{Nombre total de ménages}} \text{ (en \%)}$			
Liste d'indicateurs :	Producteur : INSD.	Désagrégation : Région, genre, âge, milieu de résidence.	Périodicité : Deux années (enquêtes auprès des ménages).
Source : INSD : Enquête burkinabé sur les conditions de vie des ménages 2003, Enquêtes annuelles sur les conditions de vie des ménages - QUIBB 2005 et 2007. <i>Site Internet :</i> www.insd.bf			

NDSE37 : % des ménages utilisant l'électricité comme mode principal d'éclairage

Objectif : Mesurer l'accès à l'électricité de la population.			
Définition : Indicateur = $\frac{\text{Nombre de ménages utilisant l'électricité comme mode principal d'éclairage}}{\text{Nombre total de ménages}}$ (en %)			
Liste d'indicateurs :	Producteur : INSD.	Désagrégation : Région, milieu de résidence.	Périodicité : Deux années (enquêtes auprès des ménages).
Source : INSD : Enquête burkinabé sur les conditions de vie des ménages 2003, Enquêtes annuelles sur les conditions de vie des ménages - QUIBB 2005 et 2007. <i>Site Internet : www.insd.bf</i>			

NDSE38 : % des ménages ayant accès à une source d'eau potable en moins de 30 minutes

Objectif : Mesurer l'accessibilité aux sources d'eau potable.			
Définition : Indicateur = $\frac{\text{Nombre de ménages ayant accès à une source d'eau potable en moins de 30 minutes}}{\text{Nombre total de ménages}}$ (en %)			
Liste d'indicateurs : OMD, .	Producteur : INSD.	Désagrégation : Région, milieu de résidence.	Périodicité : Deux années (enquêtes auprès des ménages).
Source : INSD : Enquête burkinabé sur les conditions de vie des ménages 2003, Enquêtes annuelles sur les conditions de vie des ménages - QUIBB 2005 et 2007. <i>Site Internet : www.insd.bf</i>			

NDSE39 : Nombre de points d'eau modernes pour 100 000 habitants

Objectif : Mesurer l'accès aux points d'eau moderne.			
Définition : Indicateur = $\frac{\text{Nombre de points d'eau modernes}}{\text{Population}} \times 100\,000$			
Liste d'indicateurs :	Producteur : DGIRH, INSD.	Désagrégation : Province.	Périodicité : Annuelle.
Source : Direction Générale de l'Inventaire des Ressources Hydrauliques, Institut National de la Statistique et de la Démographie. <i>Site Internet :</i> www.insd.bf			

NDSE40 : Télé densité mobile

Objectif : Mesurer l'accès aux technologies de l'information et de la communication.			
Définition : Indicateur = $\frac{\text{Nombre d'abonnés au téléphone mobile}}{\text{Population}} \times 100$			
Liste d'indicateurs :	Producteur : ARCEP, INSD.	Désagrégation : Non désagrégé.	Périodicité : Annuelle.
Source : Autorité de Régulation des Communications Electroniques, Institut National de la Statistique et de la Démographie. <i>Site Internet :</i> www.insd.bf			

NDSE41 : % des ménages ayant accès à un marché en moins de 30 minutes

Objectif : Mesurer l'accessibilité aux marchés.			
Définition : Indicateur = $\frac{\text{Nombre de ménages ayant accès à un marché en moins de 30 minutes}}{\text{Nombre total de ménages}}$ (en %)			
Liste d'indicateurs :	Producteur : INSD.	Désagrégation : Région, milieu de résidence.	Périodicité : Deux années (enquêtes auprès des ménages).
Source : INSD : Enquête burkinabé sur les conditions de vie des ménages 2003, Enquêtes annuelles sur les conditions de vie des ménages – QUIBB 2005 et 2007. <i>Site Internet :</i> www.insd.bf			

NDSE42 : Réseau routier bitumé

Objectif : Mesurer le désenclavement à l'intérieur du pays.			
Définition : Nombre de kilomètre de voies bitumées.			
Liste d'indicateurs : .	Producteur : DGR.	Désagrégation : Province.	Périodicité : Annuelle.
Source : Direction Générale des Routes / Ministère des Infrastructures et du Désenclavement. <i>Site Internet :</i> www.insd.bf			

NDSE43 : Incidence de la pauvreté

Objectif : Mesurer la pauvreté, la vulnérabilité et les inégalités.			
Définition : Proportion d'individus considérée comme pauvre dans une population donnée. Un individu est dit pauvre lorsque son bien-être n'atteint pas un niveau considéré comme minimum «raisonnable » selon des critères spécifiés. Indicateur(P_0) = $\frac{\text{Nombre d'individus considérés comme pauvres}}{\text{Population totale}}$ (en%)			
Liste d'indicateurs : OMD, .	Producteur : INSD.	Désagrégation : Région, milieu de résidence.	Périodicité : Quinquennale.
Source : Institut National de la Statistique et de la Démographie : Enquête prioritaire 1998, Enquête burkinabé sur les conditions de vie des ménages 2003. <i>Site Internet :</i> www.insd.bf .			

NDSE44 : Profondeur de la pauvreté

Objectif : Mesurer la pauvreté, la vulnérabilité et les inégalités.			
Définition : Indicateur(P_1) = $\frac{1}{n} \sum_{i=1}^n \left(\frac{Z - Y_i}{Z} \right)$ Où tous les individus sont classés par ordre croissant à partir du plus pauvre ($i = 1$) au plus riche ($i = n$) avec Z = seuil de pauvreté Y_i = indicateur du niveau de vie du i ème individu q = Nombre d'individus considérées comme pauvres n = Population totale			
Liste d'indicateurs : OMD.	Producteur : INSD.	Désagrégation : Région, résidence.	Périodicité : Quinquennale.
Source : Institut National de la Statistique et de la Démographie : Enquête prioritaire 1998, Enquête burkinabé sur les conditions de vie des ménages 2003. <i>Site Internet :</i> www.insd.bf .			

NDSE45 : Sévérité de la pauvreté

Objectif : Mesurer la pauvreté, la vulnérabilité et les inégalités.

Définition :

$$\text{Indicateur}(P_2) = \frac{1}{n} \sum_{i=1}^q \left(\frac{Z - Y_i}{Z} \right)^2$$

Où tous les individus sont classés par ordre croissant à partir du plus pauvre (i = 1) au plus riche (i = n)

avec

Z = seuil de pauvreté

Y_i = indicateur du niveau de vie du i^{ème} individu

q = Nombre d'individus considérées comme pauvres

n = Population

Liste d'indicateurs :

Producteur :

INSD.

Désagrégation :

Région, milieu de
résidence.

Périodicité :

Quinquennale.

Source : Institut National de la Statistique et de la Démographie : Enquête prioritaire 1998, Enquête burkinabé sur les conditions de vie des ménages 2003.

Site Internet : www.insd.bf

IDSE46 : Indice du développement humain

Objectif : Mesurer le développement humain.

Définition : Indicateur =
$$\frac{\text{Indice d'espérance de vie} + \text{Indice de niveau d'instruction} + \text{Indice de PIB}}{3}$$

La formule générale de calcul de chacun des trois indices est la suivante :
$$\frac{\text{Valeur constatée} - \text{Valeur min}}{\text{Valeur max} - \text{Valeur min}}$$

avec :

	Valeur maximale	Valeur minimale
Espérance de vie à la naissance (en année)	85	25
Taux d'alphabétisation des adultes (en %)	100	0
Taux brut de scolarisation combinée (en %)	100	0
PIB par habitant (en PPA)	40 000	100

Liste d'indicateurs :

Producteur :

PNUD.

Désagrégation :

Non désagrégé.

Périodicité :

Annuelle.

Source : Rapports mondiaux sur le développement humain du Programme des Nations Unies pour le Développement.

Site Internet : www.insd.bf

IDSE47 : Indice de pauvreté humaine

Objectif : Mesurer la pauvreté.			
Définition :			
$\text{Indicateur(IPH)} = \left[\frac{1}{3} (P_1^\alpha + P_2^\alpha + P_3^\alpha) \right]^{\frac{1}{\alpha}}$			
Où			
$\alpha = 3$			
P_1 = Probabilité, à la naissance, de décéder avant 40 ans(multiplier par 100)			
P_2 = Taux d'alphabétisme des adultes			
P_3 = Moyenne non pondérée des pourcentages de la population n'ayant pas accès à des points d'eau aménagés et d'enfants de moins de cinq ans souffrant d'insuffisance pondérale			
Liste d'indicateurs :	Producteur : PNUD.	Désagrégation : Non désagrégé.	Périodicité : Annuelle.
Source : Rapports mondiaux sur le développement humain du Programme des Nations Unies pour le Développement. <i>Site Internet :</i> www.insd.bf			

Annexe 3 : Résultats issus des modules gouvernance et démocratie de l'enquête 1-2-3 pour l'agglomération de Ouagadougou en 2003

	Total	Homme	Femme	1 ^{er} quarti	4 ^e quartil
GOVERNANCE (en %)					
<i>Fonctionnement de l'administration</i>					
Ceux qui estiment que l'administration fonctionne bien	52	49	55	61	40
Indice de confiance dans : l'administration (en général)	55	52	59	57	48
- le système judiciaire	44	40	47	46	37
- la police	48	46	51	50	41
- l'administration fiscale	46	44	48	48	40
- le système de santé public	52	49	55	56	49
- le système d'éducation publique	59	56	61	65	57
- le parlement	48	44	52	51	43
- les médias	76	76	76	77	77
Perception : évolution de l'administration (solde d'opinion)	-3pts	-8pts	+1pts	+4pts	-11pts
Ceux qui pensent que la corruption est un problème majeur	87	89	86	89	90
Incidence de la corruption sur la population totale	14	19	10	9	22
Poids de la corruption en % du revenu des ménages	0,6	0,6	0,4	2,4	0,3
<i>Rôle de l'Etat</i>					
En faveur de la libéralisation économique	56	58	52	54	57
En faveur du recouvrement des coûts dans le syst. de santé	58	58	59	57	65
En faveur de la privatisation (au moins certaines	60	63	55	58	66
DEMOCRATIE (en %)					
<i>Adhésion et perception du fonctionnement</i>					
Niveau d'adhésion : % de ceux favorables à la démocratie	85	84	86	84	86
Estiment que la démocratie fonctionne bien dans le pays	46	43	49	48	43
- la liberté d'expression est respectée	36	33	38	37	38
- l'égalité devant la loi est respectée	27	22	31	26	22
- les élections sont libres et transparentes	38	35	40	35	36
Classe politique reflète préoccupations de la population	20	17	23	23	16
<i>Participation politique et politisation</i>					
Taux de participation à l'élection législative de 2002	68	67	68	63	67
Ont participé à des mouvements (pétition, grève,	31	38	23	22	47
Membres de partis ou associations politiques	30	30	30	25	31
Proches d'un parti ou associations politiques	48	52	45	44	53
Se déclarent intéressés par la politique	37	42	34	34	44
ENTRAVES ET PRIORITÉS DU DÉVELOPPEMENT (en %)					
<i>Principales entraves au développement du Burkina :</i>					
- problème de gouvernance	84	85	84	82	86
- mentalité de la population	68	68	68	66	74
- poids du passé (colonisation)	55	57	53	57	53
- faiblesse des ressources naturelles	77	74	79	79	76
- interventions étrangères (bailleur,	50	52	47	52	54
<i>Priorités de développement pour les 10 prochaines</i>					
- maintenir l'ordre	69	67	71	73	65
- combattre l'inflation	55	51	59	62	43
- accroître la participation des citoyens	48	51	46	43	55
- garantir la liberté d'expression	28	32	24	23	36

NB :* Les pourcentages concernent les ménages dirigés par un homme/femme pour les questions concernant les ménages

Source : Institut national de la statistique et de la démographie : Enquête 1-2-3 de 200

DCSFR/2020/08
février 2020

Institut national de la statistique et de la démographie (INSD)
Avenue Pascal ZAGRE, Ouaga 2000
01 B.P : 374 Ouagadougou 01 – Burkina Faso
Tél : (00226) 25 37 62 04 - Fax : (00226) 25 37 62 26
Site internet : www.insd.bf - Email : insd@insd.bf ou insbf@yahoo.fr